CONTRAT DE VILLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS

2015/2020

LE CONTRAT DE VILLE

un projet partenarial et intégré pour les cinq prochaines années à destination des habitants des quartiers

CONTRAT DE VILLE

PRÉFACE
INTRODUCTION
PROJET PARTENARIAL ET INTÉGRÉ

I - DIAGNOSTIC

A - Le territoire

1 - L'agglomération du Calaisis

2 - La Ville de Calais

3 - La nouvelle géographie prioritaire
Beau Marais
Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre

4- Les quartiers de veille et les quartiers vécus

B - Les actions menées 2007 -2014

1 - Bilan général du CUCS 2007-2014
2 - Le bilan PRU

II - LE PROJET TERRITORIAL 2015 – 2020 : ENJEUX, AXES ET ACTIONS

Les principes transversaux
1 - La participation des habitants
2 - Prévenir et lutter contre les discriminations
3 - La jeunesse

A - Accompagner les parcours d'inclusion sociale

1 - Education/Jeunesse
FAVORISER LES PARCOURS DE REUSSITE EDUCATIVE
a) Réussite éducative
b) Soutien à la parentalité
c) Insertion sociale et citoyenne
d) La culture

2 - Prévention de la délinquance
PREVENIR LES COMPORTEMENTS A RISQUES
Priorité 1 : les jeunes exposés à la délinquance
Priorité 2 : améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes
Priorité 3 : améliorer la tranquillité publique

SOMMAIRE

3 - Santé

AMELIORER LA SANTE DES HABITANTS

4 - Emploi/insertion

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE :
ACCOMPAGNER DES PERSONNES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Espace ressources politique de la ville Coubertin

B - Renforcer l'attractivité des territoires

1 - Développement Economique

FAVORISER L'EMERGENCE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
FAVORISER L'IMPLANTATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE MARCHANDE

2 - Habitat

a) mixité et peuplement
FAVORISER LA MIXITE SOCIALE
b) logement
ATTIRER DE NOUVEAUX HABITANTS ET ASSURER UN HABITAT DIGNE

3 - Cadre de Vie et Environnement

a) Renouvellement urbain
REDEFINIR L'ESPACE URBAIN
b) Amélioration du cadre de vie
AMELIORER LE CADRE DE VIE

III MODALITÉ DE SUIVI

A - la gouvernance

B - L'évaluation

IV - LES SIGNATAIRES

A - Engagements des Partenaires

B - Emargements

V - ANNEXES

DÉLIBÉRATIONS
CONVENTION PRU
CONVENTION PNRQAD
CONVENTION GUSP
CONVENTION CISPD
CONVENTION CLS
CONVENTION PRE
LISTE DES CONSEILS CITOYENS
PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION NPNRU (À VENIR)
CONVENTION INTERCOMMUNALE DE MIXITÉ SOCIALE (À VENIR)
PROJET ITI (À VENIR)
CHARTE NATIONALE POUR LA QUALITÉ DE VIE URBAINE (À VENIR)

PRÉFACE

PAR NATACHA BOUCHART

Présidente de la Communauté d'Agglomération du Calaisis
Maire de Calais
Sénateur du Pas-de-Calais

Le socle méthodologique que réclame l'élaboration d'un contrat de ville suppose d'adopter avec rigueur les règles d'un cadre précisément défini. Ce caractère formalisé n'interdit cependant pas de donner un véritable souffle à ce document. C'est au contraire cette inspiration qui donne sa vraie dimension à un texte qui doit proposer la construction d'un idéal collectif.

Cette conception est d'abord nécessaire à la rédaction d'un document capable d'exposer une vision politique et citoyenne, et de donner du sens à l'action publique. Par son ampleur, un contrat de ville doit en fait ouvrir des perspectives ambitieuses qui ne peuvent se réduire à une compilation de données techniques.

Mais pour recueillir une pleine adhésion, le contrat de ville doit aussi porter un projet qui, très concrètement, fasse naturellement écho aux préoccupations de la population. Et cette ambition ne peut se réaliser qu'en élaborant un document conçu au service des habitants, et donc en prise directe avec les habitants. Le projet politique n'apparaît utile et efficace qu'à la condition d'être adopté par des citoyens qui s'en sentent pleinement acteurs. Un contrat de ville, en somme, ne vaut que s'il est partagé par tous.

Cette notion de partage est essentielle. Le politique doit s'interdire de proposer des mesures que, seul et de manière unilatérale, il jugerait nécessaire de mettre en œuvre. Le succès d'un contrat réside en fait dans sa capacité à être pleinement partagé par des publics au service desquels il est imaginé.

Le contrat de ville de Calais est construit selon ces principes, qui trouvent eux-mêmes leur traduction dans des fiches-actions. Celles-ci s'articulent autour de deux enjeux majeurs, au caractère plus personnalisé pour le premier, et à dimension plus générale pour l'autre. Le premier de ces enjeux porte ainsi sur l'accompagnement de parcours de vie, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, et le second sur le renforcement d'une attractivité de territoire favorable à un meilleur environnement social, économique et urbain. L'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, l'insertion sociale et professionnelle constituent les priorités du premier enjeu ; le développement économique, l'habitat, l'amélioration du cadre de vie, celles du second.

Ces mesures déclinées autour de deux axes partagent le même esprit : elles visent à maintenir la cohésion de la population au moment où, dans les quartiers prioritaires, les facteurs d'exclusion et de ségrégation sociale menacent de gagner du terrain.

Il importe donc dans un premier temps d'accompagner ceux des habitants que les circonstances ont fragilisés. L'enjeu du contrat de ville est à cet égard d'aider des personnes vulnérables à construire un autre projet de vie, par une approche individuelle et personnalisée. La réussite éducative et l'aide à la parentalité doivent de ce point de vue être source d'un épanouissement personnel, de la même manière que, en ouvrant vers de meilleures perspectives, une politique de prévention doit éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance.

Dans un second temps, les mesures retenues dans le contrat calaisien ont pour vocation de créer les conditions plus générales d'un mieux-être collectif et d'une cohésion plus affirmée. Soutenir la création d'activités économiques dans les quartiers d'habitat social, redessiner avantageusement l'espace urbain, assurer un habitat digne, favoriser la mixité sociale, sont autant d'objectifs servant cette ambition.

C'est dans l'esprit de cette logique que, parmi les fiches-actions du contrat de ville de Calais, se signale plus spécifiquement l'initiative prise en faveur d'un Espace ressources, dont l'implantation est programmée sur le site Coubertin. Créer à destination des habitants des quartiers prioritaires, ce centre a

pour vocation de centraliser les ressources de la politique de la ville dans un espace unique. Au service des familles des quartiers, il s'agira en particulier de proposer un accompagnement éducatif (soutien scolaire avec et sans les parents), un soutien à la parentalité, des ressources liées aux logements, des ateliers santé ou des actions sportives et culturelles.

Mais la vocation de ce centre est aussi de servir de cadre à un espace de pré-insertion et d'insertion sociale et professionnelle, plus spécifiquement orienté vers les 16-21 ans. Ce dispositif original permettra de garantir les conditions d'un suivi individualisé des jeunes dépourvus de solutions, afin d'assurer leur retour dans une démarche de qualification ou d'accès à l'emploi.

Parce qu'il constituera un trait d'union et favorisera une meilleure coordination des acteurs de l'accompagnement, l'Espace Coubertin illustre bien ce que doit être tout le mérite d'un contrat de ville : s'engager et agir au plus près des habitants et parvenir à répondre efficacement à des besoins très concrets. Le dénominateur commun de l'ensemble des fiches-actions proposées dans le texte calaisien est d'ailleurs celui-là : imaginer et proposer des solutions dont la population perçoit réellement la portée et les bienfaits.

Une précarité ancrée dans certains quartiers, des difficultés sociales qui s'accentuent, une dégradation du tissu économique, un essoufflement des pratiques citoyennes appellent de nouvelles réactions et une mobilisation soutenue. C'est tout l'enjeu du contrat de ville de parvenir à inverser des tendances qui, de manière générale, menacent la cohésion sociale.

Aujourd'hui encore, les besoins demeurent considérables. Il nous revient d'imaginer, d'innover, de nous adapter et de travailler sans relâche pour préserver l'équilibre du territoire, dans un esprit de solidarité.

NATACHA BOUCHART

CONTRAT DE VILLE

PRÉFACE

PAR FABIENNE BUCCIO

Préfète du Pas-de-Calais

Le contrat de ville de l'agglomération de Calais pour la période 2015- 2020 est issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014. Ce texte approuvé par le parlement répond à une double ambition, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre de réflexion, la gouvernance, et les instruments de la politique de la ville ont été repensés.

Le cadre de réflexion, pour commencer. Ce contrat de ville s'appuiera sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique, le taux de pauvreté des habitants. L'objectif est à la fois de changer le regard porté sur les quartiers populaires et de se concentrer sur l'essentiel, à savoir les habitants des quartiers et en particulier les plus jeunes.

La gouvernance ensuite. Le portage effectif des contrats a été confié en copilotage à l'Etat et aux intercommunalités. Dans le respect des prérogatives communales et dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière, cette innovation vise à assurer une mise en ceuvre opérationnel le résolument transversale de tous les engagements des signataires et des partenaires du contrat de ville. En complément à ce portage, la participation des habitants des quartiers à travers la création des conseils citoyens est essentielle à la réussite du contrat.

Enfin, les instruments de la politique de la ville. Le contrat de ville, adossé à un projet de territoire, a vocation à être unique, partenarial, complet, et diversifié. Pour ce faire, il développe les trois grandes dimensions de politique de la ville : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, et le renouvellement urbain. La mobilisation du droit commun reste le levier technique, humain et financier prioritaire pour l'ensemble des partenaires. Il sera consolidé par les crédits spécifiques politique de la ville.

Avec deux quartiers prioritaires situés sur la commune de Calais (Beau-Marais et Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre) et des territoires de veille comme celui de la commune de Marck, ce contrat confirme l'engagement historique de ce territoire clans la politique de la ville. La mobilisation de tous les partenaires, des collectivités, des institutions, des habitants depuis près de un an se concrétise maintenant avec ce contrat de ville. Ce document ambitieux, qui intègre l'ensemble des politiques publiques concernées, renforce la lisibilité et la cohérence de l'action publique dans le respect des compétences de chacun.

Il convient maintenant, après cette première étape décisive, de faire face au défi le plus important pour nos territoires : faire vivre ce document tout au long des six prochaines années. Une seule préoccupation devra conduire notre action : améliorer de manière décisive les conditions de vie de nos concitoyens.

Je vous remercie déjà pour votre mobilisation.

CONTRAT DE VILLE

I - DIAGNOSTIC

A - LE TERRITOIRE

1 - L'agglomération du Calaisis

2 - La Ville de Calais

3 - La nouvelle géographie prioritaire

Beau Marais

Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre

4- Les quartiers de veille et les quartiers vécus

B - LES ACTIONS MENÉES 2007 -2014

1 - Bilan général du CUCS 2007-2014

2 - Le bilan PRU

Ce diagnostic s'appuie sur l'existant, à partir notamment du bilan des actions menées. Ont été recensées et analysées, les démarches engagées et les différents documents déjà formalisés afin d'en tirer les enseignements et d'en faire le socle permettant de construire le diagnostic territorial.

Il importe de s'inscrire dans une perspective dynamique, le diagnostic devant être réactualisé tout au long de la période de contractualisation et, le cas échéant, conduire à des réajustements des objectifs et actions engagés dans le cadre du contrat (notamment lors de l'actualisation à mi-parcours).

LE TERRITOIRE

L'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS

La Communauté d'Agglomération Cap Calaisis, située au sein du Pas-de-Calais, 8ème département de France en nombre d'habitants, est également au cœur du Pays du Calaisis.

Le Pays du Calaisis regroupe quatre intercommunalités représentant 52 communes pour 154.000 habitants : trois communautés de communes et la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis qui, avec 95.468 habitants, représente 62% de la population du Pays.

L'agglomération du Calaisis possède une forte potentialité liée à une situation géographique exceptionnelle et à un réseau dense et diversifié d'infrastructures de transport (le port, le tunnel, le réseau autoroutier), un carrefour d'axe d'envergure européenne (un corridor majeur vers la Grande Bretagne), pour la logistique, le TIC, l'industrie et l'université.

Premier port français de voyageurs, le territoire de l'agglomération calaisienne voit passer 30 millions de passagers par an (ferry, Eurotunnel, Eurostar).

CALAIS CAPITALE MONDIALE DE LA DENTELLE LEAVERS

Créée le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Calaisis regroupe 95.468 habitants répartis en 5 communes : Calais, Marck, Coulogne, Sangatte et Coquelles.

Calais et Marck sont 2 communes impactées par la politique de la ville : Calais par ses quartiers prioritaires et de veille, Marck par son quartier de veille.

L'agglomération du Calaisis se caractérise par la prédominance de la ville-centre : Calais avec 72.915 habitants réunit environ 76% de la population de Cap Calaisis avec une forte proportion de jeunes.

Ville maritime ouverte sur le monde, elle dispose d'un patrimoine riche et diversifié notamment avec son beffroi inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ou encore son hôtel de ville, son théâtre, etc.

Malgré la crise des années 70, Calais reste la capitale mondiale de la dentelle Leavers, la ville a même créé un lieu culturel et touristique, la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode.

Le projet Calais port 2015 constitue un enjeu économique et social important, dépassant les frontières de l'agglomération, sachant que l'activité portuaire engendre un quart des emplois salariés de Calais et constitue une offre d'emploi importante pour le pays du Calaisis. De par sa situation géographique privilégiée, Calais a participé activement à l'accueil des équipes sportives dans le cadre des Jeux Olympiques de 2012.

La ville de Marck est une commune urbaine qui compte 10299 habitants. Essentiellement agricole à l'origine, la ville de Marck tend à se développer vers des activités commerciales, artisanales et logistiques. Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, la ville a entrepris un projet de création de la Maison de la Nature et de l'Environnement, élément structurant du processus de sensibilisation environnemental intercommunal, au même titre que le Colombier Virval, zone naturelle de Calais. La commune de Marck a réalisé ces dernières années de nombreux équipements de services à la population (Maison de l'Enfant, stade d'athlétisme, maisons

de quartiers, centre social...). La ville dispose du centre de fret européen « Transmark » directement relié aux autoroutes, avec un potentiel d'extension qui pourra ainsi lui permettre de devenir l'un des principaux de France. L'aéroport Calais- Dunkerque se trouve à 5 minutes du site.

La Communauté d'Agglomération du Calaisis couvre la partie la plus urbaine du Pays du Calaisis et connaît une extension très forte et rapide au détriment des espaces de nature en périphérie de la ville. Force est de constater que la richesse du patrimoine naturel enregistrée sur les espaces périphériques de l'agglomération, ne trouve que peu d'écho dans l'espace urbain. Globalement, dans les zones urbaines, seuls les canaux constituent des espaces de verdure et d'aération avec les jardins publics. Cette faiblesse donne une valeur toute particulière aux rares espaces de respiration que l'on rencontre sur l'agglomération, tels le Fort Nieulay ou le bassin des châsses.

Héritage de son histoire industrielle, le territoire compte encore de nombreuses friches qui constituent autant d'opportunités pour réintroduire, au sein d'un espace urbain très artificialisé, des espaces de nature.

L'agglomération du Calaisis est un territoire étendu, pour lequel la mobilité est un enjeu central, qui a sa place à jouer au sein d'une réflexion de cohésion sociale globale.

LA MOBILITÉ EST UN ENJEU CENTRAL POUR LE CALAISIS

La question de la mobilité et des transports est une question qui, sur Calais, prend une dimension toute particulière. Cette dernière a marqué profondément l'histoire du territoire. La particularité du Calaisis est d'être un territoire multimodal : route, port, aéroport, fer, canaux, deux roues. Cependant, on relève une absence de liens entre ces modes.

Les déplacements dans l'agglomération sont facilités par la qualité du réseau routier (rocade…) et d'une offre de transport structurée et accessible à la population aux revenus modestes avec le réseau Imag'in (Ballad'in, Div'in, Vél'in).

Cependant le territoire reste peu accessible aux personnes à mobilité réduite. La réalisation du tunnel sous la Manche ainsi que la présence du port et du réseau d'infrastructures de niveau européen ont entraîné un développement considérable des flux notamment de poids lourds. Cette révolution des infrastructures a renforcé la place calaisienne sur le trafic transmanche et a modifié les modes de déplacements au sein du territoire. Les déplacements sur l'agglomération sont régis par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui est établi sur la base du Périmètre de Transport Urbain comprenant les 5 communes de l'agglomération et la commune de Guînes. Il

a fait l'objet d'une évaluation validée en mars 2010.

Des transports collectifs efficaces au sein de l'agglomération : la question des transports collectifs est régie par le Syndicat Intercommunal de Transport de l'Agglomération de Calais (SITAC)

Le réseau est structuré autour de 11 lignes régulières et de deux lignes singulières : la Balad'In et la Div'In.

Le territoire du Calaisis présente une trame ferroviaire suffisante : l'agglomération dispose de deux gares TER localisées à Calais. Six autres gares TER sont présentes sur le territoire du Pays du Calaisis et concernent les communes rurales de : Ardres, Audruicq, Caffiers, Nortkerque, Pihen-les-Guînes, Ruminghem.

Un réseau de canaux délaissé : Le canal de Calais-St Omer est une infrastructure de gabarit intermédiaire qui relie l'agglomération calaisienne au Sud du Nord-Pas-de-Calais. Il se compose de deux sections : l'une reliant le port de Calais au port fluvial de Coulogne (petit gabarit), l'autre reliant Coulogne à Saint-Omer (gabarit intermédiaire)

Le Port de Calais est le 2ème port mondial et 1er port français de voyageurs, il reste le moteur majeur du territoire, malgré la baisse progressive des chiffres passagers. Le trafic marchand augmente lui régulièrement, plaçant Calais à la quatrième place des ports français de commerce en 2006 et 2007.

Ce sont 10 000 emplois directs et indirects que le port de Calais génère. Cette infrastructure majeure est cependant entièrement tournée vers l'évacuation rapide du maximum de trafic, délaissant le territoire qui l'accueille : le port reste avant tout un lieu de transit. En effet, les véhicules légers et poids lourds de toute l'Europe peuvent rejoindre le terminal ferry en contournant la ville et le site n'est pas desservi par le réseau de bus du SITAC. Le projet port 2015 vise, en cohérence avec le projet de développement de Douvres, à adapter le port aux trafics futurs et aux nouveaux gabarits des navires. Au-delà de l'opportunité exceptionnelle qu'il représente pour le développement du territoire, ce projet offrira l'occasion de repenser la desserte du port, tant en terme de liaisons avec la ville, qu'en terme d'ouverture à des modes de transport alternatifs aux poids lourds (liaison ferrée).

En chiffres

2E PORT MONDIAL
1ER PORT FRANÇAIS DE VOYAGEURS

LE TERRITOIRE

LA VILLE DE CALAIS

CALAIS VILLE DE 72 915 HABITANTS

La ville de Calais, avec ses 72 915 habitants (recensement INSEE 2011), est la plus importante du département, elle est au centre d'une Communauté d'Agglomération de 95 468 habitants. Principale agglomération du département en nombre d'habitants, Calais est l'une des Sous-Préfectures du Pas-de-Calais. De par sa position géographique, elle se situe au centre d'un réseau dense de transports routier, ferroviaire et maritime, connectant la ville à un large pan de l'Europe du Nord.

La ville a dû affronter dans les dernières décennies les résultats d'une industrie en déclin et d'un accroissement du taux de chômage et des difficultés sociales. L'activité transmanche a aussi évolué après la création du tunnel sous la Manche, faisant évoluer Calais d'un statut de porte d'entrée à celui de point de passage pour toutes les personnes utilisant ce biais dans leurs trajets entre la Grande-Bretagne et le continent.

LE PORTRAIT SOCIAL DE LA VILLE DE CALAIS RÉVÈLE DES « RISQUES SOCIAUX » MAJEURS

Une part importante de familles monoparentales (20,2 % contre 14,1% sur le Pas-de-Calais, 34% au Beau Marais, 26.4% au Fort Nieulay, 20.7% à Saint-Pierre)

Une part importante de jeunes décrocheurs scolaires (soit 8,4 % contre 5,1% dans le Nord-Pas-de-Calais)

Un vieillissement de la population qui devrait se poursuivre : des personnes âgées aux faibles revenus, vivant seules pour une grande partie d'entre elles.

De nombreux habitants vivant dans un logement social (28,7%)

Un niveau de dépendance aux prestations sociales à 50 % très important (36,8% contre 27,2 % sur le Pas-de-Calais)

Un taux de chômage important des 15-64 ans (23,8 % contre 20,9% sur le Pas-de-Calais) et notamment des jeunes de 15 à 24 ans (45 % contre 35 % sur le Pas-de-Calais)

Un revenu médian des ménages plus faible que sur le département (13 287 € contre 15 383 € sur le Pas-de-Calais)

Force est de constater que ces données statistiques s'amplifient sur toute la ville et nettement sur les quartiers prioritaires où la situation est préoccupante. Calais est cependant une ville qui a des atouts mais qui n'attire plus. Ainsi, le double défi pour la ville visera d'une part à réduire les inégalités sociales et territoriales sur son territoire et d'autre part à réussir le pari du « vivre ensemble » .

UNE PRECARITE CROISSANTE ET TERRITORIALEMENT MARQUEE DE LA POPULATION CALAISIENNE

- Un revenu médian en dessous de la moyenne départementale (13 287 € contre 15 383 €).
- Les inégalités territoriales et de richesse sont extrêmement marquées : un rapport interdécile de 20,5. Il n'est que de 5,9 pour le Pas-de-Calais.
- La population Calaisienne est particulièrement dépendante aux prestations sociales (un quart des allocataires est dépendant à 100%).
- 18,1% des Calaisiens, concentrés dans 3 IRIS, bénéficient de la CMU-C, soit près de 9% de plus que dans la région.
- Une place importante des associations dans la prise en charge de la précarité sur la ville

En chiffres

LES 0-6 ANS REPRÉSENTENT 8,7% DE LA POPULATION CALAISIENNE

L'ÉDUCATION AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE LA VILLE DE CALAIS

- Un taux de natalité de 16,4‰, supérieur à celui de la France métropolitaine (12,8‰).
- Des 0-6 ans qui représentent 8,7% de la population Calaisienne en 2009 (moyenne nationale de 7,3%).
- Un taux de chômage des 15-24 ans extrêmement élevé (45% en 2009 contre 23,5% en France métropolitaine et 35% dans le Pas-de-Calais).
- L'éducation, un axe fortement investi par la ville qui doit faire face à un taux de décrochage scolaire conséquent (8,4% pour les 15-17 ans en 2009 contre 3,8% en France) mais contrasté sur le territoire.

LE LOGEMENT A CALAIS : UN ENJEU CENTRAL

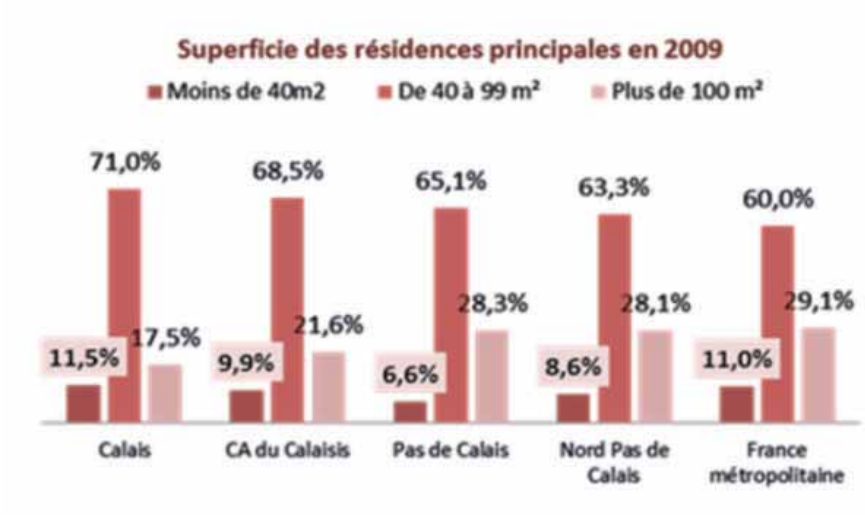

- Les logements vacants en augmentation de +39,5% entre 1999 et 2009.
- Peu de nouveaux arrivants sur la ville.
- Des Calaisiens nombreux à vivre dans de grands logements.
- Un parc de logement ancien, donc plus enclin à des problématiques d'isolation, de précarité énergétique, de vétusté.
- 55,6 % des ménages Calaisiens sont locataires en 2009, la moitié vivant dans un logement social.
- Un manque de fluidité dans les parcours résidentiels.

En chiffres

UNE POPULATION QUI BAISSE DE 3,9% ENTRE 1999 ET 2009

CALAIS FACE A UN DOUBLE PHENOMENE DEMOGRAPHIQUE : UNE POPULATION EN BAISSE ET QUI VIEILLIT

- Une population qui baisse de 3,9% entre 1999 et 2009.
- Une population vieillissante : +30,8% de personnes de 50 à 64 ans et +52,2% des plus de 80 ans de 1999 à 2009, mais un indice de vieillesse bien inférieur au niveau national (46,4 contre 68,5).
- Un desserrement des ménages dont la taille moyenne est passée de 2,53 à 2,33 en dix ans.

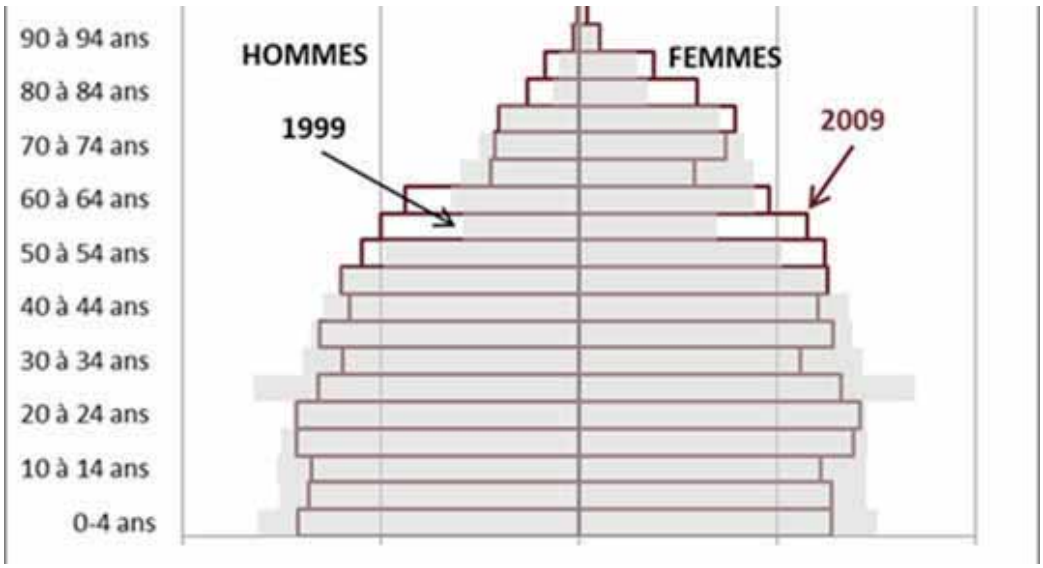

UNE REFLEXION NECESSAIRE AUTOUR DU NOMBRE GRANDISSANT DE SENIORS

- 18,3% de sa population a plus de 60 ans, contre 20,7% dans le Pas-de-Calais et 22,6% en France métropolitaine.
- Une baisse des jeunes retraités entre 1999 et 2009, mais une forte hausse des plus de 75 ans (+29,4%).
- Une augmentation attendue de ces populations comprise entre + 29,7% et +39,3% pour les jeunes retraités et entre +3,2% et +8,4% des plus de 75 ans est attendue d'ici à 2024.
- Les personnes âgées calaisiennes sont plus nombreuses à vivre seules que dans le département, et sont aussi moins nombreuses à vivre dans des maisons (59,1% contre 85,3% dans le département).
- L'offre d'aide à domicile appelée à s'étendre au vu des projections démographiques observées sur Calais.

En chiffres

18,3% DE LA POPULATION A PLUS DE 60 ANS

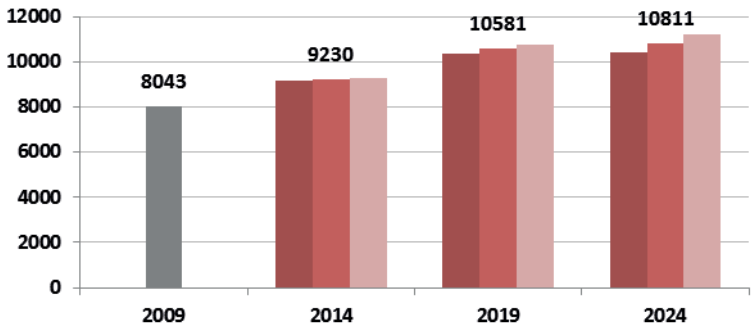

UN TERRITOIRE MORCELÉ

On constate les difficultés que les habitants de Calais ont à appréhender la globalité de leur ville. Le territoire est émietté en micro territoires qui correspondent à des bassins de vie, voire à des sous quartiers de ces bassins.

Il existe un réel marquage social des quartiers, renforcé par les barrières et coupures urbaines fortes. Le repli est important, l'identité morcelée, le sentiment d'appartenance à Calais est peu présent. Les habitants ont une vision dégradée de leur ville tout en mentionnant les multiples atouts dont elle est porteuse. Pour surmonter le repli sur soi, il conviendrait de mettre en place une dynamique permettant aux habitants de Calais de s'identifier à un espace social de taille croissante : que les différents territoires se fondent et que les frontières symboliques disparaissent.

DEUX ENJEUX FORTS
INCLUSION SOCIALE ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INCLUSION SOCIALE ET RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Le champ de la précarité déborde à Calais, et de très loin, la seule dimension de pauvreté économique. Il est autant associé à l'image de la ville, à son histoire, à son morcellement qu'à ses strates sociologiques. Son enracinement est vraisemblablement très ancien. Cette précarité fortement ressentie, incite au repli et à la mise en œuvre de réseaux de solidarité de grande proximité. Le repli sur le cercle familial au détriment du sentiment d'appartenance à un groupe sociologique plus large, quartier ou ville, en est l'illustration la plus probante. Les conséquences en sont à la fois prévisibles et constatées : la reproduction sociale par analogie (forte natalité, grossesses précoces, échec scolaire, faible formation…). Au vu de ces constats de précarité, la Ville a fait le choix d'investir fortement sur les parcours d'inclusion sociale, mais aussi sur l'attractivité de ses territoires.

L'évolution irrégulière du nombre d'habitants, avec une baisse démographique sur la dernière décennie, quand la tendance est à la croissance faible, mais régulière, au niveau départemental, illustre aussi cette perte d'attractivité de Calais et les défis que doit relever la ville pour retrouver une dynamique positive, avec ses échelles de temps :

- à court terme : enrayer la spirale de dévalorisation des quartiers
- à moyen terme : redonner l'envie d'habiter et d'investir dans ces quartiers
- à long terme : réinscrire ces quartiers dans la dynamique de développement de la Ville et de l'Agglomération.

LE TERRITOIRE

LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

LE BEAU MARAIS

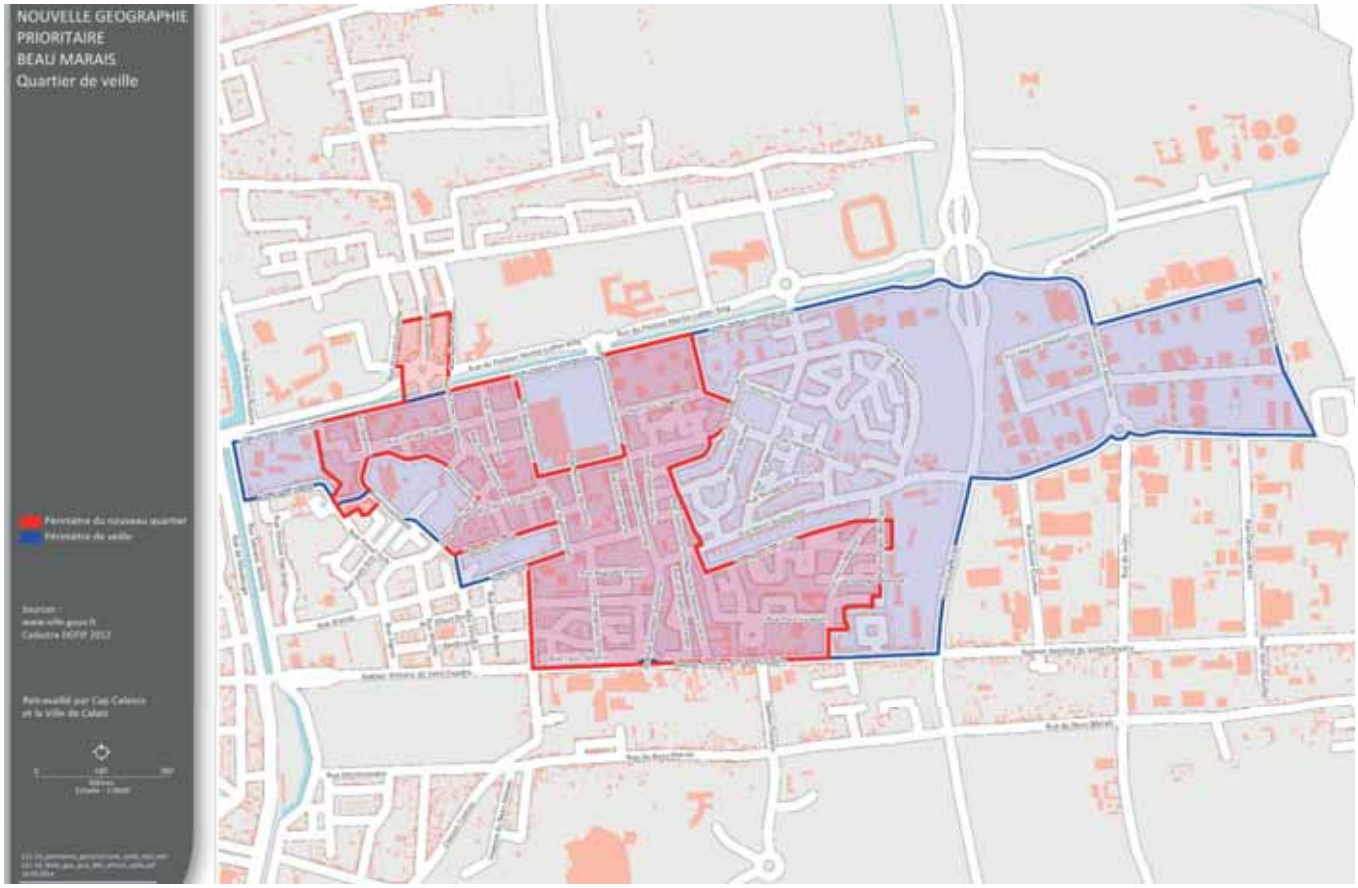

DEUX QUARTIERS SONT RETENUS À CALAIS DANS CETTE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

- Le quartier du Beau Marais est situé à l'est du centre ville.
- Mixité d'habitat: maisons individuelles en périphérie du quartier prioritaire ; des tours et barres très importantes au cœur et à l'est du secteur.
- On recense 3 470 logements.
- L'enfermement est lié à des barrières naturelles et routières qui délimitent le quartier de la ville, les liaisons routières internes sont peu évidentes.
- Présence du centre commercial Carrefour qui représente un véritable lieu de vie.
- Le quartier compte 7 937 habitants soit près de 10,9% des habitants de la commune de Calais.
- Une population relativement jeune : 36% a entre 0 et 19 ans (contre 28% pour Calais).
- Une part de la population âgée de 65 ans et + (7%) bien plus faible que celle de la moyenne de la commune (13,6%).
- 85% des logements sont des appartements (47,5% pour Calais).

Source INSEE 2011

LE BEAU MARAIS

UN QUARTIER EN SOUFFRANCE QUI POSSÈDE DE VRAIS ATOUTS

POINTS FAIBLES

Un taux de chômage très important : 46,8% (de 21 points supérieurs à celui de Calais : près d'un actif sur deux est donc au chômage).

La situation est encore plus préoccupante pour les jeunes (15-24 ans) : le taux de chômage est de 62,5% (soit 14,5 points de plus que le taux de la commune (48%)).

36,6% des familles sont mono parentales (soit 16 points de plus que sur la commune).

39,6% de la population de 15 ans ou + non scolarisée est sans diplôme (22,4% pour la ville de Calais).

Des sous secteurs qui représentent de réelles frontières pour les habitants.

Une offre de loisirs peu adaptée aux adolescents et jeunes adultes.

Des efforts supplémentaires à faire sur le cadre de vie : sentiment d'abandon, manque de cohérence de l'espace urbain.

Un quartier qui souffre d'une mauvaise image.

POINTS FORTS

Un centre social dynamique.

Des commerces de proximité et le centre commercial Carrefour.

Un tissu associatif important : des dizaines d'associations

Des services publics : Poste, bibliothèque annexe, CAF, mairie annexe.

3 poumons verts: Chico Mendes, plaine Farman, Bois campagne.

1 association de prévention spécialisée.

1 régie de quartier très présente.

De nombreux établissements scolaires: 7 écoles élémentaires, 2 collèges, 1 lycée, 1 IUT, 1 université.

Équipements sportifs : salles Greuze, Saint Exupéry, Vadez, Matisse, Calypso, stade l'Epopée, piscine/patinoire Icéo, espace Marinot

1 Centre d'Animation des Jeunes

1 Programme de rénovation urbaine.

LE TERRITOIRE

LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

FORT NIEULAY/CAILLOUX/SAINT-PIERRE

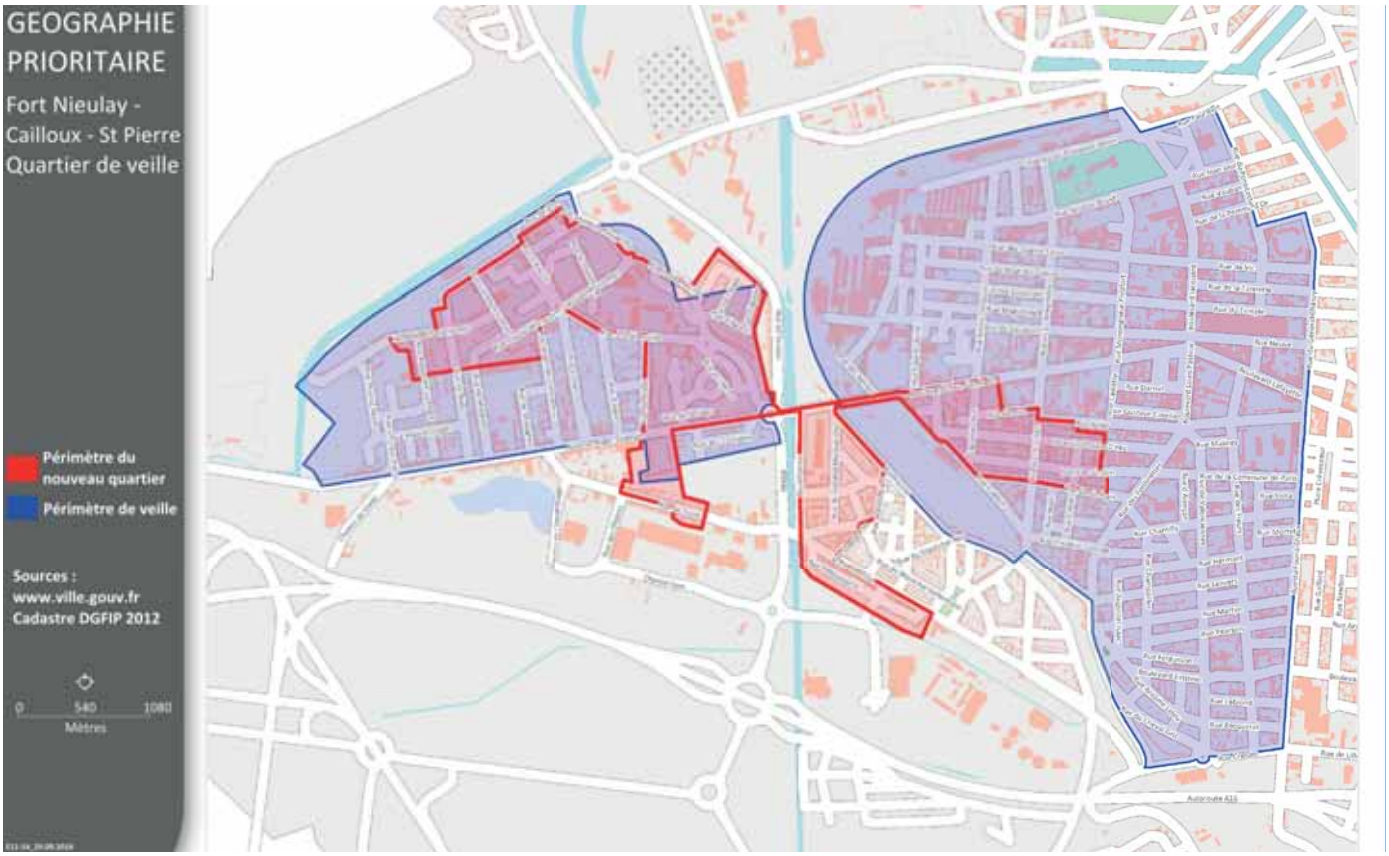

ENTITÉ COMPOSITE, QUI REGROUPE 3 SECTEURS URBAINS DIFFÉRENTS : FORT NIEULAY CAILLOUX SAINT-PIERRE

- Le quartier du Fort Nieulay/Cailloux/ St Pierre est situé à l'ouest du centre ville et ne constitue pas un ensemble urbain homogène.

- Entité composite, qui regroupe 3 secteurs urbains différents : le Fort Nieulay, quartier d'habitat mixte, qui compte une part importante de logement social collectif. Les Cailloux, quartier d'habitat individuel, coupé du Fort Nieulay par une voie importante (Avenue de Verdun). Une partie du secteur St Pierre, quartier centre ville, au zonage urbain dense, coupé des Cailloux et du Fort Nieulay par les voies du chemin de fer.

- Secteur qui compte 5 515 habitants soit près de 7,5% des habitants de la commune.(insee 2011)

- La population y est très jeune : on compte 36,6% de la population ayant entre 0 et 19 ans (contre 28% pour Calais) et plus d'une personne sur deux (52,6%) ayant moins de 30 ans.

- 29,8% des familles sont monoparentales.

- 55,4% des résidences principales sont occupées par des locataires d'habitat social.

Source INSEE 2011

POINTS FAIBLES

Un taux de chômage des 15-24 ans très important: 66,8%

Des espaces publics sans forte identification ni appropriation.

Une offre commerciale de proximité en déclin.

Un quartier d'habitat uniquement (Cailloux, Saint Pierre).

Peu d'offres de loisirs (Cailloux).

POINTS FORTS

Des équipements structurants: 1 centre social, 3 salles de sport, 1 salle municipale, nombreuses écoles, 1 scène nationale.

1 programme de rénovation urbaine en cours : PNRQAD (St Pierre).

Des espaces verts attractifs: Vieux Fort, Terre St Roch.

Une proximité avec les « pôles commerciaux » Auchan, Cité Europe et Chemin Vert.

Le quartier du Fort Nieulay

LE TERRITOIRE

LES QUARTIERS DE VEILLE ET LES QUARTIERS VÉCUS

LES HAUTES COMMUNES À MARCK RESTE UN QUARTIER DE VEILLE

La géographie prioritaire du CUCS de l'agglomération du Calaisis, possédait 4 quartiers prioritaires, dont deux en ZUS. Dans le contrat de ville, seuls deux quartiers sont retenus comme quartiers prioritaires, Beau Marais et Fort Nieulay/ Cailloux/St Pierre, tous deux à Calais. D'autres périmètres apparaissent, les quartiers de veille et les quartiers vécus.

QUARTIERS DE VEILLE

Il s'agit des territoires anciennement en ZUS et/ou CUCS et ne relevant plus de la géographie prioritaire : ils restent en veille active. Ces territoires pourront ainsi bénéficier « d'un accompagnement via le contrat, en terme d'ingénierie et de mobilisation de la solidarité locale ».

Les dispositifs existants tels que le Programme de Réussite Educative, les postes d'adultes relais sont maintenus. Ce maintien se fera par la « recherche d'un meilleur co-financement et, le cas échéant, avec le maintien de crédits d'intervention de l'Etat. »

LE QUARTIER DE VEILLE « BEAU MARAIS »

La population est de 3.103 habitants. On relève une part des propriétaires occupant relativement élevée.

Le revenu médian par unité de consommation (UC) y est en moyenne plus élevé et en moyenne moins de 20% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

LE QUARTIER DE VEILLE « FORT NIEULAY »

La population jeune y est importante sur le secteur.

LE TAUX DE CHÔMAGE FRÔLE LES 35% DANS CERTAINS SECTEURS DU FORT NIEULAY

Une des caractéristiques de ce quartier est la présence de grandes familles.

Sur cette partie du Fort Nieulay, plus de 52% des allocataires ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales.

On a sur l'iris, une part de familles monoparentales comprise entre 25 et 33%.

Le taux de chômage est sur l'iris Fort Nieulay Porte de Paris de 35% en 2009.

LE QUARTIER DE VEILLE « CENTRE VILLE SAINT PIERRE »

La population y est très importante (environ 18 000 personnes).

Le revenu médian par UC y est de l'ordre de 13 806 euros : soit un revenu médian par UC très légèrement inférieur à celui de la ville. La part des allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales, est importante sur certains iris de ce quartier.

ON RETROUVE UNE POCHE DE PAUVRETÉ AU NIVEAU DE LA ZONE EDGARD-QUINET

Le parc locatif social y est très peu présent. A contrario, le parc locatif privé y est très présent et semble subsister à ce manque de logements locatifs sociaux. Sur ce secteur, de nombreuses maisons ont été divisées en appartements. Le taux de vacance y est, dans certaines sections cadastrales, conséquent. C'est également sur ce quartier que l'on retrouve la part des logements en situation de sur-occupation légère ou lourde la plus importante.

On retrouve notamment une poche de pauvreté au niveau de la zone Edgard Quinet. La part des ménages dont le revenu fiscal par UC est en dessous du seuil de pauvreté y est également importante sur certains carreaux.

C'est un secteur où l'on retrouve de nombreux ménages composés d'une personne. La population totale des quartiers de veille « Fort-Nieulay » et « centre ville Saint Pierre » est difficile à quantifier car des contours des quartiers ne correspondent pas précisément à l'Iris. L'on peut toutefois estimer la population à 14 485 habitants sur ces 2 quartiers de veille.

Le quartier Saint-Pierre

Le quartier du Fort Nieulay

CE QUARTIER EST «SORTI» DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE LE 1ER JANVIER 2015 POUR DEVENIR UN QUARTIER DE «VEILLE »

LE QUARTIER DE VEILLE DES HAUTES-COMMUNES À MARCK

La ville de Marck, troisième commune la plus étendue du Pas-de-Calais, est la deuxième ville la plus peuplée de la Communauté d'Agglomération du Calaisis avec 10 299 habitants. Située à l'est de l'Agglomération, Marck est dans la continuité urbaine de Calais avec la zone Marcel Doret et l'avenue de Saint-Exupéry qui trouve son prolongement dans l'avenue de Calais.

La commune constitue l'axe principal de développement résidentiel de l'aire urbaine de Calais : terres agricoles bon marché, peu d'industrie, littoral assez peu touristique. La commune s'est développée selon deux axes routiers parallèles (village, rue). Elle dispose d'un patrimoine naturel important avec son espace dunaire et maritime, avec le site de la dune Noyon géré par EDEN 62 et la ferme des aigrettes.

La commune se caractérise par un éclatement géographique de ses composantes avec la ville centre qui bénéficie d'équipements de proximité (centre social Jacques Yves Cousteau, maison de quartier « Patrick Boulay » sur les Hautes-Communes, maison de la petite enfance,…) et des entités éloignées du centre : Fort-Vert (400 habitants) et Hemmes de Marck (900 habitants).

Depuis l'ouverture de la rocade littorale, les travaux d'urbanisation sur la rue principale se sont multipliés afin d'améliorer notamment la qualité de circulation entre Calais et Marck. La population est essentiellement composée de cadres moyens (enseignants, travailleurs sociaux, fonctionnaires,…). Les habitants sont peu mobiles (accession à la propriété) et l'habitat facilite « l'entre soi » (zones pavillonnaires « en raquette »).

La « pauvreté » paraît peu visible et dispersée (surendettement, chômage). La ville de Marck a compté de 2000 à 2014 un seul quartier en géographie prioritaire en politique de la ville : les Hautes-Communes.

Ce quartier est « sorti » de la géographie prioritaire le 1er janvier 2015 pour devenir un « quartier de veille ». A ce titre ce quartier pourra ainsi continuer à bénéficier de la démarche contractuelle et des ressources de la politique de la ville. Des engagements des politiques de droit commun pourront ainsi être pris en faveur du quartier des Hautes-Communes. Les conventions adultes-relais signées avant le 31 décembre 2014 sur ces territoires seront financées jusqu'au terme pour lequel elles ont été prévues.

QUARTIERS VECUS

Les quartiers vécus sont situés hors du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville.

Ces périmètres permettront notamment de « mobiliser des crédits spécifiques » (Budget Opérationnel de Programme 147) pour « soutenir des services publics, des équipements publics et les opérateurs associatifs » (situés hors quartier prioritaire de la politique de la ville) « dès lors que leur action bénéficie aux habitants des quartiers prioritaires ».

(Référence : LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

On retrouve, entre autres, dans ce périmètre, le zonage au dessus du quartier Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre, la partie « Coubertin » qui accueillera dans les années à venir le centre de ressource politique de la ville Coubertin qui comprendra le nouveau centre de loisir « Jules Ferry » et un centre de ressources pour les habitants des quartiers prioritaires.

Le quartier Cailloux

LES ACTIONS MENÉES

BILAN GÉNÉRAL DU CUCS 2007-2014

Il s'agit ici de faire un point global sur les actions de développement social menées sur la période 2007-2014, sur l'évolution des financements du CUCS ainsi qu'un point sur la programmation en nombre d'actions par thématique.

LE PRU, AURA PERMIS DE GOMMER PARTIELLEMENT L'IMAGE NÉGATIVE QUE VÉHICULAIT LE BEAU MARAIS

D'un point de vue général, il ressort plusieurs points du bilan de la programmation CUCS 2007-2014 :

- Les dispositifs CUCS et PRU n'ont pas réussi à rattraper l'écart constaté en termes de développement social et urbain, entre les quartiers prioritaires et les quartiers de référence. Les crédits spécifiques se sont souvent substitués aux crédits de droit commun et n'ont pas permis la mutualisation des forces escomptées pour intervenir franchement dans les quartiers prioritaires.

- Cependant, le CUCS aura permis une coordination des acteurs et un travail en réseau, qui doit encore s'améliorer et aura mis à jour certaines actions à la plus value avérée pour les habitants : le Programme de Réussite Educative en est un bon exemple, ou le dispositif d'insertion par le sport.

- Les dispositifs CUCS autant que PRU auront permis aussi le travail avec les habitants. « Travailler pour » les habitants, était déjà acquis, mais « travailler avec » était un nouvel enjeu, que les 2 dispositifs auront permis d'initier.

- Le PRU, aura permis de gommer partiellement l'image négative que véhiculait le Beau Marais, et de redonner un meilleur cadre de vie aux habitants. Le sentiment d'insécurité, très subjectif, aura lui diminué. Les habitants apprécient de vivre dans un environnement repensé, où l'habitation à taille humaine a repris sa place au sein d'un quartier fonctionnel et neuf.

- Cependant il n'aura pas permis la mixité sociale attendue. Cette dernière ne se décrète pas, ne s'impose pas et tous les investissements effectués, les chantiers et les « chamboulements » vécus sur le quartier, n'auront pas réussi à atteindre cet objectif, posé comme un pari au niveau national, et qui reste presque de l'ordre de l'utopie partout en France.

LE CUCS En chiffres

Participation financière sur les 8 ans du CUCS,

et toutes thématiques confondues

La Ville de Calais : 5 257 104 €,
Cap Calaisis :1 735 657 €
L'État : 6 937 972 €

NOMBRE DE PROJETS TOTAUX DÉPOSÉS ENTRE 2007–2014

On remarque peu d'évolution sur le nombre total de projets déposés chaque année. On peut noter néanmoins un pic à 116 actions en 2010, contre 66 à 88 les autres années.

La participation financière des partenaires a connu une progression stable sur les 8 ans du CUCS, avec un pic en 2010 à hauteur de 2 417 158 € pour la totalité de la programmation.

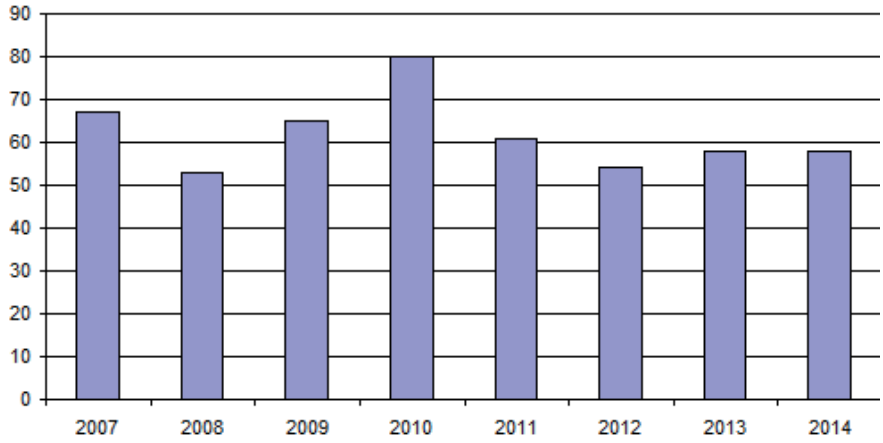

Ce pic a surtout bénéficié aux axes Habitat/Cadre de Vie et Insertion/ Développement économique qui ont connu des pics de financement la même année.

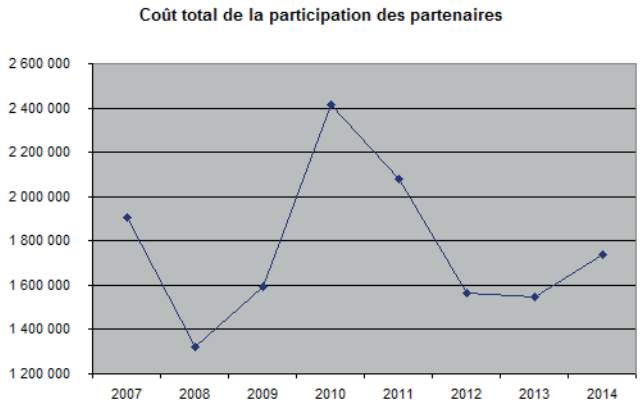

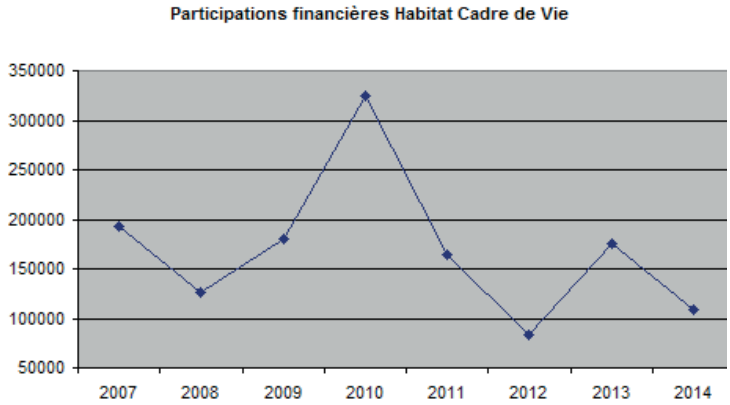

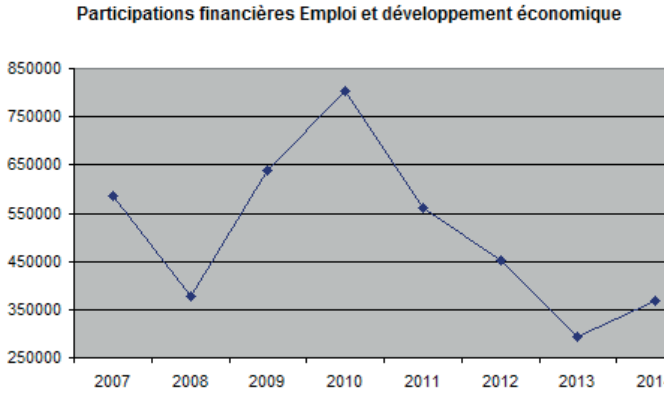

2010 : PIC DU NOMBRE D'ACTIONS HABITAT-CADRE DE VIE ET INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

POUR LA PARTIE HABITAT CADRE DE VIE

On constate qu'une majorité des logements sociaux de Calais sont situés sur les quartiers du Beau Marais et du Fort Nieulay et que le parc immobilier est souvent vétuste, ce qui peut conduire à des problèmes d'isolation, de précarité énergétique...Ces dernières années l'OPH, principal bailleur social, a mis en place dans le cadre du CUCS, de nombreux chantiers d'insertion afin d'améliorer le cadre de vie (parties communes et extérieurs) de ses locataires. Une relation de terrain et partenariale s'est mise en place entre l'OPH et la Ville de Calais. Un travail de proximité avec les habitants a pu se faire de façon plus prononcée ces dernières années sur cette thématique.

De même plusieurs associations travaillent à des actions sur la maîtrise énergétique et les éco-gestes, en particulier Face Calaisis et Unis-cité.

D'autre part, les actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité se sont développées et sont montées en puissance depuis la signature de la convention PNRQAD sur St Pierre.

INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

On constate dans les quartiers un faible taux d'activité, qui touche notamment, les femmes et les jeunes. Ces dernières années pourtant, un grand nombre d'actions se sont développées, mises en place par de nombreux porteurs sur le territoire, mais pour lesquels on constate clairement un maillage et une coordination tout à fait insuffisante.

La Maison de l'Emploi, crée en 2008, a impulsé des actions pour inciter les jeunes à se tourner vers l'apprentissage afin d'améliorer leurs connaissances des métiers. Les actions portent leurs fruits puisque le nombre de jeunes en apprentissage a très fortement augmenté ces dernières années.

Par ailleurs, le PLIE du Calaisis contribue à aider les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail et le CCAS met en place de nombreuses actions afin de recréer du lien social entre les participants et les réorienter vers le monde du travail.

SANTÉ

La même année l'axe Santé a connu lui aussi une forte augmentation, mais cette thématique connaît sa plus forte augmentation en 2014, avec un financement à hauteur de 158 928 €.

L'augmentation de la participation sur l'axe Santé peut s'expliquer par la mise en place, sur Calais, d'un Contrat Local de Santé signé en 2013. Ce dernier, travaille sur les conduites addictives, les grossesses précoces, le parcours de soin, l'amélioration de l'hygiène de vie et les maladies cardio vasculaires.

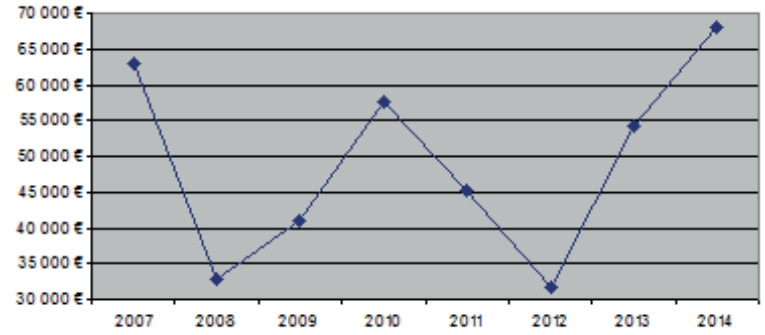

ÉDUCATION

L'axe 3 « Education » est celui qui reçoit la plus grande participation financière de la Ville chaque année avec un pic en 2011 à 816.694 €.

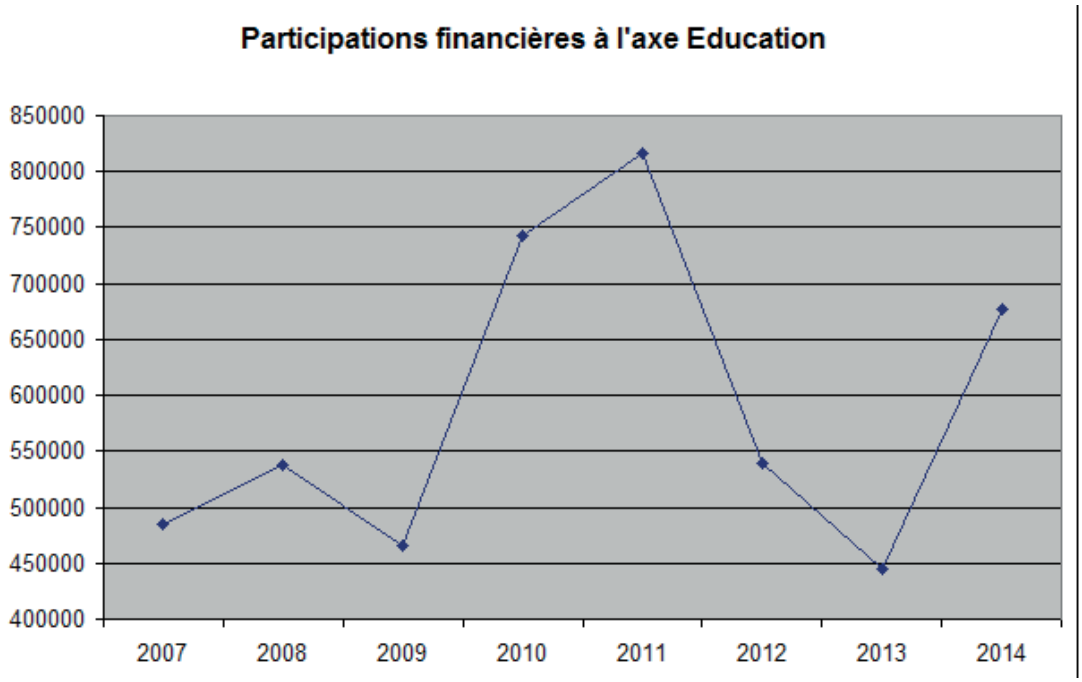

EN 2014, L'ÉDUCATION REPRÉSENTE PLUS D'UN TIERS DES FINANCEMENTS DU CUCS, SUIVI PAR LA THÉMATIQUE « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » MAIS DANS DES PROPORTIONS MOINDRES.

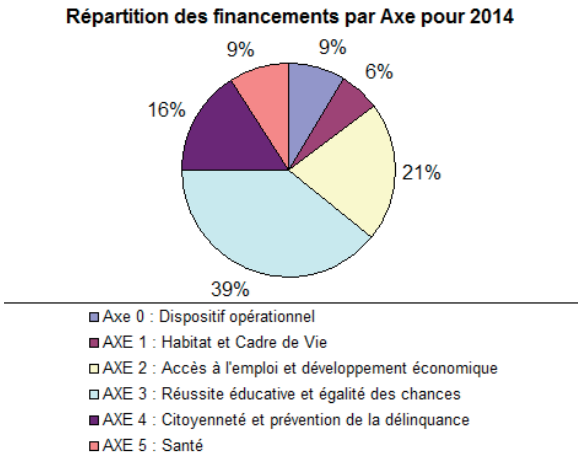

L'axe Education a largement bénéficié des aides du CUCS entre 2007 et 2014, mais les difficultés dans ce secteur sont encore importantes. Cependant, ces différentes actions se sont raccrochées à des dynamiques plus larges et à des réseaux de partenaires mis en place au niveau de la Ville de Calais.

BILAN DE L'ACTION RÉALISÉE ENTRE 2007 ET 2014 SUR LA THÉMATIQUE « ÉDUCATION »

En scolarité et réussite éducative

• Un PRE réactivé en 2008 avec le recrutement d'une nouvelle coordinatrice et de référents de parcours. Des équipes pluridisciplinaires ont été mises en place sur les 3 quartiers. On constate une montée en charge progressive de l'activité depuis 2008 et une implication de plus en plus forte des partenaires concernés dans les équipes. Le Programme de Réussite Educative n'est pas un dispositif dont les actions sont prises en compte dans le cadre de ce bilan, car elles font l'objet d'un appel à projets distinct. Pour autant, il est important de citer ce dispositif, qui fonctionne bien sur Calais, qui fait travailler en réseau les partenaires autour des problématiques de l'enfant, et plus largement de la famille, afin que l'élève ne soit plus en échec scolaire.

• Afin de regrouper tous les acteurs de l'axe éducation, un PEL a été mis en place entre 2011 et 2014, ce denier fixe les principes de l'articulation et de la coordination de la politique éducative de la Ville et des autres acteurs.

• L'expérience de scolarisation des enfants de moins de 3 ans : expérience menée conjointement avec l'Education Nationale et le Centre Social Espace Fort de 2010 à 2012.

• Mise en place en 2013 du Conseil des Droits et Devoirs des Familles avec 2 critères d'entrée : troubles à l'ordre public et lutte contre l'absentéisme.

Parentalité

• Développement des activités de la Maison de la Famille sur les 3 quartiers, avec notamment un Lieu d'Accueil Enfants Parents et des actions collectives.

• Création et développement de groupes parentalité réunissant les partenaires du secteur, dans l'objectif de partager une réflexion, une culture commune pour ensuite co-construire les actions de soutien à la parentalité : groupe en place au Beau Marais , St Pierre et en cours de création au Fort Nieulay.

• Création de la Maison de la Petite Enfance (multi accueil, accès à l'information, collaboration avec la PMI).

• Action « prévention des troubles du langage » sur le Fort Nieulay : action innovante dont le bilan est positif.

Tiers éducatifs :

• Développement de l'offre de loisirs 12-17ans avec le développement des CAJ.

• Coordination des acteurs via le groupe « tiers éducatif » piloté par la coordinatrice du PEL.

• Projet de création d'un nouveau centre éducatif destiné à remplacer l'actuel centre de loisirs J.Ferry . La vocation de ce nouvel équipement sera de développer l'offre du centre de loisirs actuels et d'y ajouter des activités novatrices, afin de renforcer l'offre éducative et les problématiques ciblées.

• Mise en place d'un Conseil des Enfants en 2014.

• Mise en place du dispositif d'éducation par le Sport sur les 3 quartiers : 8 éducateurs qui vont à la rencontre des jeunes le soir et pendant les vacances pour leur proposer des activités sportives.

En ce qui concerne la prévention de la délinquance : son évolution a connu une forte baisse en 2008. Mais globalement l'évolution est aussi sur une hausse des financements sur la période.

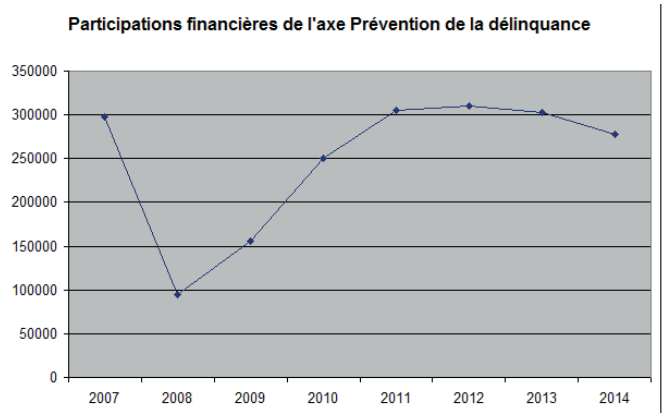

L'axe Participation des habitants qui a été intégré aux autres thématiques, par l'Etat, en 2012, bénéficie encore de financement de la Ville dans le cadre des actions en cofinancement avec le Conseil Régional. Son évolution, malgré un pic en 2008 à 158 119 € est en perte de croissance. En 2011, la participation financière est redescendue au plus bas soit 28.773 € dans le cadre des CUCS.

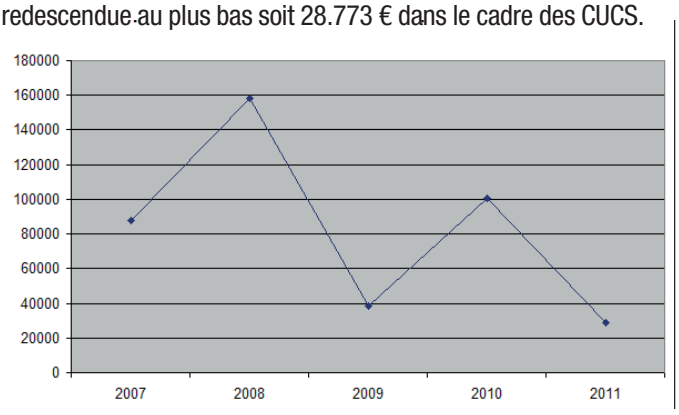

LES ACTIONS MENÉES

LE BILAN PRU

En 2006, la Ville de Calais s'engage dans un projet de rénovation urbaine d'ampleur sur le quartier du Beau Marais en ciblant les sous-secteurs Marinot et Gauguin Matisse. A ce jour, le projet n'est pas fini, mais est sur sa phase terminale (fin d'avenant 6, début d'avenant de clôture).L'objectif principal du projet était de créer les conditions d'une reconquête spatiale de qualité en changeant radicalement l'image du quartier.

LES OBJECTIFS URBAINS PAR SECTEUR ÉTAIENT

GAUGUIN MATISSE	MARINOT
Ouvrir le quartier vers l'extérieur	Irriguer le cœur du quartier
Relier les différentes parties du quartier	Ouvrir le quartier vers l'avenue Toumaniantz
et fédérer les espaces autour d'un mail central	Améliorer les connexions avec la Mi-Voix
Diversifier l'offre de logement	Irriguer le cœur d'îlot
Améliorer l'accessibilité du quartier aux personnes	Introduire une mixité urbaine
à mobilité réduite	Aménager les espaces centraux
Retrouver une présence publique dans le quartier	Requalifier les espaces extérieurs
Transformer l'image du quartier à partir de l'entrée	
sud	
Restructurer le pôle commercial	
Requalifier l'entrée nord avenue Matisse	

LE PRU En chiffres

- 11 998 habitants au Beau-Marais en 2010
- 669 démolitions et reconstructions
- 414 réhabilitations
- 797 résidentialisations
- 506 ménages relogés
- 3 sites concernés (Gauguin-Matisse, Marinot, Hors site : 12 sites de reconstitution hors Beau-Marais
- 4 équipements publics restructurés ou construits (gymnase Matisse, école Corot, centre social Matisse, Espace Marinot)
- Un investissement global de près de 168 millions d'euros TTC (avenant n°6) 72 041 heures d'insertion réalisées par 126 bénéficiaires dont 102 issus des ZUS calaisiennes
- Un investissement global de près de 168 millions d'euros TTC (avenant n°6) Des instances de GUSP mises en place et des actions de communication menées auprès des habitants

LE PRU DANS LA VILLE

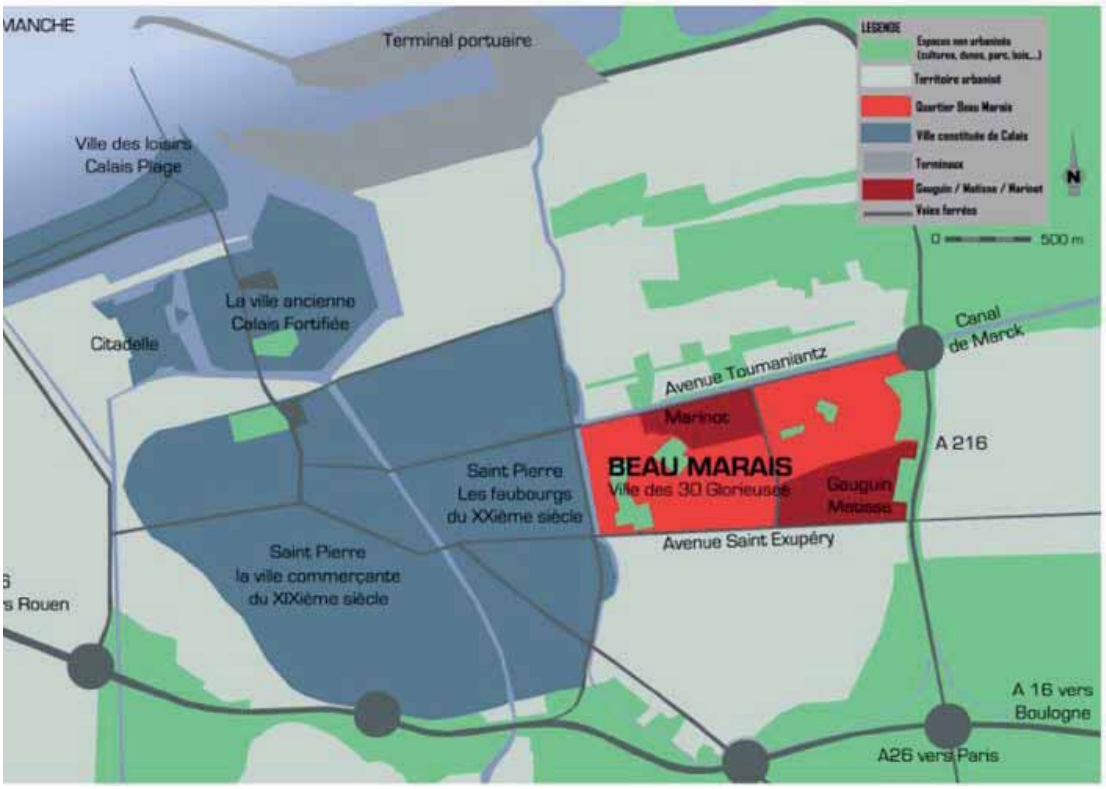

SECTEUR GAUGUIN MATISSE

SECTEUR MARINOT

Avancée du projet : (le PRU du Beau Marais n'étant pas fini, il s'agit d'un point d'étape à la fin 2014)

- 98% des démolitions achevées (655 démolitions réalisées sur 669)
- 50 % des réhabilitations livrées
- 78 % des constructions livrées
- 75 % des résidentialisations achevées

Récapitulatif des livraisons réalisées année par année par famille d'opérations dans le cadre du PRU

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	***TOTAL***
Démolitions	14	28	242	112	147	112			***655***
Livraison Logements sociaux	1	118		72	85	125	31	95	***527***
Reconstructions PSLA					15				***15***
Livraison FJT Marinot								15	***15***
Réhabilitations					180				***180***
Résidentialisations						593			***593***

SECTEUR GAUGUIN MATISSE : BILAN ET ENJEUX

POINTS POSITIFS

- Des bâtiments marqueurs architecturaux de qualité (Gymnase Matisse et école Corot).
- Un programme achevé pour les opérations inscrites initialement (hors Foncière Logement).
- Un axe structuré de qualité le long de l'avenue Matisse.
- Un travail partenarial conduit en pied d'immeubles à travers l'animation de « petits déjeuners citoyens ».
- La réalisation d'un appartement témoin meublé pour Gauguin Matisse 2.
- Une valorisation des bénéficiaires ayant réalisé des heures d'insertion sur les chantiers de construction

POINTS DE VIGILANCE

- S'assurer de la bonne mise en œuvre des dernières opérations du secteur Gauguin Matisse Ancien.
- Accompagner socialement les ménages dans le cadre des réhabilitations à venir secteur Gauguin Matisse Ancien.
- S'assurer de la location des derniers logements de l'opération Corot de la Foncière Logement.
- Affiner une stratégie commerciale pour la location des dernières cellules en rez-de-chaussée des nouvelles résidences et du centre social.

SECTEUR MARINOT : BILAN ET ENJEUX

POINTS POSITIFS

- Des démolitions ayant permis une restructuration du maillage viaire du quartier.
- L'implantation d'un équipement d'envergure en cœur de quartier.
- La présence de typologies d'habitat social variées (LS, PSLA, FJT, résidence étudiante), dans un quartier plurifonctionnel (équipements et commerces), en entrée de ville.
- L'amorce d'un front bâti avec les deux programmes neufs de l'OPH (phase 1).
- Un effet d'entraînement du PRU avec la rénovation en cours du Carrefour Mi-Voix (hors PRU).

POINTS DE VIGILANCE

- S'assurer de la mise en chantier du secteur DEFG (bâtiments non traités au sein d'un quartier en mutation).
- Accompagner les dernières locations des cellules en pieds d'immeubles des programmes neufs de l'OPH.
- Assurer la continuité des cheminements dans le quartier.

LA SUITE

Aujourd'hui se pose la question de la poursuite de la rénovation urbaine sur Calais, en lien étroit avec le principal bailleur, l'OPH. **Deux sites sont ciblés par l'ANRU : le Beau Marais et le Fort Nieulay.**

CONTRAT DE VILLE

II - LE PROJET TERRITORIAL 2015 – 2020 ENJEUX, AXES ET ACTIONS

Les principes transversaux

1 - La participation des habitants
2 - Prévenir et lutter contre les discriminations
3 - La jeunesse

A - Accompagner les parcours d'inclusion sociale

1 - Education/Jeunesse

FAVORISER LES PARCOURS DE REUSSITE EDUCATIVE
a) Réussite éducative
b) Soutien à la parentalité
c) Insertion sociale et citoyenne
d) La culture

2 - Prévention de la délinquance

PREVENIR LES COMPORTEMENTS A RISQUES
Priorité 1 : les jeunes exposés à la délinquance
Priorité 2 : améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes
Priorité 3 : améliorer la tranquillité publique

3 - Santé

AMELIORER LA SANTE DES HABITANTS

4 - Emploi/insertion

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE :
ACCOMPAGNER DES PERSONNES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Espace ressources politique de la ville Coubertin

B - Renforcer l'attractivité des territoires

1 - Développement Economique

FAVORISER L'EMERGENCE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
FAVORISER L'IMPLANTATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE MARCHANDE

2 - Habitat

a) mixité et peuplement
FAVORISER LA MIXITE SOCIALE
b) logement
ATTIRER DE NOUVEAUX HABITANTS ET ASSURER UN HABITAT DIGNE

3 - Cadre de Vie et Environnement

a) Renouvellement urbain
REDEFINIR L'ESPACE URBAIN
b) Amélioration du cadre de vie
AMELIORER LE CADRE DE VIE

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

ENJEUX
AXES
ET
ACTIONS

LES PRINCIPES TRANSVERSAUX

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a affirmé la volonté de renforcer la participation citoyenne dans les quartiers et d'associer davantage les habitants aux futurs contrats de ville. La participation des habitants et la démocratie locale ont constitué en effet une ambition de la politique de la ville dès son origine, mais nous avons constaté dans la dernière période un certain essoufflement des pratiques participatives.

La participation des habitants implique de modifier les représentations à la fois des élus, des professionnels de la politique de la ville et des habitants eux-mêmes, de bouleverser les modes d'organisation et d'encourager la capacité d'initiative des habitants des quartiers.

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES PARTICIPATIVES CALAISIENNES

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser un état des lieux précis des pratiques participatives.

Cette étape permet d'évaluer les manques mais également les acquis de l'existant.

En chiffres

- EN 2014, 656 ASSOCIATIONS ACTIVES EXISTENT SUR CALAIS
- PLUS DE 890 INTERVIENNENT SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE
- 4 RÉFÉRENTS SUR 2 QUARTIERS PRIORITAIRES

LE MONDE ASSOCIATIF

En 2014, 656 associations actives existent sur Calais et plus de 890 interviennent sur l'ensemble de la Ville. Les financements les plus importants sont en direction des associations sociales et sportives.

Dans une logique d'efficience, de valorisation des fonds publics et d'animation de la vie associative, un Service de la Vie Associative et de la Démocratie Locale a été créé. Ce service centralise aujourd'hui l'ensemble des demandes de subventions qu'il diffuse, une fois le format validé, auprès de chaque service. Ce service s'inscrit ainsi dans cette volonté de sortir d'une logique de guichet pour aller « vers une logique de projet et d'investissement au service de la ville ». Une maison des associations et 5 salles polyvalentes dont 2 situées en géographie prioritaire (sur le Fort Nieulay et Les Cailloux) complètent l'offre de service proposée au monde associatif calaisien.

RENCONTRES, RÉFÉRENTS ET MAISONS DE QUARTIERS

- Il existe des réunions de quartier qui regroupent entre 50 à 150 participants, en moyenne une fois par trimestre. Elles permettent un échange entre habitants sur ce qui fonctionne ou non dans le quartier, une communication et une information sur les projets qui s'y déroulent, et un échange également entre les habitants et les services de la ville (services techniques, police municipale, etc.).

- Par ailleurs, la Ville, en collaboration avec le Conseil Régional, alimentent un Fonds de participation des habitants qui permet de financer des micro- projets de proximité : animations de quartier, des fêtes de voisinage, etc.

- Depuis septembre 2014, la Ville a mis en place 10 référents dans chacun des quartiers de la Ville dont 4 plus particulièrement sur les quartiers en zone prioritaires. Le référent de quartier se veut un maillon essentiel de la démarche participative. De part sa connaissance du terrain et de ses concitoyens, il est un interlocuteur privilégié et reconnu. Habitant le quartier, vivant leur quotidien, ces référents sont pour les habitants, des intermédiaires de proximité en lien direct avec la Municipalité et de son Adjoint à la Vie des Quartiers.

Engagé dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, ils transmettent à la collectivité les remarques, interrogations et suggestions émises par les habitants de leur quartier. Ces informations recueillies permettent l'intervention la mieux adaptée et la plus rapide des services municipaux, au bénéfice du mieux vivre des quartiers.

● Mise en place depuis 2010, la Ville gère 5 Maisons de Quartiers dont 2 installées dans les quartiers prioritaires des Cailloux et de St Pierre et en prévision d'un sixième équipement prévue en 2015 au Fort Nieulay. En promouvant ces lieux de vie qui favorisent le développement de la démocratie de proximité, la municipalité poursuit le maillage de points ressources au cœur des quartiers, qui ont vocation à faire émerger la vie associative et les rencontres de proximité entre habitants et riverains toutes générations confondues.

LES CONSEILS CITOYENS : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

CHAQUE CONSEIL REGROUPE EN MOYENNE 25 MEMBRES ET SE RÉUNIT AU MOINS UNE FOIS PAR AN

Suivant les préconisations du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », la loi du 21 février 2014 a acté la mise en place de conseils citoyens, qui à l'échelle de chaque quartier prioritaire, permettront de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et d'actions collectives, ainsi que l'implication des habitants dans la vie de leur quartier et dans le cadre de la conduite de la politique de la ville.

Deux conseils citoyens sont constitués, un pour chaque quartier. Ils regroupent des habitants engagés sur la vie de leur quartier, des commerçants de proximité et des associations de quartier. Chaque conseil regroupe en moyenne 25 membres et se réunit au moins une fois par an. Les Conseils Citoyens émettent un avis transmis à l'adjoint délégué à la Vie des Quartiers et de l'adjoint délégué à la Politique de la Ville qui sont chargés d'y donner une suite.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ACTEURS À LA PARTICIPATION DES HABITANTS

La rénovation des démarches participatives nécessite un travail d'accompagnement et de formation des différents acteurs et une ingénierie dédiée ou identifiée.

Des actions de formation seront mises en place en direction des institutions et des habitants pour favoriser des démarches participatives. Elles doivent par ailleurs permettre une montée en compétence des professionnels et des acteurs dans l'organisation des processus participatifs (animation de réunions, accompagnement d'initiatives portées par les habitants, etc.).

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le contrat de ville cible les habitants des quartiers prioritaires, pour lesquels on s'aperçoit souvent que les discriminations sont fréquentes: discrimination sexuelle, discrimination raciale et discrimination du lieu de résidence sont les plus répandues.

LE DÉFENSEURS DES DROITS, RECENSE 20 CRITÈRES DISCRIMINANTS

- L'âge
- L'apparence physique
- L'appartenance ou non à une ethnie
- L'appartenance ou non à une nation
- L'appartenance ou non à une race
- L'appartenance ou non à une religion déterminée
- L'état de santé
- L'identité sexuelle
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- La situation de famille
- Le handicap
- Le patronyme
- Le sexe
- Les activités syndicales
- Les caractéristiques génétiques
- Les moeurs
- Les opinions politiques
- L'origine
- Le lieu de résidence

Le contrat de ville aura pour mission à travers toutes les actions qu'il mettra en place, de lutter contre toute forme de discrimination et de favoriser l'égalité homme/femme.

L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME

L'égalité homme /femme est un axe de réflexion majeur dans ce contrat de ville : on s'aperçoit bien souvent que les familles monoparentales sont une vraie problématique féminine. Les femmes sont souvent des mères, parfois elles le sont devenues jeunes et n'ont pas l'opportunité de s'accomplir professionnellement. L'insertion sociale avant toute insertion professionnelle est primordiale, pour ces femmes qui se sont mises en retrait. Des réponses devront être apportées à ces femmes qui sont à la tête de familles monoparentales, mais aussi des réponses d'exemplarité, aux jeunes filles pour qu'elles intègrent que la réussite sociale ne passe pas automatiquement et uniquement par la parentalité.

Cette analyse a été menée sur les quartiers prioritaires de la Ville de Calais au regard des indicateurs disponibles sur le site « sig-ville » (données 2009). Les données collectées concernent 10 territoires IRIS composant les quartiers prioritaires. Cela signifie que le périmètre ici retenu est plus large que le périmètre réel des quartiers prioritaires de ce nouveau contrat de ville.

CINQ THÈMES SONT OBSERVÉS

La démographie

La monoparentalité (problématique prioritaire selon le Premier ministre)

L'insertion professionnelle

La pauvreté

La couverture médicale

LES CINQ THÈMES OBSERVÉS

En chiffres

52 % DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES SONT DES FEMMES

DÉMOGRAPHIE

Sur les 72 915 habitants de Calais, 30 % vivent en quartier prioritaire de la ville. 52 % sont des femmes. La répartition femmes/hommes de la population de la commune et des quartiers dans leur ensemble, est représentative de la répartition de la population française. Toutefois lorsque l'on observe ce même indicateur pour chaque quartier on constate des disparités pouvant aller jusque 7 points d'écarts :

4 IRIS sont à l'équilibre

1 IRIS compte plus d'hommes que de femmes

5 IRIS comptent une majorité de femmes, au-delà même de la moyenne communale et nationale, et l'un d'eux comptent 56 % de femmes (Mouchotte).

MONOPARENTALITÉ ET FAMILLES NOMBREUSES

La part des familles monoparentales de la commune est plus élevée que la moyenne nationale tout en étant inférieure à la moyenne du Pas-de-Calais (23%). Cette même part des familles monoparentales dans les quartiers prioritaires est de 28,25, soit 2 points de plus que la moyenne nationale en ZUS. Le quartier Mouchotte enregistre la plus forte part avec 46,8 %. Pour mémoire, il s'agit du quartier composé à 56 % de femmes. Le quartier Cailloux, quartier vieillissant, enregistre le taux le plus faible avec 14,4 % des ménages en situation de monoparentalité .

En termes de familles nombreuses, un seul quartier en compte moins que l'ensemble de la commune (Van Grutten). Tous les autres ont une moyenne supérieure, y compris le quartier vieillissant des Cailloux. Le quartier Matisse Andrique, le plus jeune est aussi celui qui compte le plus grand nombre de familles nombreuses (39,7%) - Cf tableau 4

Ces indications peuvent être complétées par le nombre de grossesses précoces afin de déterminer la nécessité d'une prévention spécifique.

Toutefois la détection de la part importante de familles monoparentales ou/et nombreuses permet d'ores et déjà d'être attentif aux problématiques accrues rencontrées par ces femmes : suivi des grossesses, accompagnement de la parentalité, aide à la garde d'enfant, aide aux démarches administratives (recouvrement des pensions.....), construction du projet de vie professionnelle, épanouissement personnel...

INSERTION PROFESSIONNELLE

Les taux d'activité et d'emploi de la population de Calais sont inférieurs à la moyenne nationale pour les femmes et pour les hommes. Cet écart est plus marqué pour les femmes (-8 points et – 24 points).

Dans les quartiers prioritaires, trois IRIS enregistrent un taux d'activité masculin supérieur ou égal à la moyenne nationale (Cailloux, Fort Nieulay Porte de Paris et Van Grutten). Sur ces mêmes quartiers, le taux d'activité féminin reste très inférieur à la moyenne nationale. Le quartier Matisse Andrique enregistre le taux d'activité féminin le plus bas : 34,7 % soit moitié moins que la moyenne nationale. Le constat est encore plus alarmant en ce qui concerne le taux d'emploi, en particulier celui des femmes sur ce même secteur (-57 points par rapport à la moyenne nationale) .

L'emploi à temps partiel est un premier indicateur de précarité subie des habitants. Là encore le constat est inquiétant tant pour la commune que pour les quartiers prioritaires. 5 IRIS ont plus de 50 % de la population active féminine à temps partiel alors que la moyenne nationale est de 33 % en ZUS. Les hommes sont aussi impactés par cette situation, notamment sur l'IRIS Mouchotte (22,1%).

La part des non diplômés est de 35,41 % dans les quartiers. Cette problématique est repérée dans tous les quartiers tant pour les femmes que pour les hommes. Alors qu'au niveau national, la part des femmes non diplômées chez les moins de 30 ans diminue, on constate sur Calais le phénomène inverse.

PAUVRETÉ

Le niveau de pauvreté est mesuré au travers du nombre de bénéficiaires de la CMUC. Calais a une moyenne de bénéficiaires correspondant à la moyenne nationale des quartiers en difficulté. Deux secteurs enregistrent un grand nombre de bénéficiaires : Mouchotte (56 % de femmes et avec un fort taux de monoparentalité) et Matisse Andrique qui avec 61,8 % est le plus touché. Pour mémoire ce dernier est également l'IRIS le plus jeune. Enfin, 5 autres quartiers ont des taux supérieurs à la moyenne communale.Ce constat illustre le rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes. Il révèle que plus d'1/3 des familles monoparentales en ZUS vit en dessous du seuil de pauvreté. En moyenne en France, moins d'une famille monoparentale sur 6 vit également en dessous du seuil de pauvreté.

CES FEMMES RECHERCHENT UN STATUT SOCIAL AU TRAVERS DE LEUR RÔLE PARENTAL

COUVERTURE MÉDICALE

La couverture médicale est nulle sur le quartier le plus jeune. Globalement, on peut estimer que les quartiers prioritaires de Calais sont sous-dotés en la matière hormis le secteur Rodin.

La ville de Calais a des indicateurs préoccupants sur les différents champs observés. Ces problématiques socio-économiques sont particulièrement accrues pour les femmes, et encore plus pour les femmes chefs de familles monoparentales.

Le cumul de ces informations peut laisser penser qu'un projet de vie axé sur la maternité est courant sur ces quartiers pour les femmes.

Des études régionales menées par le CORIF sur l'insertion professionnelle des femmes ont démontré que ce choix de la maternité résulte souvent d'une exclusion du marché du travail. Les raisons de cette exclusion sont multiples : peu de diversification du projet professionnel, médiocrité des emplois, réticences de l'entourage, formation en inadéquation avec le marché du travail, peu de mobilité géographique, etc...

De ce fait, ces femmes recherchent un statut social au travers de leur rôle parental. La recherche d'emploi n'est plus une priorité. Elles dépendent alors majoritairement des aides sociales.

L'enjeu sur ces territoires (Calais et d'autres sur le département) est de permettre à ces femmes de se construire un autre projet de vie. Cela passe nécessairement par la revalorisation de soi et par une réflexion sur le rôle et leur place dans notre société.

Plusieurs pistes peuvent être examinées :

- la revalorisation des femmes par des activités physiques et culturelles sans les enfants,
- l'accompagnement à la parentalité en replaçant le père dans ses fonctions parentales lorsque c'est possible (par exemple veiller à ce que les ateliers parents enfants invitent les pères), en veillant à ce que l'accès aux modes de garde et à la restauration scolaire soient facilités.
- l'encouragement des initiatives citoyennes et associatives locales. Dans cet objectif il est impératif d'avoir au moins 40 % de femmes dans les conseils citoyens. Ces préconisations ont également été formulées par le Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA JEUNESSE DU 21 FÉVRIER 2013 CONÇOIT LA JEUNESSE COMME UNE PRIORITÉ TRANSVERSALE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE. C'EST ÉGALEMENT UNE PRIORITÉ LOCALE.

LA JEUNESSE

Dans une logique d'accompagnement des habitants dans un parcours de vie, la jeunesse entendue au sens large, est le premier échelon. La tranche d'âge est étendue : 3 ans (voire moins) / 26 ans.

Il existe différents dispositifs et réseaux locaux (REAPP, réseau « parentalité » Ville sur les quartiers prioritaires, plateforme de lutte contre le décrochage, PRE….), qu'il s'agira de coordonner et de mettre en cohérence, afin de gagner en efficience.

Les jeunes bénéficieront ainsi d'une offre évolutive et individualisée afin de disposer de mesures s'intégrant dans un parcours plus complet.
Plusieurs axes de réflexion seront recherchés

L'INFORMATION

L'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser sont de plus en plus importantes pour les jeunes. Même si internet est souvent le premier réflexe des jeunes pour s'informer, l'aide au projet et le conseil à la décision sont le cœur de compétence du professionnel de l'information. Le travail d'information à destination de la jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. L'information doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie. L'enfant puis le jeune doit se sentir concerné et intégré à la société.

LA MOBILITÉ

La mobilité des jeunes constitue un axe essentiel dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales. La mobilité doit s'entendre dans les différentes acceptions : sociale, géographique, européenne et internationale. La mobilité doit en effet se rapporter non seulement à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, un projet, une activité), mais également, à la mobilité des jeunes en dehors de leur « territoire » du sens le plus étroit (activités ou projets permettant le décloisonnement des quartiers), comme au sens le plus large (région), à l'échelle nationale comme européenne et internationale (programme d'échanges, chantiers internationaux, Erasmus ou autres). Toute ouverture vers l'extérieur doit en somme être recherchée à travers cet axe.

L'ENGAGEMENT VIA LA VIE ASSOCIATIVE

Considérant les associations comme des acteurs essentiels de la vie locale, la ville de Calais entend favoriser le développement de la vie associative sur l'ensemble de la géographie prioritaire. Lieux d'échanges, de réflexion, d'innovation, d'expérimentation et de responsabilités, les associations doivent être encouragées et soutenues dans le développement de leurs actions et notamment celles ayant vocation à répondre aux besoins de démocratisation et de participation de proximité. Il s'agira de renforcer les actions de sensibilisation en promouvant le bénévolat auprès des jeunes.

LA CO-CONSTRUCTION AVEC LES JEUNES

Il est important que les jeunes soient parties prenantes dans le processus de décision des actions qui leur seront destinées. A l'occasion de l'élaboration du diagnostic, mais également, à chaque étape de déploiement d'actions à destination spécifique de la jeunesse. En impliquant la jeunesse dans la prise de décision, c'est le meilleur

INFO
Quiz
INFO

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INCLUSION SOCIALE

Dans les quartiers prioritaires, les facteurs d'exclusion et de ségrégation sociale sont nombreux. Le projet de Contrat de Ville a été conçu pour apporter des réponses.

La concentration de personnes vivant dans la précarité sur un même territoire rend difficile le traitement des difficultés rencontrées.

Seul le renforcement d'une approche individuelle et personnalisée ainsi que le développement de la mise en réseau des acteurs pourront apporter des solutions plus ciblées ; la mutualisation des ressources et l'articulation des champs de compétences peuvent se révéler pertinentes au bénéfice des publics fragilisés.

Dans le domaine de l'éducation, par un travail de proximité à consolider mais aussi à inventer, il faut tout mettre en œuvre pour que les élèves les plus faibles acquièrent le plus haut niveau possible ; les efforts et la prise en charge individuelle du PRE, du CDDF et l'important travail de coordination des acteurs menés dans ce cadre doivent être poursuivis et intensifiés. Il est important également de connaître le devenir des jeunes pris en charge par le PRE.

Il faut également augmenter le nombre des enfants des quartiers prioritaires qui accèdent à un accompagnement favorisant un parcours d'excellence.

Dans ce contexte, l'éducation à la citoyenneté, la laïcité, le respect de l'autre, l'esprit de solidarité, mais aussi l'ouverture au monde, font partie des apprentissages indispensables pour préparer les jeunes à l'insertion sociale puis à l'insertion professionnelle.

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire doivent également être des priorités. Aider l'institution à relayer l'aide aux parents des quartiers prioritaires, les intéresser au suivi de la scolarité de leurs enfants est une nécessité.

Pour lutter contre les inégalités, le Contrat de Ville mettra en place des projets d'insertion sociale essentiels à l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives, l'aide à la mobilité, l'apprentissage des savoirs de base pour les personnes en situation d'illettrisme, mais aussi l'accès à la culture et l'accès aux soins par la promotion de la santé.

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

ÉDUCATION /JEUNESSE

moyen de l'aider à s'engager.

DES CONSTATS ALARMANTS MAIS UN P.R.E. PERFORMANT

FAVORISER LES PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Cette thématique a été la plus investie du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Pour autant, certains constats continuent d'être alarmants :

- un public important d'enfants en difficultés scolaires (absentéisme, décrochage, sorties sans diplôme…). Dans le Pas de Calais, plus de 20% des enfants de moins de 17 ans rencontrent des difficultés de lecture (soit +10.4 points vis-à-vis de la moyenne nationale). Sur le département, entre 15 et 47% des enfants ont au moins 1 an de retard à l'entrée en 6ème.

- des carences éducatives importantes générant des comportements inadaptés à l'école et dans les activités péri et extra scolaires, ainsi que des difficultés d'ordre psychologique chez les enfants carencés. (Cf encadré)

- un manque d'ouverture (loisirs, culture..) sur les autres et la ville, (une méconnaissance de la ville et de ses équipements, ce qui ne facilite pas l'ouverture.)

- un faible niveau de qualification des jeunes, cumulé à une faible mobilité, rendant difficile leur insertion professionnelle.

- des problèmes sanitaires récurrents : défaut d'hygiène, manque de sommeil, carences de soins (manque de prise en charge des soins dentaires, de vue, des problèmes de langage, …)

Forte de ces constats, la Ville de Calais a mis en place en 2006 un Programme de Réussite Educative. Son objectif est de définir des parcours éducatifs individualisés pour les enfants et d'assurer le suivi individualisé des familles. Cela s'appuie sur la coordination et l'animation de 4 équipes pluridisciplinaires au Beau Marais, au Fort Nieulay et à St Pierre. Ce dispositif perdurera et sera une partie importante de la thématique EDUCATION, dans ce Contrat de Ville. Ses territoires d'intervention sont les quartiers prioritaires et les quartiers de veille de la Ville de Calais. Ses domaines d'intervention sont : l'accompagnement à la scolarité, l'accès à la culture, aux

L'ÉDUCATION RESTE UN ENJEU FORT POUR LA VILLE DE CALAIS. VOICI LES ORIENTATIONS ÉDUCATIVES POUR LA PÉRIODE 2015-2020, PAR PUBLIC ET PAR ÂGE

PETITE ENFANCE (0-6 ans)

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

La collectivité doit quant à elle :

Permettre aux petits de vivre des expériences constructives de socialisation précoces (LAEP, divers mode d'accueil…) afin de favoriser :

La séparation progressive parent-enfant.

L'estime de soi, l'apprentissage de l'autonomie (travailler le langage qui permet de s'exprimer dans un groupe, faire tout seul, expérimenter).

Le respect de soi, de son corps, les bonnes habitudes de vie (hygiène, sommeil, bienfaits de l'activité physique….).

L'apprentissage des règles de vie en société (respect des autres, des lieux, du matériel…).

L'éveil, la découverte, l'ouverture progressive sur le monde.

Permettre une scolarisation en maternelle dans des conditions favorables (scolarisation des moins de 3 ans avec des modalités particulières).

Permettre l'accès à une offre de loisirs et une offre culturelle adaptée aux tranches d'âge, horaires, tarification….).

Repérer précocement les enfants en situation difficile pour un accompagnement le plus tôt possible (PRE, CDDF).

PARENTALITE

Selon l'étude sur l'environnement familial et social des enfants : le département du Pas-de-Calais se situe dans la catégorie « milieu social, diplômes peu élevés, pauvreté ».

La Ville accompagne les parents afin de leur permettre de poser un cadre éducatif, essentiel au développement des enfants :

Donner des repères sur le développement physique et psychique des enfants (ce qu'il peut faire et ne pas faire à chaque âge, ce dont il a besoin, les risques liés à chaque âge…).

Responsabiliser le parent dans son rôle d'éducateur (notion d'autorité, responsabilité juridique et morale, sensibilisation sur les risques, hygiène de vie…).

Sensibiliser sur la nécessaire cohérence éducative et notion de co-éducation partagée entre les adultes qui interviennent dans la vie de l'enfant (enseignants, acteurs du péri- et extra scolaire…).

Développer l'implication des parents dans la scolarité des enfants (associations de parents d'élèves, lien famille-école).

Accompagner les parents dans les situations difficiles (PRE, CDDF).

Permettre aux parents de bénéficier d'une offre de services variée et adaptée à leurs besoins (structures petite enfance, scolarisation des petits, garderies péri-scolaires, ALSH, séjours de vacances…).

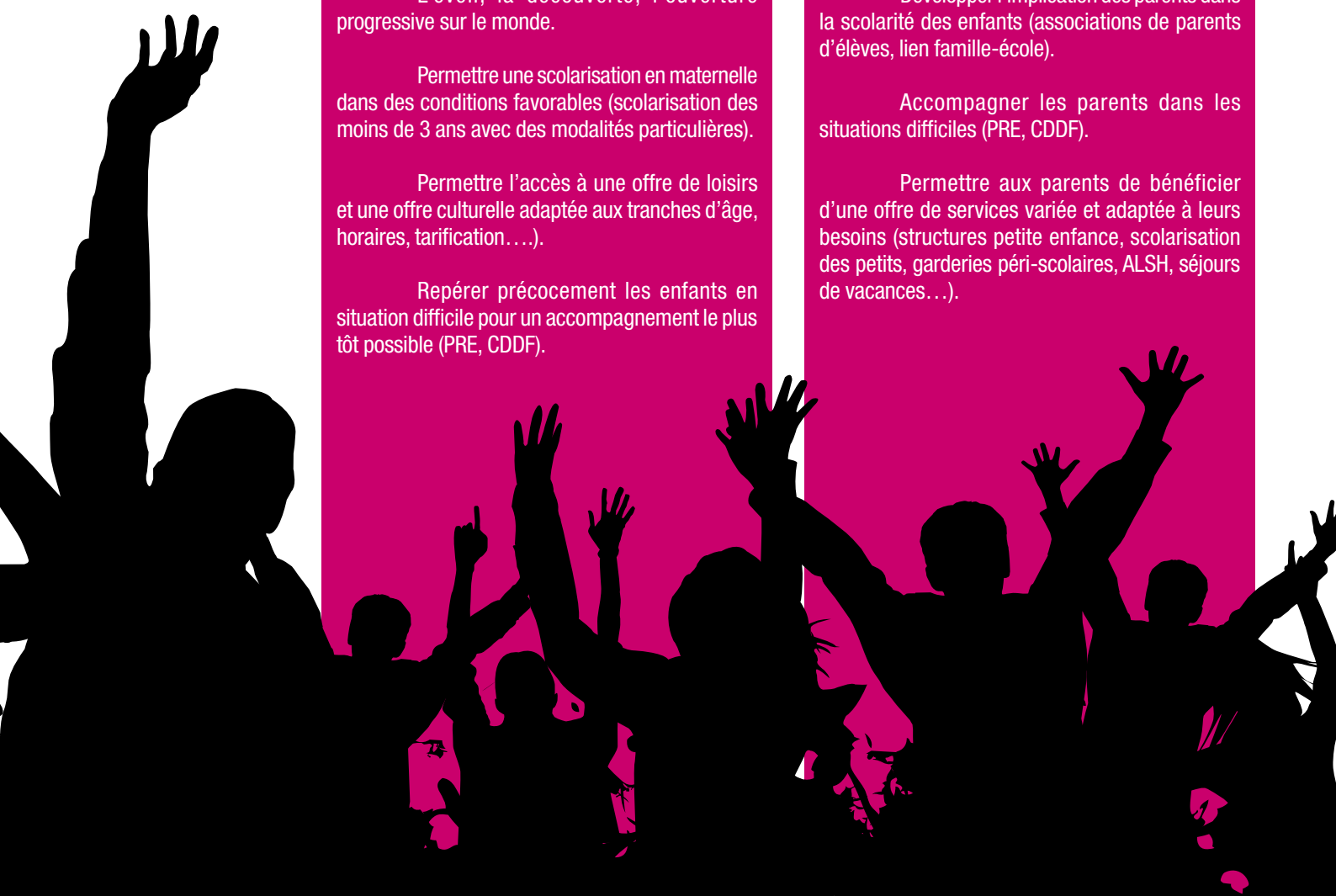

ENFANCE (7-11ans)

Aider l'enfant à développer l'estime de soi, à croire en son potentiel (valorisation, expériences d'autonomie, activités extra-scolaires…) et à développer ses autres compétences psychosociales.

Poursuivre le travail sur le respect des règles de vie en société (respect du cadre, des consignes, solidarité entre pairs…).

Veiller aux bonnes conditions de scolarisation (lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, accompagnement à la scolarité, conditions d'accueil dans les écoles).

Favoriser l'expression par les mots (savoir dire ses sentiments, ressentis, être capable d'exposer un point de vue, de gérer un conflit par la parole…) pour éviter le recours à la violence.

Travailler le respect de soi, de son corps, savoir se connaître, gérer ses émotions, se calmer.

Aider l'enfant à repérer les risques et savoir se positionner.

Aider l'enfant à élargir son point de vue sur le monde qui l'entoure :

Connaître son quartier, sa ville et son histoire, son patrimoine.

Savoir se repérer dans la ville, se déplacer vers les équipements mis à sa disposition….

Découvrir d'autres cultures et traditions (reportages, séjours de découverte…) d'autres époques (liens inter générationnels).

Accompagner l'enfant dans les situations difficiles le plus tôt possible (PRE, CDDF)

JEUNESSE (12-17ans et 18-25 ans)

Au niveau du département du Pas-de-Calais : 25,2 à 29,1% des 16-24 ans sont scolarisés dans le secondaire (moyenne nationale : 28,1%) et 24,3% à 27,6% le sont dans l'enseignement supérieur (moyenne nationale 26,7%). (source « Géographie de l'école 2014» Education nationale). On constate également une bonne réussite des élèves du Pas-de-Calais aux différents examens et notamment au niveau du baccalauréat (entre 90 et 90,7% de réussite pour une moyenne nationale à 90,3%). Dans le Pas-de-Calais, on dénombrait en 2013, 13 collèges ECLAIR représentant ainsi 7% des collèges du département (moyenne française : 5,3%) rassemblant 33% des collégiens du département.

Dans la continuité de ce qui précède, la Ville de Calais aide les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle :

En développant des actions d'insertion citoyenne, par et pour les jeunes

En développant des actions facilitant l'élaboration d'un projet professionnel (découverte des métiers, des entreprises, des formations, mise en relation avec des personnes ou organismes référents….)

En favorisant la mobilité et l'autonomie dans les actions (soutien des projets au bénéfice d'autres jeunes, d'autres publics sur la ville…)

En favorisant le tutorat entre adultes (étudiants ou autres) et jeunes (échanges d'expériences, accompagnement dans les démarches, soutien scolaire….)

En valorisant les expériences et initiatives jeunes

En prévenant les difficultés et risques propres à l'adolescence, savoir écouter, soutenir, orienter

En prévenant les conduites et les comportements à risque (assuétudes, addictions, violences, suicide)

En accompagnant les jeunes dans les situations difficiles et en leur apportant information et soutien (parcours de remobilisation, PRE, CDDF…)

LES QUARTIERS RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SONT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS À CES DIFFICULTÉS QUI CONDITIONNENT FORTEMENT LES POSSIBILITÉS DE RÉUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS.

sports, aux loisirs, la santé le bien-être, et le soutien à la parentalité.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le contexte national est en mouvement et implique une refondation des rythmes scolaires des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire ; les coordinations sont à renforcer pour améliorer l'accompagnement des jeunes dans leurs différents temps de vie. Des besoins sont décelés dans le cadre du Projet Educatif Local et du Programme de Réussite Educative : troubles du langage, manque de motivation par rapport aux apprentissages pour certains enfants, éloignement des enfants à la culture et aux sport, et nécessitent des actions partenariales particulières.

On sait que les retards en matière d'apprentissage fondamentaux constatés à l'issue du parcours scolaire de l'enfant à l'école élémentaire constituent ensuite un handicap très difficile à compenser au collège.

Les quartiers relevant de la politique de la ville sont particulièrement exposés à ces difficultés qui conditionnent fortement les possibilités de réussite scolaire des enfants.

Le soutien et l'accompagnement scolaire présentent ainsi des perspectives d'actions ciblées de nature à contenir l'importance de l'impact négatif des facteurs sociaux sur la réussite scolaire de l'enfant.

L'offre en matière de soutien et d'accompagnement scolaire n'est pas suffisamment importante sur Calais. L'efficacité des moyens mobilisés peut être accrue par une meilleure coordination des acteurs dans ce domaine, au travers d'un travail particulièrement centré sur la recherche d'une continuité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cet accroissement doit aussi prendre en considération de nouvelles manières de faire apprendre. Il est important de pouvoir faire apprendre aux enfants sans qu'ils aient le sentiment d'être dans un cadre scolaire, qui est bien souvent rejeté.

Par ailleurs, la solidarité entre élèves, ou entre familles, est une dimension importante à prendre en considération et à encourager. Tous ces éléments participent à la lutte contre le décrochage scolaire qui reste impératif.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les premiers constats qui sont faits :

Des familles calaisiennes fragilisées : une part très importante de familles monoparentales sur la ville (en 2009, elles représentent 20,2% des familles calaisiennes). Cette proportion est bien supérieure à celle du département (14,1%).

Une offre intéressante autour du soutien à la parentalité, qui constitue l'une des priorités de la ville de Calais : la Maison de la Famille (qui a mis en place un café des parents, une ludothèque, un atelier cuisine, un lieu passerelle pour la première scolarisation des enfants) ; la Maison de la Petite Enfance ; le Relais Assistantes Maternelles ; un projet de signature de la Charte REAAP ; la mise en place d'un Conseil des droits et devoirs des familles, etc.

Néanmoins, les partenaires soulignent et mettent en évidence certains freins à leurs actions :

- L'absence d'objectifs communs et de vision commune autour de la parentalité et des contours du soutien à la parentalité non formalisés
- Peu d'information objectivable sur les besoins et les attentes des familles (notamment des jeunes familles) en termes de soutien à la parentalité
- Des difficultés de mobilisation des familles dans les actions proposées

En chiffres

FAMILLES MONOPARENTALES : 20,2 % DES FAMILLES CALAISIENNES EN 2009

INSERTION SOCIALE ET CITOYENNE

L'insertion professionnelle passe d'abord par l'insertion sociale et citoyenne. Il apparait comme primordial que la jeunesse calaisienne trouve sa place dans la ville et dans la société.

C'est dans cette dynamique que le Point Information Jeunesse s'inscrit. Le PIJ a pour principaux objectifs de mettre en relation les jeunes avec différents partenaires et de les aider à mettre en place leurs projets personnels ou professionnels.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en avant : soutien aux artistes amateurs dans le cadre de la mise en place de leur première exposition ou présentation, information sur la mobilité transfrontalière, relais du programme Européens Jeunesse.

Le dispositif La Bourse aux projets a également pour objectif d'encourager, de soutenir et de promouvoir les initiatives des jeunes calaisiens. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 30 ans d'être accompagnés sur les aspects techniques, logistiques et financiers de leur projet.

L'enjeu est aujourd'hui de renforcer cet accompagnement de projet et de susciter l'engagement des jeunes, voire des très jeunes, notamment les plus en difficulté, en mettant l'accent sur l'intérêt et la plus-value de leurs

L'été, le Point information jeunesse se délocalise à la plage

initiatives, pour leur projet de vie et pour le développement de la ville.

CULTURE

La ville de Calais est riche d'équipements culturels qui, tous, pratiquent des tarifs très attractifs et, à eux tous, balaient des champs très larges : espaces muséographiques (Musée des Beaux Arts, Cité internationale de la dentelle et de la mode), scènes de spectacle vivant (scène nationale du Channel, Grand Théâtre, Centre Culturel Gérard Philipe), Médiathèque, Archives. Ces lieux de production et de diffusion peuvent s'adosser à des établissements d'enseignement artistique (École d'Art, Conservatoire à rayonnement départemental), à d'autres salles et manifestations (Forum Gambetta, Calypso, cinémas…), enfin à un tissu associatif qui devrait jouer son rôle de passeur entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles — tant il faut rappeler que la première pratique amateur est celle de spectateur : c'est cette relation, intime et collective, entre un objet culturel et un individu, qui donne la clef de l'envie de faire et de n'être ni un consommateur passif ni un interprète ou créateur sans mémoire.

L'idée consiste d'abord à s'appuyer sur l'école, lieu préparant l'avenir, creuset potentiel de mixité, de métissage, de découverte et de tolérance, lieu où l'on apprend à s'exprimer, afin d'habituer les élèves à un usage des établissements culturels régulier, « naturel » et non inféodé à une obligation de résultat, enfin afin de toucher, dans le cadre des nouvelles relations qui se tissent entre enseignants et parents, la totalité des noyaux familiaux.

Les projets portés par les établissements culturels doivent :

- éveiller à de nouvelles pratiques artistiques et au décloisonnement
- donner accès à la culture et à la connaissance de sa ville
- lutter contre les préjugés et développer la curiosité et l'esprit critique
- favoriser l'expression libre, orale et plastique
- favoriser la mobilité de tous
- lutter contre l'illettrisme, des plus jeunes comme des adultes
- développer la parentalité et le lien intergénérationnel
- développer l'estime de soi et l'émancipation
- repenser l'altérité

Un certain nombre de préalables sont nécessaires à la réussite d'un projet :

Implication de tous : la motivation des responsables est un gage de réussite.

Rédaction commune, partagée et inclusive du projet : il faut déterminer ensemble le projet, son contenu, ses objectifs, ses moyens, ses étapes, sa durée et les rôles de chacun.

La durée : travailler dans la durée ou l'intensité. Plusieurs séances sur plusieurs semaines sans dépasser six mois ou sur un temps intensif, d'immersion d'une ou de deux semaines complètes.

L'artiste : faire intervenir un artiste dans un établissement scolaire et/ou auprès des jeunes par le biais d'une résidence d'artiste dans la cité est en général à la fois très pertinent par rapport à l'établissement culturel mais aussi très bénéfique pour les jeunes et la corps enseignant. Sa participation à un projet sera d'autant plus réussie qu'il aura pu s'adresser aux jeunes, mais aussi leur famille.

2 lieux principaux : l'établissement scolaire semble être un espace central même si l'établissement culturel doit

être également un lieu de destination.

La restitution : faire de la restitution du projet une étape clef. C'est un moyen de valoriser l'engagement de tous dans le projet. Quand elle se déroule sur le lieu culturel, elle a encore plus de valeur pour tous les acteurs.

L'évaluation. elle doit cependant être davantage une analyse et une étude du projet qu'une évaluation où l'on quantifierait des acquis. Il vaudrait mieux analyser ce qui fonctionne sur les modalités de cette construction plutôt que de vouloir objectiver des « résultats ». La curiosité, l'esprit critique, le combat contre les préjugés se dissolvent mal dans les critères d'appréciations. Il est possible de vérifier si des termes ont été acquis, si des repères dans le temps ou dans l'espace ont été assimilés mais il est bien périlleux de considérer ces critères comme des outils d'évaluation sauf pour les enseignants. Par contre il peut être possible de vérifier certains comportements ou certaines aptitudes : l'autonomie, la prise de parole, l'imagination…On pourra constater l'évolution de ces comportements sur un laps de temps assez long. On pourra également considérer l'appétence d'un enfant à s'affranchir des règles, des poncifs et des idées reçues en termes de création et d'art.

La culture est un facteur majeur d'insertion de la population, et Calais souhaite se saisir de ce potentiel.

Cf les fiches éducation du programme d'actions

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUES

La prévention se distingue de la répression, notamment en ce qu'elle relève d'une multitude d'acteurs, dont les Conseils Départementaux font partie, tandis que la répression relève pour l'essentiel de l'autorité judiciaire appuyée par les forces de sécurité publique.

Autre distinction d'importance, la prévention intervient, elle, en amont d'une infraction pénale et, par définition, pour en empêcher la commission.

Les différentes réunions auxquelles est nvitée l'équipe du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) montre que les questions de prévention de la délinquance et de sécurité ne doivent pas être dissociées de la mise en œuvre d'autres politiques plus sectorielles, au rang desquelles les politiques de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement du cadre de vie, de la culture du sport de la citoyenneté, de l'insertion, etc.

Une cohérence doit être recherchée entre les actions de prévention/sécurité et les autres actions portées par les collectivités territoriales (Conseil Départemental, Conseil Régional), les communes et Cap Calaisis.

Ces démarches doivent trouver une place au sein de la politique de la ville et donc du contrat de ville, du projet de territoire de l'agglomération ainsi que du contrat territorial de développement durable. Les questions de prévention et de sécurité sont transversales à l'ensemble des thématiques.

Ainsi les actions mentionnées dans les fiches projets de la future stratégie locale de prévention de la délinquance ne devront pas être pilotées exclusivement par le service chargé du CISPD, mais par les services des différentes collectivités en charge du sujet.

Les actions de prévention de la délinquance mises en œuvre prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2015 déclinées en stratégie départementale, qui sera déclinée en stratégie locale de prévention de la délinquance en 2015 sur le territoire du Calaisis.

Néanmoins la stratégie s'appuie sur trois orientations prioritaires

Priorité 1 : les jeunes exposés à la délinquance

La première priorité est d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance.

Les adolescents et les jeunes majeurs sont au cœur des enjeux de la politique de prévention de la délinquance. Il faut s'inscrire dans une logique de prévention secondaire (en direction de publics ciblés) et tertiaire (prévention de la récidive), en complément des politiques publiques de droit commun en particulier dans le domaine éducatif et de la parentalité qui relèvent de la prévention primaire.

Les signes annonciateurs d'une dérive vers la délinquance et la commission des premiers actes de délinquance peuvent relever simultanément ou successivement d'un lourd absentéisme ou du décrochage scolaire, d'incivilités dans l'espace public, de la perturbation réitérée de la tranquillité du quartier, de la consommation de produits addictifs, de l'errance, de l'inscription dans une délinquance de voie publique, de la participation à la dégradation de bâtiments publics ou de vols, de l'implication dans différents trafics, etc.

Sur les territoires prioritaires du Calaisis, le CISPD continuera d'effectuer ses cellules de veilles « prévention de la délinquance », en y favorisant le développement pour la prise en charge des jeunes de 12 à 25 ans. Le futur schéma de prévention de la délinquance s'appuiera sur un diagnostic partagé et favorisera la mise en œuvre du chaînage des interventions. L'enjeu est de mobiliser de façon ordonnée les ressources existantes en clarifiant les responsabilités de chacun et en assurant des passerelles entre les différents dispositifs. Selon la nature des problématiques rencontrées par les jeunes, les niveaux d'intervention sont à différencier et supposent également l'implication des familles, notamment au travers du Conseil Droits et Devoir des Familles (adhésion, responsabilisation des parents).

La Ville de Calais s'est dotée en 2013, d'un Conseil de Droits et Devoirs des Familles. Il a pour mission d'aider les familles rencontrant des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale. Le CDDF s'adresse aux parents de « mineurs en difficultés ». Il peut être saisi chaque fois que le comportement de l'enfant entraine des troubles à l'ordre, à la tranquillité ou à la sécurité publique, ou en cas d'absentéisme scolaire.

La programmation d'actions se fonde sur une approche ciblée, individualisée, tournée vers les publics jeunes particulièrement exposés à un premier passage à l'acte délinquant et vers ceux ayant déjà fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations, pour éviter leur récidive.

Des actions pour prévenir le premier passage à l'acte délinquant.

Pour les jeunes au comportement particulièrement perturbateur, qui n'ont pas été condamnés mais qui pour un certain nombre d'entre eux sont connus des services de sécurité intérieure, des actions ponctuelles peuvent être proposées. Elles peuvent concerner l'éducation à la citoyenneté, le respect mutuel dans le sport tant chez les pratiquants que chez les supporters, la médiation dans le champ scolaire, l'amélioration des relations jeunes-police, la sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance.

Des actions de remobilisation plus complètes devront surtout être développées à l'égard de jeunes perturbateurs en grave difficulté et nécessitant un soutien inscrit dans la durée. Il peut s'agir d'actions de « parcours citoyen » (proposant un engagement ou une implication au sein de différentes institutions locales sur la durée dans le cadre d'un accompagnement individualisé), de chantiers éducatifs (proposant une expérience de travail en amont de l'insertion professionnelle encadrée par un éducateur référent) ou encore d'une prise en charge globale dans le cadre d'un dispositif approprié (se traduisant par l'inscription dans une structure de type pôle d'accueil préventif, espace de socialisation ou plateforme de réinsertion).

Des actions de prévention de la récidive

Une minorité de jeunes fait l'objet d'un ancrage délinquant et se trouve très concernée par les problématiques de récidive. Ainsi, d'après le ministère de la justice, 41,7% des condamnés ont moins de 25 ans alors que les mineurs et les jeunes majeurs représentent seulement 23% de la population.

Plus précisément, l'analyse des condamnations met en évidence que 34,5% des condamnés majeurs ont entre 18 et 25 ans alors que leur part dans la population n'est que de 12 %. Les condamnés mineurs représentent quant à eux 7,4 % de l'ensemble des condamnés pour une part dans la population de 17%.

A l'égard des primo-délinquants, mis en cause pour la première fois dans le cadre d'une procédure judiciaire et non-inscrits dans un parcours pénal, les actions de prévention de la récidive doivent se déployer dans les champs de l'apprentissage de la citoyenneté, de la gestion du rapport à l'autorité ou encore de la réalisation de travaux de réparation.

Pour les jeunes suivis par la justice pénale notamment les récidivistes, pour lesquels des condamnations ont déjà été prononcées, suivies ou non de peines d'emprisonnement, les actions à privilégier doivent avant tout être ciblées sur leur insertion sociale et professionnelle.

Elles doivent notamment s'appuyer sur le développement du partenariat entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, les missions locales, les collectivités territoriales et le secteur associatif et s'inscrire pleinement dans le cadre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Elles peuvent permettre le déploiement de postes de travail d'intérêt général ou d'actions de type chantier d'insertion menées dans le cadre d'aménagements de peine.

D'autres actions peuvent être favorisées. Elles entrent dans les champs de l'accès au logement et aux soins des jeunes, du maintien des relations sociales et familiales, du sport et de la culture dans le cadre de projets d'insertion globaux.

La mise en œuvre de ces actions individualisées pour des publics très ciblés nécessite un partenariat renforcé et une forte implication des acteurs locaux en associant tout spécialement le parquet, les services de la justice (protection judiciaire de la jeunesse et service pénitentiaire d'insertion et de probation) et les forces de sécurité intérieure. Elle passe par la désignation d'un référent de parcours.

Priorité 2 : améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

Ce programme s'inscrit dans le prolongement des dispositifs déjà mis en œuvre pour développer les permanences d'aide aux victimes, les intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie et les référents-violences faites aux femmes.

Dans le domaine des violences faites aux femmes, il est nécessaire d'améliorer le premier accueil et de renforcer la protection des femmes en définissant mieux les conditions d'intervention des acteurs.

Dans le domaine de l'aide aux victimes, le constat est fait sur le terrain d'une multiplicité de personnes ressources, difficiles à identifier, d'un enchevêtrement des interventions et d'un ancrage local insuffisant.

En amont de la mise en œuvre, un état des lieux de l'ensemble des dispositifs d'aide devra être effectué de façon à améliorer la lisibilité, l'accessibilité, la cohérence et la complémentarité des différentes interventions.

Le programme d'actions à mettre en œuvre doit inscrire la prise en charge de ces problématiques dans le cadre de la constitution d'un groupe de travail et d'échanges d'informations opérationnels spécialement dédié à cette thématique en procédant au préalable à l'élaboration de l'état des lieux destiné à faire émerger des actions concrètes de proximité.

Priorité 3 : améliorer la tranquillité publique

Les Maires sont de plus en plus sollicités par la population exposée au quotidien à une certaine forme d'insécurité (incivilités, nuisances, dégradations, agressions) pour rétablir la tranquillité publique.

Les troubles à la tranquillité publique générés par les incivilités, les nuisances diverses, les dégradations et les risques d'agressions constituent une source de préoccupations importantes des habitants des quartiers. Ces difficultés sont principalement constatées dans les lieux publics tels que les réseaux de transport, les abords des bâtiments publics et des établissements scolaires, sportifs ou commerciaux, au sein du patrimoine des bailleurs sociaux (halls d'immeubles et parties communes...). Elles contribuent à restreindre la jouissance paisible par les habitants des quartiers qui adoptent des stratégies de contournement de certains lieux.

C'est la raison pour laquelle, les programmes d'actions privilégient :

- Les équipements en vidéo protection, intégrés dans une approche situationnelle globale et cohérente associant la présence humaine afin de favoriser la sécurisation des espaces publics.

- La mise en place d'actions de médiation à vocation de tranquillité publique, dans les espaces publics, à proximité des établissements scolaires, à proximité des logements (mobilisant par exemple les correspondants de nuit et les autres interventions de prévention spécialisée).

- Les actions spécifiquement adaptées aux champs du logement social et des transports publics de voyageurs.

De plus, parce que le délitement du lien social et l'exclusion sont des terreaux propices au développement de la délinquance, le ministère de la Ville a développé plusieurs dispositifs destinés à renforcer la cohésion sociale et en particulier :

- « Ville vie vacances » (VVV) : dispositif historique de la politique de la ville né au début des années 1980. Celui-ci consiste à soutenir des activités culturelles, sportives ou artistiques en lien avec le respect des droits et les principes de citoyenneté au bénéfice des jeunes pendant leurs vacances scolaires.

- Le programme « adultes-relais » : développé à partir de la fin des années 1990, il contribue au financement de postes de médiateurs dans les quartiers de la politique de la ville. Ces dispositifs contribuent à la prévention de la délinquance par leur rôle régulateur.

Cf les fiches prévention de la délinquance du programme d'actions

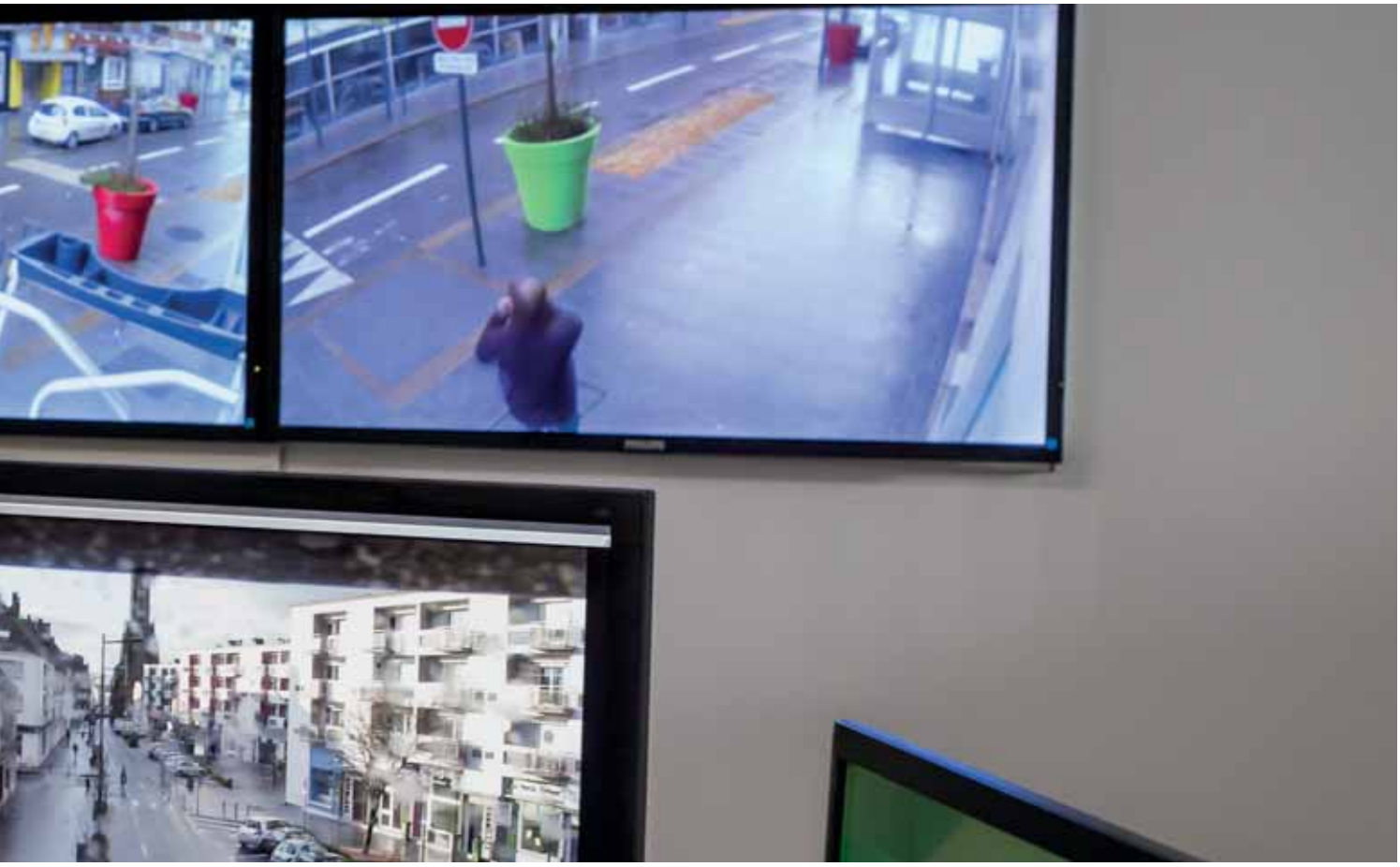

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

SANTÉ

AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS

Le Contrat Local de Santé[1] engageant la Ville, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie , l'Agence Régionale de Santé et la Sous-Préfecture est le lieu de réflexion et d'organisation de la réponse aux besoins de santé des Calaisiens. Il doit être considéré avec les groupes de travail Santé comme le porteur et le pilote de la thématique Santé du Contrat de Ville.

Les groupes de travail Santé « comment amener la santé au quotidien ? »

Il s'agira de créer des espaces de concertation et d'élaboration de projets autour de la santé à l'échelle des quartiers

- avec des professionnels des secteurs sanitaire, éducatif, médico-social.
- les habitants .

LES ENJEUX

- Entendre la préoccupation des habitants
- Imaginer, construire, mettre des œuvres des actions concrètes et adaptées
- Créer à moyen terme une équipe de « médiation santé »

Le principe général est de s'appuyer sur l'existant avant de créer de nouveaux espaces de concertation et d'implication des habitants. Les quartiers ont déjà leurs organisations et leurs modes de fonctionnement. L'idée est d'intégrer le plus souvent possible les différents réseaux ainsi que les actions des services qui œuvrent sur les quartiers.

UNE DÉMARCHE SUR TROIS AXES

- actions de santé portées par les habitants et les associations (sous forme d'un Fonds de Participation des Habitants « santé » avec l'action CUCS 2014 : initiatives locales pour des actions de santé dans les quartiers)
- des ateliers santé dans toutes les opérations ville et associations
- déclinaisons des objectifs et des actions du CLS sur les quartiers

La mise en place de la démarche Atelier Santé Ville sera amorcée dès le recrutement du médiateur santé en poste adulte relais.

L'adulte relais "médiateur santé" sera le point de départ de la démarche de la proposition de création à moyen terme d'un service de "médiation santé". Un deuxième poste adulte relais pourrait être mobilisé ainsi que deux contrats avenir financés par le Conseil Régional (en lien avec France Médiation). Le volet "médiation santé" viendra faire le lien manquant entre les structures et le public vulnérable et en grande précarité.

A Calais, le CLS est bien positionné comme le volet santé du Contrat de Ville.

A CALAIS, LE CLS EST BIEN POSITIONNÉ COMME LE VOLET SANTÉ DU CONTRAT DE VILLE.

1/ http://www.ars.nordpasdecalais.sante.fr/fileadmin/NORD-PAS-DE-CALAIS/votre_sante/CLS/CLS_Calais_signe__sans_diag_ni_FA.pdf

DES CONSTATS RÉCURRENTS, PARTAGÉS

- Le non remplacement des médecins généralistes partis en retraite.
- L'absence de médecins spécialistes et de paramédicaux en particulier (pas d'offre d'orthophonie) .
- Le rôle positif des services publics (Education Nationale, PMI, centres médico sociaux…) pour le repérage et l'orientation .
- Une faible utilisation des structures de prévention et de dépistage : cancers du sein et colorectal, centre d'examen de santé de la CPAM et une mauvaise utilisation des soins gratuits suite aux dépistages proposé par le droit commun .
- Une difficulté pour certaines familles de sortir du quartier notamment pour des soins itératifs de type rééducation orthophonique et soins dentaires .
- Des données de mortalité et de morbidité faisant état d'une santé dégradée (en particulier forte prévalence du diabète).
- Une vulnérabilité importante avec des taux de prestations élevés liés au vieillissement.

En chiffres

PLUS DE 30% DES HABITANTS DU FORT NIEULAY ET DU BEAU MARAIS BÉNÉFICIENT DE LA CMU-C

LA POPULATION

En 2011, 18,1% de la population calaisienne bénéficie de la CMU-C, un taux presque deux fois supérieur à celui du Pas-de-Calais (9,9%) et à celui de la région (9,8%). Par ailleurs, ce taux est trois fois plus élevé que celui de la France métropolitaine (5,8%).

Plus de 30% des habitants du Fort Nieulay et du Beau Marais bénéficient de la CMU-C, mais les quartiers Vauxhall (21,5%) et Charost (19,8%) sont aussi concernés. On constate par ailleurs que ce sont les mêmes quartiers que ceux concernés par une forte dépendance aux prestations sociales.

En regard avec les données socio-économiques concernant les habitants des quartiers Beau Marais, Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre, on observe des inégalités sociales de santé entre les habitants de ces quartiers et l'ensemble de la ville. Les facteurs culturels doivent être pris à leur juste place parmi l'ensemble des déterminants de ces inégalités de santé.

Il s'agira sur la durée du Contrat de Ville de poursuivre et d'amplifier les actions du CLS à travers ses orientations thématiques :

- Favoriser une bonne hygiène de vie (pédiculose, sommeil, hygiène bucco dentaire, ….).
- Lutter contre les pratiques addictives et prévenir leurs conséquences.
- Diminuer les facteurs de risques cardiovasculaires et l'impact des maladies consécutives.
- Réduire les inégalités d'accès aux soins.
- Optimiser le suivi des grossesses précoces.

Un des objectifs est de créer un maillage des acteurs concernés par la santé sur le quartier d'une façon organisée, visible et pérenne, afin de rendre plus accessibles les services et des réponses adaptées et d'éviter les points de rupture dans les parcours de santé.

Cf la fiche santé du programme d'actions

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

EMPLOI / INSERTION

En chiffres

LE REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EST DE 13 287 € À CALAIS

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE

Le niveau de vie des calaisiens est inférieur à celui de l'ensemble des français. En 2009, le revenu médian par unité de consommation est de 13 287 € à Calais, de 15 383 € en Pas-de-Calais et de 18 355 € en France métropolitaine. A Calais, il est donc inférieur de plus de 2 000 € à celui du département et de plus de 5 000 € à celui de la Métropole. Ainsi, en moyenne, le revenu médian par UC est de 1 107 € par mois (contre 1 282 € en Pas-de-Calais et 1 529 € en France Métropolitaine.)

Le territoire est extrêmement marqué par des inégalités. L'IRIS correspondant au quartier « La Plage » (20 724 €) et l'IRIS « Calais-Nord Esplanade » (20 019 €) ont un revenu médican par UC supérieur à 20 000 €. Plusieurs IRIS, dont ceux qui composent les quartiers « Mivoix », « Petit Courgain » et la « Zone Marcel Doret », ont un revenu médian par UC compris entre 16 000 € et 17 000 €. A contrario, tous les IRIS faisant partie du quartier du Beau Marais ont un revenu médian par UC inférieur à 11 000 €. Celui de l'IRIS « Matisse Andrique » est ainsi de 2 530 €. Deux IRIS du Fort-Nieulay ont un revenu médian par UC inférieur à 8 000 €.

Le rapport interdécile de Calais est de 20,5. Il est de 5,9 dans le département et 5,6 en France métropole. Cela montre bien la spécificité de la commune de Calais. Les plus hauts revenus sont 20,5 fois supérieurs aux plus bas. L'écart est considérable mais il est beaucoup plus important dans le Nord du quartier Saint-Pierre avec un rapport interdécile de 68,9 sur l'IRIS « Hôtel de ville-Lafayette ».

En chiffres

LE TAUX D'ALLOCATAIRES DÉPENDANTS À 100 % EST PRESQUE DEUX FOIS PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DE FRANCE

Le niveau de dépendance aux prestations sociales semble très important avec, en 2011, 36,8% des allocataires dépendant aux prestations sociales à plus de 50% et 24,5% des allocataires à 100%. Le taux d'allocataires dépendants à 100 % est presque deux fois plus élevé que celui de France métropolitaine (12,9%).

Se rajoute à ces constats la faible qualification des calaisiens : seulement 28,9 % de la population non scolarisée de 15 ou plus a un niveau au moins égal au bac.

Enfin, 69,8 % des calaisiens travaillent dans leur commune de résidence, un taux supérieur aussi bien à celui du Pas-de-Calais (26,6 %) que de France métropolitaine (34,7 %). Par ailleurs, ils sont 20,7 % à travailler dans une autre commune du Pas-de-Calais. Selon de nombreux acteurs sur le terrain, les problèmes de mobilité à Calais ont deux types de causes :

- Géographiques : difficultés à sortir de son quartier, avec des habitants de certains quartiers qui disent qu'ils vont « sur Calais » lorsqu'ils vont en centre-ville, mais également difficulté à sortir de sa ville ;

- Psychologiques : être prêt à envisager d'avoir un emploi en dehors de Calais, de s'imaginer vivre ailleurs….

ACCOMPAGNER DES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Une situation difficile sur la commune et encore plus dégradée dans certains quartiers :

L'INSERTON SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES FEMMES EST UNE PRIORITÉ

La population calaisienne connaît aussi des conditions de travail plus difficiles que dans le reste de la France. A Calais, 16,9 % des salariés sont en contrat précaire (CDD, intérim, emploi aidé, stage ou apprentissage), un taux supérieur à celui du Pas-de-Calais ou de France métropolitaine (15% pour les deux territoires de comparaison). 20,8 % des salariés de Calais sont en temps partiel, qu'il soit choisi ou subi (contre 19,7 % pour le Pas-de-Calais et 18 % pour la France métropolitaine). Par ailleurs, 25,4 % des salariés vivant dans le quartier du Beau-Marais sont en temps partiel et 22,1 % des salariés habitant le Fort-Nieulay ou Vauxhall.

Enfin, on peut noter que 36,2 % des femmes calaisiennes salariées sont en temps partiel, un taux très largement supérieur à celui de France métropolitaine (29,3 %) et nous retrouvons les mêmes disparités au niveau infra-communal : ainsi, 46,4 % des femmes salariées habitant le Pont du Leu sont en temps partiel, comme plus de 43 % de celles habitant le Fort Nieulay ou Beau Marais. C'est le cas pour seulement 28,5 % des femmes salariées vivant sur « La Plage ». Cela peut révéler des problématiques de garde d'enfant, comme d'insertion professionnelle des femmes si ce temps partiel reste subi pour ces femmes.

En conclusion, cette présentation chiffrée confirme le constat des « Radioscopies des quartiers »[1]. Sur les quartiers prioritaires, les problématiques d'insertion sont de quatre ordres :

- L'accès à l'emploi des femmes
- L'importance de l'emploi à temps partiel
- Le faible niveau de formation
- Le phénomène des petits boulots qui favorise la précarité

L'objectif retenu pour la période 2015-2020 est d'abaisser le nombre de demandeurs d'emploi recensés dans les quartiers prioritaires et plus particulièrement celui des adultes et des jeunes sans qualification, inscrits au chômage depuis un an et plus.

Il s'agit de réduire de façon significative les écarts constatés entre les caractéristiques de la population sans emploi des quartiers retenus au titre du Contrat de Ville, et celles de la population sans emploi de l'ensemble de l'agglomération.

Les actions correspondantes devront agir tant sur l'offre que sur la demande d'emploi et devront s'inscrire tant à l'échelle de l'agglomération (bassin d'emploi) que des quartiers.

Réalisées par le service Observatoire entre 2007 et 2009

Pour l'offre d'emploi, les efforts devront :

- aider à la création d'activités économiques et de services, et l'accompagnement des créateurs.

- favoriser l'esprit d'initiative et de création à l'intérieur du quartier et mettre en oeuvre l'ensemble des moyens disponibles permettant la concrétisation des projets de création ou de reprise.

- aider à l'implantation d'entreprises commerciales et artisanales dans les quartiers ou sur les réserves foncières disponibles à proximité et notamment la possibilité d'accueillir un village des artisans permettant d'améliorer l'émergence de ces entreprises.

- développer et soutenir la création de groupements d'employeurs (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification....) et des réseaux d'entreprises du secteur marchand, engagés dans la lutte contre l'exclusion en liaison avec les professionnels de l'insertion.

- promouvoir l'économie sociale qui permet de développer les occasions de première expérience professionnelle, sans perturber le jeu normal de la concurrence, et de satisfaire les «niches» de besoins qui ne sont pas prises en charge par le secteur marchand classique.

- favoriser l'émergence des structures d'économie sociale et solidaire en les regroupant en un lieu unique pour faciliter leur visibilité.

- créer une pépinière d'initiative d'insertion avec des salles de travail et des ateliers communs afin de faire émerger des projets.

- améliorer la connaissance des entreprises et métiers du territoire en lien avec les partenaires locaux (Mission Locale, Maison de l'emploi,...) en délocalisant les salons professionnels, de l'alternance directement à l'intérieur des quartiers.

- agir sur les entreprises et les employeurs extérieurs pour le recrutement des habitants des quartiers en mettant en place des réunions collectives favorisant l'échange entre les entrepreneurs et les demandeurs d'emploi.

- mettre en place une aide technique à l'embauche des entreprises présentes et futures du territoire par l'intermédiaire de la création d'un job center.

- mettre en oeuvre des parcours individuels d'insertion par l'activité économique en particulier pour les femmes et les jeunes et introduire un critère de mixité dans la sélection des actions soutenues notamment dans le cadre des chantiers d'insertion.

Les démarches engagées dans le cadre du volet «Emploi-Insertion» du contrat de ville doivent contribuer à réduire de manière significative l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste de la ville.

Pour la demande d'emploi, les efforts devront porter plus particulièrement sur :

- la lutte contre la discrimination à l'embauche et à la formation des femmes et de la population d'origine étrangère par la promotion de l'égalité des chances.

- une organisation territoriale de proximité pour les organismes d'accompagnement à la recherche d'emploi qui rationalise et développe l'intervention des organismes (services publics et associations) au plus près des populations des quartiers prioritaires.

A ce titre, il conviendra de faciliter :

- la mise en oeuvre d'initiatives locales en matière d'accès à l'emploi et à la formation qualifiante.

- le développement du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi à l'échelle de l'agglomération (P.L.I.E.).

- le développement qualitatif et quantitatif de chantiers d'insertion (75 à 150 places en permanence par an, sous réserve des disponibilités sur les enveloppes physiques et financières annuelles attribuées au service de l'Etat, gestionnaire des crédits alloués au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.), ouverts entre autres aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 2 ans, bénéficiaires d'emplois aidés, chantiers initiés par la collectivité tant sur son patrimoine ancien (Hôtel de Ville, théâtre...) que sur les bâtiments publics (Ecoles, ...).

- l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication à des fins pédagogiques.

- la mobilisation de dispositifs traditionnels d'accès à l'emploi et de formation professionnelle qualifiante des populations les plus démunies, en anticipant les besoins en main d'oeuvre sur le territoire dans le cadre des grands projets de développement.

Cf les fiches emploi/insertion du programme d'actions

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

ESPACE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE COUBERTIN

Le centre de ressources Coubertin a pour objectif de rassembler en un même lieu les ressources, les partenaires, les synergies qui concourront à aider les habitants des quartiers prioritaires. Ce lieu se veut être un laboratoire d'expériences sociales, innovantes, et partenariales.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE CE CENTRE DE RESSOURCES SONT

CE LIEU SE VEUT ÊTRE UN LABORATOIRE D'EXPÉRIENCES SOCIALES, INNOVANTES, ET PARTENARIALES.

- Repérer les jeunes et les familles.
- Evaluer les besoins pour chacune d'entre elles.
- Un suivi individualisé à long terme (5 ans).
- Cibler les jeunes entre 16 et 21 ans.
- Individualiser les réponses aux besoins en insertion sociale et professionnelle.
- Réajuster le parcours de vie en fonction des besoins.
- Rendre les jeunes et les familles acteurs, assidus et enfin autonomes.

Les objectifs par tranche d'âge sont:

Les enfants : intervenir le plus en amont possible pour déceler et traiter les difficultés d'ordre scolaire et éducatif (absentéisme scolaire, difficultés d'ordre comportemental, familial, santé..), et mettre en œuvre des ateliers et activités visant à :

- Permettre à l'enfant de développer ses compétences psychosociales (savoir s'exprimer par la parole, prendre confiance en soi, en ses capacités, développer l'imaginaire …)
- Apprendre les règles de vie en société, le respect de soi, des autres, du cadre (via les jeux de société, les jeux collectifs.)
- Proposer des activités d'accompagnement à la scolarité (apprendre autrement, via des supports ludiques, innovant – ex de la Ideasbox..)
- Permettre à l'enfant de connaitre son quartier, sa ville, son histoire (ex : visites, recherches, reportages, rencontres intergénérationnelles, chasse au trésor ….)
- Développer la citoyenneté, la solidarité, l'entraide (via les jeux collaboratifs, les projets portés et mis en œuvre par les enfants …)
- Traiter les problèmes spécifiques des enfants par une prise en charge renforcée (PRE, CDDF …)

Adolescents : favoriser leur insertion sociale et professionnelle via des actions et activités visant à :

- Aider les jeunes dans la définition d'un projet personnel et professionnel (travail sur les appétences, les compétences, les envies ex : découverte des métiers, des formations, mise en relation avec des professionnels, visites, travail sur la mobilité…).

- Aider les jeunes en situation d'échec à se remobiliser autour d'un projet (insertion par le sport, apprentissage, plate forme insertion, tutorat ...).

- Développer l'engagement des jeunes dans les projets, les actions à leur bénéfice (ex : séjour de vacances préparé par eux mêmes, bourse aux projets permettant de concrétiser un travail annuel …) et au bénéfice des autres (plus jeunes, ainés, pairs …).

- Savoir repérer les situations de mise en danger, de mal être, informer sur les aides possibles et mobiliser le réseau d'acteurs.

Parents : accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et les aider à poser un cadre éducatif, structurant et essentiel à tout enfant et adolescent :

- informer sur les responsabilités parentales (juridiques, morales, citoyennes..), les droits et devoirs

- informer sur le développement de l'enfant (ce qu'il peut faire ou ne pas faire à chaque âge, ce qui est bon ou pas pour lui. Ex : danger d'internet, de l'abus des écrans, ce qui est nécessaire à sa santé (sommeil, alimentation …). Les informer sur les aides possibles, les acteurs présents

- favoriser l'implication dans la scolarité et la co éducation

- développer l'engagement de chacun en contre partie de l'aide apportée et respecter cet engagement

LE SAS POUR LES JEUNES

Un sas à destination des 16-21 ans sera également créé dans ce lieu ; il s'agit d' un projet ambitieux pour l'insertion des jeunes sans solution.

Finalités poursuivies:

- Constituer et animer un réseau de partenaires efficaces, susceptibles d'apporter des solutions

aux jeunes les plus en difficulté, déscolarisés, sans formation et sans ressources.

- Créer une synergie et donner une nouvelle impulsion aux acteurs de terrain.

- Garantir les conditions d'un suivi et d'un accompagnement des jeunes sans solution, pour assurer leur retour dans une formation ou une démarche de qualification ou d'accès à l'emploi.

-Intégrer l'Espace Coubertin dans la dynamique de Job Center

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

CALAIS DOIT REDEVENIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF DANS SA GLOBALITÉ SANS OMETTRE SES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le Beau Marais autant que le Fort Nieulay/Cailloux/St-Pierre, souffrent d'un déficit d'image : des quartiers d'habitat collectif, en périphérie du centre ville, ayant besoin par endroit d'une rénovation, des commerces qui ferment, des entrepreneurs qui n'investissent pas dans ces secteurs.

Le développement de l'attractivité des territoires nécessite que soient réunies les conditions de l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre ensemble.

Le projet du Contrat de Ville doit veiller à supprimer les facteurs de ségrégation urbaine et définir une politique de rééquilibrage du peuplement pour favoriser la mixité sociale.

Grâce au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, ce Contrat de Ville nourrit l'ambition de concevoir de nouveaux projets de qualité. Il permettra de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'offrir un nouvel environnement et des espaces pour vivre et faciliter l'accès et l'ouverture des quartiers sur le Centre-ville et les autres quartiers. Il donnera la possibilité aux habitants ainsi qu'aux représentants des associations et des acteurs économiques de trouver leur place dans la transformation de leur cadre de vie quotidien. Il créera une nouvelle attractivité en créant une ville durable et solidaire. Il donnera aux habitants des quartiers, l'envie d'y rester et ceux qui n'y sont pas encore de s'y installer.

Une grande attention au maintien d'un cadre de vie de qualité sera portée, en généralisant une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité efficace ; les habitants deviennent acteurs de leur quartier afin qu'il perdure durablement. Le renforcement de l'attractivité des territoires, passe aussi par le développement économique en accueillant et facilitant l'implantation de nouvelles entreprises porteuses d'emploi.

Le cadre de vie autant que le développement économique, participent de cette attractivité, et le Contrat de Ville aura pour objectif de renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires, afin d'en changer l'image, et que la césure entre ces quartiers et les quartiers dits de « référence » s'estompent.

Calais doit redevenir un territoire attractif dans sa globalité sans omettre ses quartiers prioritaires.

Calais Port 2015 - un enjeu économique de taille

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE TÉMOIGNE D'UNE ENVIE DE PENSER ET AGIR AUTREMENT

Il s'agit de faciliter et d'accompagner les efforts de l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels, afin de créer emplois et supports d'insertion, services et activités nouvelles susceptibles de renforcer l'attractivité des quartiers et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des populations éloignées de l'emploi.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire témoigne d'une envie de penser et agir autrement, c'est une économie qui a du sens car elle porte des valeurs fortes. La volonté de mettre la personne humaine au centre de l'activité économique, le respect de l'environnement, la démocratie dans les prises de décisions de l'entreprise, tels sont les principes que l'économie sociale et solidaire promeut au quotidien en associant viabilité économique et utilité sociale.

En septembre 2013, les Ministères délégué à la Ville et à l'ESS ont signé une convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires, dans laquelle ils s'engagent à renforcer leurs moyens et leurs actions pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire dans les quartiers « politique de la ville ».

Cette convention comporte 4 axes d'intervention :

- Améliorer la connaissance de l'ESS dans les quartiers prioritaires pour agir plus efficacement
- Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et les clauses d'insertion
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois dans l'ESS
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers

Dans le département du Pas-de-Calais, l'ESS représente 3 464 entreprises et 48 532 salariés. L'évolution du nombre de salariés de l'ESS est en constante progression sur tout le territoire.

8.9 % des établissements employeurs du Pas-de-Calais appartiennent au champ de l'ESS. L'action sociale, l'enseignement et la santé humaine sont 3 secteurs d'activité majeurs pour l'emploi, dans l'économie sociale et solidaire

LE CALAISIS PRÉSENTE PLUS DE 4 750 EMPLOIS DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Sur le Calaisis

On observe une prépondérance du tissu associatif au sein du Calaisis avec presque 80% du total des établissements. C'est une remarque généralisable à l'ensemble des territoires. Pour autant, ce statut est moins représenté qu'en région où il représente 85,4%.

Le secteur coopératif est, quant à lui, plus présent sur le Calaisis qu'en région (16,7% contre 11,8%).

Il n'y a pas de fondation domiciliée sur le Calaisis.

Le Calaisis présente plus de 4 750 emplois dans l'ESS qui correspondent à 3 820 équivalents temps plein. C'est, à nouveau, proportionnellement moins que sur le reste du littoral.

L'économie sociale et solidaire est un secteur tout de même dynamique qui occupe une place plus importante dans l'ensemble de l'emploi du Pays du Calaisis. Il concentre, au final, 11,1% des postes de travail du territoire du Calaisis. Cette part est très légèrement inférieure à celle observée sur le Nord Pas de Calais avec 11,4%.

Sur le Calaisis, un peu moins de 86% des salariés de l'ESS sont employés par des associations. Les autres salariés sont répartis pour 12% dans les coopératives, 3 % dans les mutuelles.

Le Calaisis est le territoire littoral le moins doté en emplois dans les associations, ce qui est compensé par une présence accrue des emplois dans les coopératives et les mutuelles.

ESS et politique de la ville

1- Favoriser la création d'activités et d'emplois

Créer, consolider, développer les structures de l'ESS dans les quartiers.

Développer les structures de l'ESS est une réponse au manque d'emploi sur le territoire. Mais il faut avant tout consolider l'existant.

En premier lieu les structures de l'IAE qu'il faut aider à conforter, à diversifier leurs activités, à promouvoir leurs actions de mutualisation. En deuxième lieu et à partir de l'identification des acteurs, déterminer des structures pouvant porter des pratiques ESS innovantes. Il faut se donner le droit d'expérimenter.

- Susciter des implantations d'activités ESS dans les quartiers.

La mise en place d'appel à projets spécifique aux quartiers peut permettre l'émergence de projets et répondre à des attentes identifiées précédemment. Il sera nécessaire d'avoir une base de connaissance sur les possibilités de locaux pouvant accueillir des futurs porteurs.

Développer les clauses d'insertion dans tous les marchés publics.

Afin de permettre la diversification des marchés vis-à-vis des opérateurs SIAE, des clauses d'insertion seront ajoutés, dans la mesure du possible, ajoutées à chacun des marchés publics de la collectivité.

- Développer l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale dans les quartiers, soutenir la création d'entreprise au sein des quartiers.

Permettre aux habitants, qui soit déjà travaillent de manière dissimulée, ou qui ont des projets d'activités économiques qu'ils souhaitent expérimenter si on le leur permet dans un cadre salarié. Dans ce contexte, une plate-forme de services à la population pourrait être créée. Une Coopérative d'Activité et d'Emploi pourrait être envisagée pour légaliser et renforcer des activités existantes sur les quartiers, et pour accompagner et salarier des porteurs de projets, qui développeraient des activités.

- Développer les permanences d'acteurs.

Amener au plus près des habitants et des Conseils Citoyens les acteurs de l'ESS afin de faciliter l'émergence de projets. Les équipements structurants des quartiers sont à même de proposer des espaces pour des rencontres individualisées ou collectives. Ces points relais permettraient un accueil plus convivial qu'en centre-ville.

2- Soutenir l'ingénierie de projets

- Développer les lieux ressources

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR AGIR PLUS EFFICACEMENT

Il est envisagé de créer un espace qui regroupera des acteurs de l'ESS, des financeurs, des collectivités et qui valorisera les pratiques ESS. Les futurs porteurs auront ainsi un lieu où trouver l'accompagnement pour leur projet.

3- Accompagner et développer des actions innovantes

- Soutenir les initiatives ESS prenant en compte les habitants des quartiers et les ressources du territoire, initiatives répondant à des besoins non satisfaits.

A partir des Conseil Citoyens, identifier des attentes répondant à des besoins non satisfaits dans les quartiers (garde d'enfant, découverte des pratiques artistiques…).

- Actions autour de la lutte contre la précarité énergétique.

Permettre d'expérimenter des actions autour de la lutte contre la précarité énergétique, avec des actions d'éducation aux économies d'énergie dans l'usage (locataires et habitants) mais aussi sur des conseils avant travaux (propriétaires et copropriétaires).

4- Développer l'ESS sur le territoire du Calaisis

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement.

Faire un état des lieux des structures de l'ESS sur les quartiers prioritaires, connaître le nombre d'emplois issus des quartiers prioritaires au sein de ces structures, mais aussi connaître les structures ESS extérieures aux quartiers prioritaires qui emploient des habitants des quartiers prioritaires.

- Sensibiliser, promouvoir et former à l'ESS.

Le développement de l'ESS ne peut se faire que par une communication de proximité auprès des habitants, associations et autres acteurs du quartier. Il faut démultiplier les moyens d'information en s'appuyant sur les acteurs de proximités (CCAS, CitéLab, Université, Education Nationale…), mais aussi par une communication venant des acteurs de l'ESS (Intervention dans les quartiers, interventions auprès des autres acteurs des quartiers). Cette communication peut s'appuyer sur les Conseils Citoyens.

IL CONVIENT DE CONSOLIDER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DU CONTRAT DE VILLE EN POURSUIVANT LES OBJECTIFS DE DIVERSIFICATION DES FONCTIONS URBAINES ET DE COHÉSION SOCIALE

FAVORISER L'IMPLANTATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MARCHANDE

La revitalisation économique des quartiers prioritaires

La recherche de mixité fonctionnelle accompagne tous les efforts de rénovation urbaine et de développement social des quartiers. A l'image du travail engagé au Beau Marais dans le cadre du PRU 1 et de la ZFU, il convient de consolider la dimension économique du Contrat de Ville en poursuivant les objectifs de diversification des fonctions urbaines et de cohésion sociale.

Le maintien ou la création d'activités économiques dans les quartiers d'habitat social ou à proximité lorsque les réserves foncières le permettent, constitue une des conditions indispensables de leur intégration dans la ville en facilitant la satisfaction des besoins de services des habitants en commerces de proximité.

L'objectif à atteindre sur la période du contrat est d'augmenter significativement les bases de la taxe professionnelle dans les quartiers prioritaires.

Trois axes d'intervention devront être combinés à cet effet et s'appliquer sur les territoires concernés par ce dispositif :

- le soutien aux activités commerciales et artisanales de proximité par une aide à la restructuration des locaux professionnels, à l'animation et à la gestion des centres de proximité.
- le développement des activités de services aux habitants et aux associations.
- le développement de l'attractivité de ces quartiers, au regard des possibilités de montage fonciers et immobiliers de qualité réalisés en mobilisant les pouvoirs publics et les entreprises du secteur privé.

Des atouts et un potentiel à valoriser :

Compte tenu de leur positionnement géographique à proximité des nœuds de communication essentiels et des grandes réserves foncières et zones d'activités du territoire, des grands axes routiers et des projets structurants du territoire (Zone logistique Calais-Premier, Calais Port 2015, parc d'attraction Héroic Land...) les habitants des quartiers du Fort Nieulay et du Beau Marais s'inscrivent dans la dynamique de la Ville.

A ce titre, les quartiers doivent valoriser leurs atouts dans une démarche de marketing territorial et offrir une offre d'immobilier d'entreprise tertiaire et artisanal. A cette fin, il est proposé :

- la mise en place d'un diagnostic économique partagé.
- la mise en place d'une stratégie partenariale de marketing territorial.
- la création d'une offre immobilière et d'animation économique.
- le renforcement de l'aide aux initiatives privées et à l'innovation dans les quartiers.

Cf les fiches développement économique du programme d'actions

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

HABITAT

MIXITÉ ET PEUPLEMENT

Favoriser la mixité sociale

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise en son article 8 que « dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'Etat dans le département, les communes signataires et l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;

- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;

- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention ».

Cette convention sera annexée au contrat de ville 2015-2020.

Mettre en mouvement l'offre locative sociale pour favoriser l'équilibre social des quartiers et des communes. L'objectif est d'équilibrer l'occupation du parc public, notamment par une mixité sociale

PRÈS DE 3 LOGEMENTS SUR 10 SUR LE TERRITOIRE CALAISIEN SONT DES LOGEMENTS SOCIAUX

Près de 3 logements sur 10 sur le territoire calaisien sont des logements sociaux. En 2009, 27.7% des résidences principales sont sociales. Ce taux est largement supérieur à celui de la Région (19.1%) et de la France métropolitaine (14.6%). Ces logements sont présents sur l'ensemble de la commune mais ils sont répartis de façon très inégale entre les villes et les quartiers. En effet, 55.2% de l'ensemble des résidences HLM de Calais se situent sur les quartiers du Beau Marais et du Fort Nieulay (contre moins de 10% sur les quartiers des Fontinettes, Vieux Beau Marais et Calais Nord). Cette grande disparité a des conséquences en matière de besoins sociaux et engendre une certaine fragilité de la situation des familles logeant sur ces quartiers. Dans une optique d'équilibre et de mixité sociale, il est désormais nécessaire d'articuler les problématiques des quartiers avec les stratégies d'habitat des 5 communes de la Communauté d'Agglomération, mais également de mettre en œuvre des modalités de rapprochement de l'offre et de la demande sur le territoire. Notons que le parc locatif social, tout comme le parc privé, même si c'est dans une moindre mesure, est également ancien. Près de 35% de ce parc date d'avant 1974 et 56.52% d'avant 1981 (source RPLS 2012). D'un point de vue stratégique, il est nécessaire de travailler avec les trois principaux bailleurs de l'agglomération pour une gestion concertée de leurs patrimoines.

Il y a matière à réfléchir ensemble à l'entretien, la réhabilitation, les démolitions et aux reconstitutions de logement afin de prendre en compte l'état du marché local de l'habitat, les attentes des locataires et des demandeurs de logement. L'objectif est de rendre un meilleur service aux habitants et de réagir aux problèmes d'occupation de certains groupes immobiliers qui souffrent d'un réel désintérêt.

LOGEMENT

Attirer de nouveaux habitants et assurer un habitat digne

Développer l'attractivité résidentielle du territoire pour de nouvelles populations

L'attractivité de Calais est faible. En 2008, seulement 11% des ménages résidant sur la commune s'y sont installés entre 2003 et 2008 (contre 19.8% pour le département et 24.1% pour la France métropolitaine). 89% des ménages vivant sur la commune en 2008 y sont donc depuis au moins 5 ans, soit dans le même logement (63.2%), soit en ayant déménagé au sein de la commune (25.8%).

REVALORISER L'OFFRE D'HABITAT PRIVÉ ET SOCIAL NOTAMMENT DANS LE CENTRE-VILLE DE CALAIS EN AFFIRMANT UNE AMBITION ENVIRONNEMENTALE POUR L'HABITAT

Le parc immobilier s'est légèrement développé mais on y retrouve plus de logements vacants. En effet, sur la période de 1999 à 2009, il a augmenté de 6.2% et 39.5% des logements sont vacants, ce qui traduit un taux de vacance de 8.7%. Comme de nombreux logements sont vacants, les délais pour obtenir un logement social sont moins longs que dans certaines communes de France de même taille. Ce phénomène s'explique par une baisse de la population, concomitante au développement de la ville.

Afin d'endiguer ces phénomènes et attirer de nouveaux ménages, la Ville de Calais

- s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique communale de développement urbain ;

Elle a décidé de mettre en œuvre des programmes favorisant le développement de formes d'habitat innovantes et adaptées aux modes de vie actuels tels que les logements intermédiaires à taille humaine. Cette stratégie globale de développement territorial suppose nécessairement une collaboration importante de tous les acteurs locaux du logement et de l'urbanisme concernés à l'élaboration et la mise en œuvre de celle-ci. L'exemple le plus actuel est celui de l'Eco-Quartier Descartes, prévoyant la construction de 201 simplex, 85 duplex, 8 maisons sur toit et 41 maisons de ville allant du T1 au T5. La volonté de ce projet est d'attirer notamment les primo-accédants, les jeunes couples avec enfants et les personnes proches de la retraite ou à la retraite en leur proposant un cadre de vie inédit en centre-ville : parc, vaste mail piéton, habitat durable et diversifié.

- à mis en œuvre un programme volontaire d'aide à l'installation des ménages sur le territoire calaisien ;

Le Chèque Avenir Logement est un dispositif d'aide financière aux personnes n'ayant pas eu de titre de propriété dans les deux dernières années précédant la demande dont le but est de redynamiser à la fois le parcours résidentiel des jeunes ménages mais aussi l'attractivité de la Ville auprès des personnes souhaitant investir dans une demeure principale. Depuis 2013, plus de 60 ménages ont bénéficié de cette aide communale.

En 2006, 7 logements sur 10 ont été construits avant 1976 et ont donc plus de 30 ans. A contrario, seulement 9% ont moins de 15 ans. Un parc immobilier constitué avant tout de logements de grande superficie et datant de plus de 30 ans rencontre plus facilement des problématiques d'isolation, de précarité énergétique ou de vétusté. Ce constat se confirme sur le terrain. La population rencontre des difficultés importantes à payer les charges énergétiques, particulièrement quand les logements sont vétustes et par conséquent, mal isolés. L'analyse des données du CCAS permet de poser l'hypothèse selon laquelle ces difficultés sont plutôt fréquentes dans les logements gérés par les bailleurs sociaux privés. Ils sont présents majoritairement sur le quartier Centre Ville/ Saint-Pierre, là où les habitants ont davantage recours au FSL (66.54% de l'ensemble des demandes) et au FSE (64.22%) que ceux de Beau Marais (21.40% et 22.3%) et de Fort Nieulay (12.06% et 13.48%) où ce sont surtout des bailleurs sociaux publics. Certains bailleurs privés ont divisé des maisons anciennes du centre-ville en plusieurs appartements, sans que cela soit toujours adapté (absence de local poubelle, indécence des logements …), ce qui paupérise le quartier. L'habitat social lui a un loyer normalement modéré et est moins énergivore.

- En matière d'amélioration des performances énergétiques, des démarches sont proposées par la Ville et ses partenaires, dans le respect du développement durable et se doivent d'être valorisées.

Parmi ces actions proposées, il y a l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le périmètre du PNRQAD en CentreVille/Saint-Pierre. Ce dispositif vise à inciter les propriétaires bailleurs ou occupant à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat par le biais de subventions de l'ANAH, de la Ville de Calais. Son ambition est de traiter l'habitat dégradé et améliorer les performances énergétiques des logements. En parallèle, le dispositif « Habiter Mieux » permet également aux propriétaires occupants les plus modestes d'effectuer des travaux d'économies d'énergie grâce à l'octroi d'une aide.

La revalorisation du centre-ville est en marche à travers des programmes ambitieux et innovants, tels que le PNRQAD, qui rappelons-le, favorise la mixité sociale, recherche un équilibre entre habitat et activités et améliore la performance énergétique à travers des démolitions, des réhabilitations, rénovations, des constructions nouvelles de logements (résidence séniors « Fil de Soie », Z.A.C des Tullistes), de commerces et d'équipements (CCAS, Maison de la Petite Enfance) mais aussi via l'aménagement d'espaces publics.

Cf les fiches habitat du programme d'actions

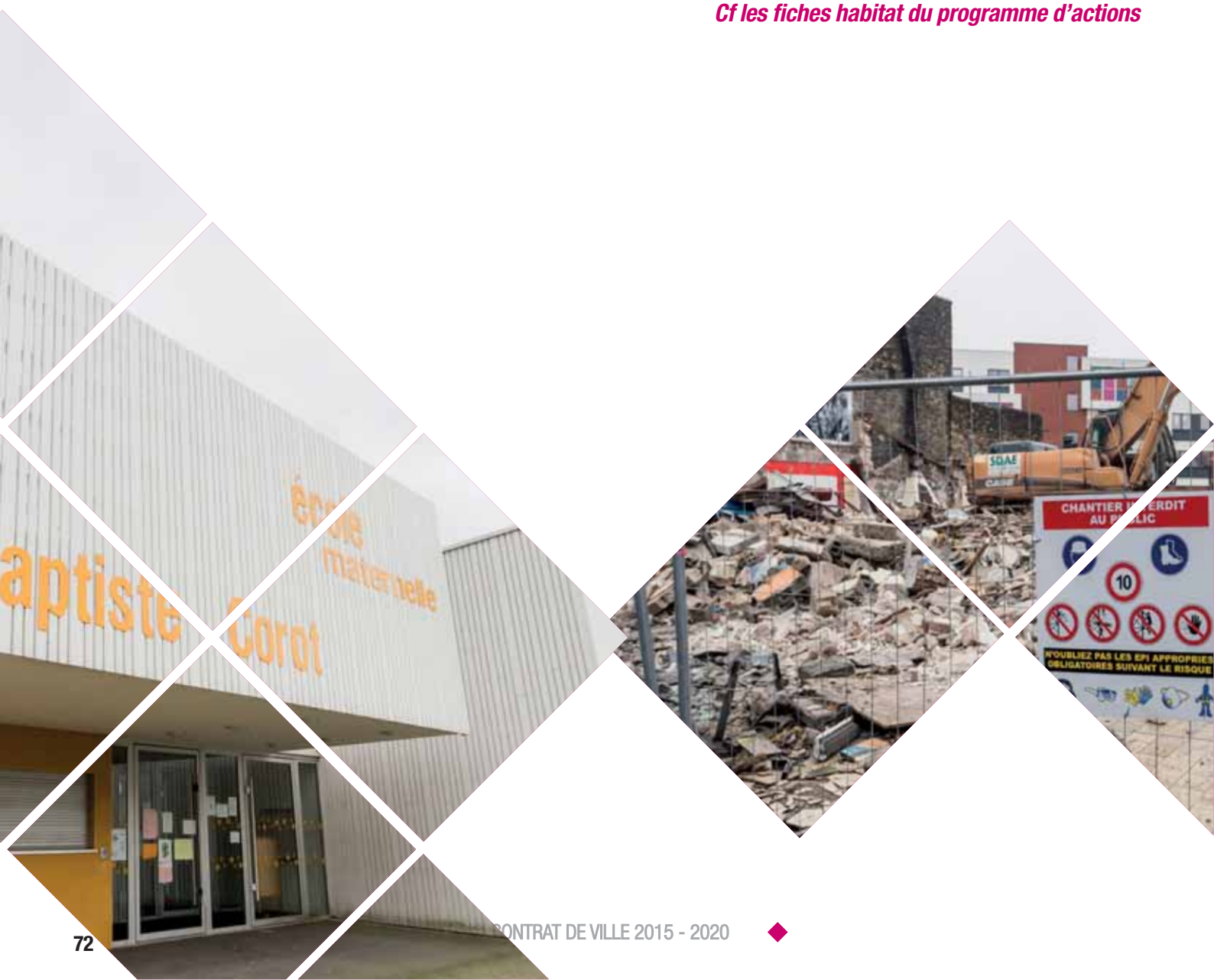

de
Calais

DANGE
AMIA
DEFENSE D'ENT

LE PROJET TERRITORIAL 2015-2020

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

RENOUVELLEMENT URBAIN

Redéfinir l'espace urbain

Pour restaurer l'attractivité du Beau Marais et du Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre, leur intégration dans la ville et dans l'agglomération constitue un levier d'importance mais elle ne saurait suffire à elle seule. Il est ainsi nécessaire de prendre appui sur des grands projets urbains pour repenser l'organisation urbaine de ces quartiers dans une approche globale et durable. L'amélioration du cadre de vie suppose que l'action soit portée sur les équipements publics et commerciaux. Là encore, il s'agit de valoriser un des atouts des quartiers qui disposent d'équipements administratifs, socio-culturels, sportifs, éducatifs.

- **Axe de travail n°1: Valoriser les enjeux d'aménagement globaux de la commune de Calais (liens inter-quartiers, appropriation du territoire, vécu des habitants…)**

Suivi de la mise en œuvre du schéma de développement urbain

D'une façon globale, il sera recherché la liaison entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville : les projets de rénovation urbaine s'inscrivent dans une stratégie globale au niveau de la ville. Les liens interquartiers, et l'estompement des césures urbaines participent de la poursuite et la consolidation des projets de rénovation urbaine engagés mais sera aussi l'objectif du nouveau projet multi-site de rénovation urbaine sur les quartiers les plus fragiles.

D'une façon plus particulière et plus ciblée, la mixité fonctionnelle des quartiers et l'appropriation des quartiers par leurs habitants sont des axes à travailler.

- **Axe de travail n°2 : Mixité fonctionnelle des quartiers – Concilier le développement urbain et la diversification des fonctions (commerces, services, entreprises…)**

Mener des études ciblées de marché (immobilier d'entreprise, commerces…) concernant les besoins et les potentialités des quartiers

Cet axe de travail est à penser en lien avec la partie développement économique de l'enjeu global « Développement de l'attractivité des territoires »

- **Axe de travail n°3 : Recomposer les ilots urbains dans le cadre des PNRU**

Dans le cadre des opérations de démolitions/reconstructions (PNRU), il s'agira de penser la recomposition entière de certains ilots démolis : organisation nouvelle des espaces (bâti, espaces publics, voiries…)

Au sein de la géographie prioritaire identifiée sur la commune de Calais, deux quartiers sont fléchés pour faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine : « Beau-Marais » et « Fort Nieulay » au regard de leurs caractéristiques urbaines et sociales.

Cette intervention fléchée sur ces deux quartiers entre en cohérence avec les conclusions du schéma de développement urbain, plan-guide de l'aménagement et du développement de la commune à horizon 20 ans. En effet, ce schéma priorise les actions de « couture urbaine » afin de lutter contre le découpage géographique et sociologique du territoire.

JUSTIFICATION DES PÉRIMÈTRES PROPOSÉS POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

BEAU MARAIS

SECTEUR GAGARINE / MANET FERBER

Indicateurs socio-démographiques alarmants, attestant d'un besoin d'intervention

Vacance élevée dans plusieurs résidences

Secteur à la transition entre Gauguin/Matisse et Marinot (qui ont fait l'objet d'un PRU), Renoir et Normandie/Niemen : Enjeu de couture urbaine par le maillage du quartier et par les typologies d'habitat (passage des secteurs de grands ensembles à des secteurs de maisons individuelles à l'Est)

Secteur positionné sur un axe Nord-Sud du quartier : Avenue Guynemer. Enjeu de couture urbaine des quartiers St Exupéry / Beau-Marais et Mi-Voix

Besoin de clarification des espaces pour une meilleure lisibilité et image du quartier (limites domaine public/domaine privé)

FORT NIEULAY

CONSTANTINE

Indicateurs socio-démographiques alarmants, attestant d'un besoin d'intervention

Vacance élevée

Un premier équipement (salle Mandela) sorti de terre pour appuyer une intervention publique à proximité. Besoin de connexion des équipements existants du quartier (Ecole Oran-Constantine, Espace Fort, Salle Mandela)

Enjeu de connexion du quartier aux alentours (coulée verte, Coubertin, Saint-Pierre)

Besoin de clarification des espaces pour une meilleure lisibilité et image du quartier (limites domaine public/domaine privé)

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Améliorer le cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est un concept important qui favorise aussi le sentiment de bien être et la baisse du sentiment d'insécurité.

La desserte des quartiers, les liaisons entre eux, ou internes, les aménagements paysagers ou les espaces publics vecteurs de lien social, profitent aux habitants et à l'attractivité d'un secteur.

Il est important que les habitants soient acteurs sur leur quartier et prennent une place centrale dans cette recherche d'amélioration du cadre de vie. La démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche préventive et active qui permet aux habitants d'être moteur dans la recherche de mieux vivre ensemble.

- **Axe de travail n° 1: Faciliter la desserte des quartiers aux différents modes de transport et favoriser la liaison aux autres quartiers de la commune**

- Recalibrer/requalifier l'Avenue Toumaniantz pour permettre une articulation des différents modes de transports (TC, route, vélo, cycles)

- Travailler la signalétique des quartiers prioritaires (améliorer le repérage des habitants et des visiteurs au quartier)

- Renforcer la desserte en transports collectifs au sein du Fort Nieulay (desserte des équipements majeurs, nouvelle salle Mandela notamment, depuis l'extérieur du quartier)

- Articuler les quartiers prioritaires avec les quartiers environnants et faire face aux barrières ferrées, routières ou fluviales (Fort Nieulay notamment)

- **Axe de travail n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants par les aménagements paysagers et les espaces publics, vecteurs de lien social**

- Créer/Requalifier/Améliorer certains espaces publics (squares, aires de jeux, aires de repos, mails paysagers…)

- Clarifier les domanialités (espaces publics et espaces privés dédiés aux pieds d'immeubles, résidentialisations)

- Valoriser le quartier et l'image de celui-ci par le biais des atouts environnants (exemple pour le Fort Nieulay : articulation avec la coulée verte au Nord, le futur camping paysager, la présence de la plage à moins d'1 kilomètre, les terres St Roch) en favorisant les cheminements depuis et vers le quartier concerné (rappel à la signalétique).

- Prolonger/Renforcer les démarches de G.U.S.P. (implication des habitants, espaces publics co-construits)

Cf les fiches cadre de vie et environnement du programme d'actions

CONTRAT DE VILLE

III MODALITÉ DE SUIVI

A - LA GOUVERNANCE

B - L'ÉVALUATION

MODALITÉ DE SUIVI

LA GOUVERNANCE

Le dispositif proposé répond à un certain nombre d'exigences. Il est conçu pour :

- accompagner la mise en œuvre d'un projet de développement local évolutif.
- articuler dans un projet global les différentes échelles de territoire (agglomération/villes/quartiers/îlots) dans une optique de solidarité.
- mobiliser les politiques de droit commun et les services déconcentrés de l'Etat dans la perspective d'une meilleure coordination des procédures et dispositifs d'action publique.

Le contrat de ville s'appuie sur un système d'organisation comprenant des instances de pilotage politique et de suivi technique, assistées d'instances de réflexion et de concertation, d'animation et de mise en œuvre des actions programmées.

INSTANCES DE PILOTAGE

COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE

Il est composé des signataires du contrat de ville à leur plus haut niveau de représentation. Il se compose des membres suivants :

Pour l'Etat : le Préfet ou son représentant,

Pour le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais le Président ou son représentant.

Pour le Conseil Départemental du Pas-de-Calais : le Président ou son représentant.

Pour l'Agglomération du Calaisis : la Présidente de l'Agglomération ou son représentant.

Pour la Ville de Calais : le Maire de Calais, Sénateur du Pas-de-Calais ou son représentant.

Pour la Ville de Marck : le Maire de Marck ou son représentant.

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations : le Directeur Régional ou son représentant.

Pour la Caisse d'Allocations Familiales : le Président ou son représentant.

Pour les bailleurs sociaux : les Présidents ou leurs représentants.

Pour les Conseils Citoyens : les référents des quartiers, membres des deux Conseils Citoyens.

Seront invites autant que de besoin, les représentants des services déconcentrés de l'Etat.

Le secrétariat du Comité Stratégique est assuré par l'équipe projet du Contrat de Ville en coordination avec la Sous-préfecture de Calais.

Le comité de pilotage se réunit autant de fois que nécessaire et au moins une fois par an. Il assure une fonction essentiellement politique : c'est le lieu de décision stratégique permettant de suivre et faire évoluer le projet de développement solidaire du territoire. C'est ainsi qu'il examine les conventions particulières (la liste des opérations et les plans de financement) qui seront soumises aux instances délibérantes des différents partenaires.

Il entérine le calendrier de mise en œuvre des programmes d'actions et les outils de suivi et d'évaluation du dispositif.

COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

Ce comité est composé du délégué du Préfet, du Sous-Préfet en charge de la politique de la ville, de la Présidente de Cap Calaisis, du Maire de Calais, des instances techniques de la Ville de Calais, de Cap Calaisis, des services de l'Etat concernés.

Ce comité se réunit autant que de besoin afin de réagir aux situations qui nécessitent une réponse institutionnelle rapide et collégiale dans l'attente de la tenue du Comité Stratégique.

INSTANCES DE SUIVI TECHNIQUE ET OPÉRATIONNELLE

COMITÉ TECHNIQUE OPERATIONNEL

Il est composé de représentants techniques des institutions partenaires. Ceux-ci peuvent s'entourer des responsables thématiques qu'ils auront désignés. Ce comité technique peut, selon les orientations que lui fixe le comité de pilotage, élargir sa composition à d'autres acteurs qui ne seraient pas signataires du Contrat de Ville (opérateurs, institutions...).

Il se réunit au moins une fois par an.

Il est chargé par le comité de pilotage de finaliser les programmes annuels et/ou conventions thématiques ou territoriales proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

Il suit un tableau de bord de suivi et d'évaluation visant à observer l'évolution des opérations entreprises et leurs effets sur les territoires concernés. Il assure le suivi des engagements financiers des différents partenaires.

GROUPES THÉMATIQUES :

Ils sont constitués en appui, auprès du comité technique pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les différents acteurs/partenaires concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Ces groupes thématiques seront constitués autour des 3 grands axes du Contrat de Ville : le Cadre de vie et le renouvellement urbain, la Cohésion sociale, l'Insertion professionnelle et développement économique des quartiers.

Le pilotage sera assuré par la chef de projet politique de la ville de la Ville de Calais ; un co-pilotage sera mis en place en fonction des thématiques ou sous thématiques annoncées dans l'ordre du jour. Un partenaire ou un service mairie pourra assurer ce co-pilotage.

COORDINATION DE QUARTIER :

Toutes les 6 semaines, des réunions de coordination de quartier auront lieu dans chaque quartier, sous l'égide du service politique de la ville. Le but est de pouvoir réunir l'ensemble des professionnels qui œuvrent sur le quartier et de pouvoir coordonner et mutualiser les actions. Cet échange permet aussi une communication plus fluide entre les partenaires institutionnels et associatifs.

Coordination et suivi quotidien du Contrat de ville : la direction de projet

Pour mettre en œuvre et suivre les actions inscrites soit dans les programmes thématiques, soit dans les programmes territoriaux communaux ou intercommunaux, les collectivités locales s'entourent d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et de référents dans leurs services dédiés.

Celles-ci sont chargées d'assurer le suivi au quotidien des programmes d'actions.

Les programmes thématiques et territoriaux sont élaborés, en fonction des besoins et des priorités exprimés par les villes de Calais et de Marck et se traduisent en programmes d'actions.

- Les programmes thématiques : ils combinent des actions qui relèvent de domaines particuliers tels que l'emploi, la santé, le logement et le renouvellement urbain, la sécurité...

- Les programmes territoriaux : ils pourront être établis pour un territoire donné (quartiers prioritaires, quartiers de veille, quartiers vécus, îlots urbains contigus aux quartiers prioritaires) afin de renforcer la cohérence des programmes d'intervention menés sur ces territoires. A ce titre, ils combinent des actions qui relèvent de de conventions thématiques particulières ou qu'ils viennent compléter en fonction des besoins spécifiques rencontrés.

Lorsque les conventions et contrats particuliers sont prévus (NPNRU, Contrat local de sécurité, Contrat éducatif local,...) ceux-ci constituent des conventions thématiques territorialisées spécifiques dont les financements sont assurés par l'ensemble des partenaires contractants.

INSTANCES DE CONCERTATION : LES CONSEILS CITOYENS

Un conseil par quartier, constitué d'habitants et de 4 référents représentant les quartier Beau Marais, Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre sont d'ores et déjà nommés pour représenter les 2 conseils citoyens aux différentes instances d'échange et de participation de la politique de la Vile (réunions, comité de pilotage, commissions, …).

Leur mission est de mettre en œuvre l'expertise d'usage des habitants et leur capacité à proposer et à suivre les actions.

Les travaux des conseils citoyens se formaliseront par une mise en place de 3 types d'ateliers thématiques, reprenant les principaux « piliers » de la Politique de la ville et initiés en fonction des dossiers.

- Construire des quartiers durables ensemble.
- Animer des politiques éducatives, sportives et culturelles pour et avec les habitants.
- Développer des quartiers solidaires (action sociale et santé).

Ils se réuniront au minimum 1 fois par an.

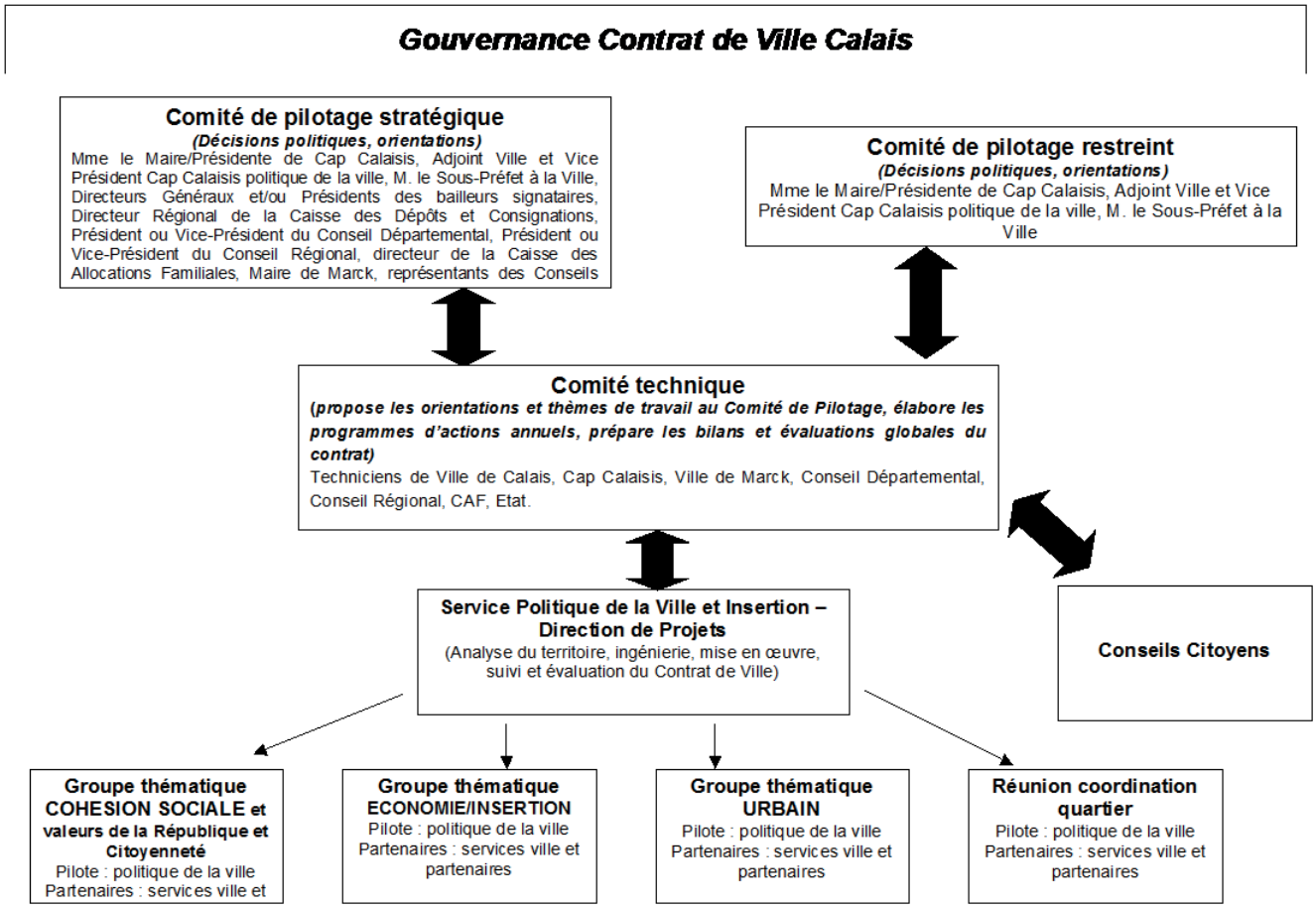
Gouvernance Contrat de Ville Calais
Comité de pilotage stratégique
(Décisions politiques, orientations)
Mme le Maire/Présidente de Cap Calaisis, Adjoint Ville et Vice Président Cap Calaisis politique de la ville, M. le Sous-Préfet à la Ville, Directeurs Généraux et/ou Présidents des bailleurs signataires, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, Président ou Vice-Président du Conseil Départemental, Président ou Vice-Président du Conseil Régional, directeur de la Caisse des Allocations Familiales, Maire de Marck, représentants des Conseils
Comité de pilotage restreint
(Décisions politiques, orientations)
Mme le Maire/Présidente de Cap Calaisis, Adjoint Ville et Vice Président Cap Calaisis politique de la ville, M. le Sous-Préfet à la Ville
Comité technique
(propose les orientations et thèmes de travail au Comité de Pilotage, élabore les programmes d'actions annuels, prépare les bilans et évaluations globales du contrat)
Techniciens de Ville de Calais, Cap Calaisis, Ville de Marck, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, Etat.
Service Politique de la Ville et Insertion – Direction de Projets
(Analyse du territoire, ingénierie, mise en œuvre, suivi et évaluation du Contrat de Ville)
Conseils Citoyens
Groupe thématique COHESION SOCIALE et valeurs de la République et Citoyenneté
Pilote : politique de la ville
Partenaires : services ville et
Groupe thématique ECONOMIE/INSERTION
Pilote : politique de la ville
Partenaires : services ville et partenaires
Groupe thématique URBAIN
Pilote : politique de la ville
Partenaires : services ville et partenaires
Réunion coordination quartier
Pilote : politique de la ville
Partenaires : services ville et partenaires

MODALITÉ DE SUIVI

L'ÉVALUATION

Le contrat de ville appuyé aux différents contrats et programmes stratégiques de développement de la communauté d'agglomération Cap Calaisis et de la Ville de Calais, a pour enjeu majeur de réduire les inégalités constatées sur le plan social, urbain et économique.

Afin de pouvoir mesurer les effets des interventions sur les quartiers (réduction des écarts, participation citoyenne….) ainsi que la pertinence des modalités de gouvernance et d'animation, le comité technique sera en charge de composer une grille de lecture comportant les indicateurs pertinents pour chaque quartier, eu égard aux enjeux définis, et sera aussi en charge de l'analyse des données statistiques transmises par le CGET.

Afin de compléter cette analyse, des études complémentaires pourront être mandatées par le comité de pilotage.

Pour une évaluation plus fine, le plan d'action proposé dans ce présent contrat, pose les objectifs par action, les résultats attendus et les indicateurs de résultats associés. De fait une évaluation d'action, pourra se faire en continu, puis des points plus appuyés à mi-parcours et en fin de contrat.

CONTRAT DE VILLE

IV - LES SIGNATAIRES

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

LES SIGNATAIRES

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE CAP CALAISIS

UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE, GARANTE DE LA COHÉSION DE SON TISSU SOCIAL

Selon le conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ».

Elle implique de façon générale le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables.

Dans un contexte économique et social délicat, l'agglomération doit pouvoir s'appuyer sur les individus et être proche du citoyen pour leur assurer l'accès aux droits fondamentaux (logement, emplois…)

Elle entend ainsi jouer un rôle majeur :

- Sur les territoires qui font face à une concentration de difficultés sociales et urbanistiques et sont considérés comme prioritaires pour l'intervention publique en réparation et en prévention
- Afin d'assurer à chacun des bases solides pour se construire : l'emploi, le logement, l'éducation, la santé…
- Pour conforter et renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.

GARANTIR LA PRODUCTION D'UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE À TOUS ET RÉPONDANT AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

La poursuite d'un objectif de relance de l'attractivité résidentielle ne doit pas exclure les publics les plus en difficulté.

A ce titre, le Programme Local de l'Habitat réaffirme le principe de solidarité à l'égard des ménages les plus fragiles et le considère comme une partie intégrante de la stratégie de développement du territoire.

Le programme d'actions mis en oeuvre visera à :

- Maintenir et remettre à niveau le parc locatif social
- Diversifier et équilibrer l'offre en PLAI sur le territoire en soutenant les opérations de PLAI mixtes dans la perspective d'un rééquilibrage géographique de l'offre
- Organiser de manière efficace l'expression et le traitement de la demande prioritaire en contribuant activement au fonctionnement des Comités Techniques Partenariaux mis en place dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.
- Garantir l'existence d'une offre adaptée au vieillissement, à la perte d'autonomie et au handicap.
- Continuer à s'inscrire dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Par ailleurs, en ce qui concerne le logement des jeunes, Cap Calaisis entend favoriser leur parcours résidentiel et poursuivra sa participation au Service Logement Jeunes, animé par Habitat Alternatif Jeunes.

LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE AU COEUR DU PROJET DE TERRITOIRE.

Certains territoires de l'agglomération doivent faire face à de nombreuses difficultés, économiques, sociales et urbaines.

La mise en oeuvre d'opérations majeures de requalification dans le cadre du programme ANRU a permis d'apporter une amélioration indiscutable sur certains territoires.

La mise en oeuvre volontariste de sa compétence politique de la ville, permettra à l'agglomération de poursuivre et de renforcer les actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, avec un objectif majeur : une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de l'agglomération.

UN ENJEU MAJEUR : LA PROXIMITÉ AVEC LES HABITANTS

Cap Calaisis entend être un acteur de proximité dans ces secteurs, et les intégrer pleinement au territoire.

C'est toute l'ambition des équipes de médiation sociale que de restaurer une relation de proximité basée sur l'écoute, le dialogue, la disponibilité et la réactivité.

Au-delà de la résolution de difficultés immédiates, c'est bien du rétablissement de liens, souvent distendus, entre les habitants et le service public, ou entre les habitants eux-mêmes, qu'il est question.

Soutenir la filière de l'Economie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui un secteur économique à part entière sur lequel les enjeux en termes d'emplois sont particulièrement importants.

L'agglomération veillera à favoriser le développement de cette filière en apportant un soutien aux initiatives innovantes et en favorisant la connaissance de ce secteur, notamment au travers d'une participation active au « mois de l'économie sociale et solidaire ».

Une attention particulière sera accordée au développement des liens entre le secteur de l'insertion par l'économique et l'économie sociale.

UNE PRIORITÉ : L'EMPLOI

Par sa participation active à la Maison de l'Emploi et sa contribution à la mise en oeuvre du Plan Local d'Insertion par l'Economique, Cap Calaisis continuera d'affirmer la priorité accordée au développement de l'emploi, par :

- un soutien aux actions d'insertion par l'économique
- un soutien aux porteurs de projets
- le souci de l'adaptation de la ressource humaine aux besoins économiques du territoire

LA CULTURE COMME OUTIL DE PROMOTION SOCIALE.

La volonté communautaire de poursuite de l'investissement en faveur de l'éducation artistique et culturelle est réaffirmée et s'envisage désormais de façon pérenne avec la mise en place du jardin des arts.

Cet engagement au service des jeunes et plus largement de l'ensemble des habitants du Calaisis permettra l'émergence d'expériences artistiques et culturelles différentes, nouvelles riches et sensibles.

Cette ambition s'inscrira toujours dans une optique de démocratisation de la culture et de garantie d'accès à tous à la richesse et aux idées des acteurs culturels du Calaisis.

La réflexion portera également sur le renforcement du Conservatoire à Rayonnement Départemental

L'ambition réaffirmée du territoire en faveur de la culture a trouvé également sa concrétisation au travers du projet de renouvellement des locaux de l'école d'art, adossé à la mise en place d'un ambitieux projet d'établissement.

RENFORCER LE SOCLE D'UNE IDENTITÉ COMMUNE ET FÉDÉRATRICE.

L'agglomération est riche de ses diversités, qu'elles soient sociales, culturelles ou géographiques.

Chacune des communes dispose de sa propre identité, de ses propres références.

Les défis qui se présentent à Cap Calaisis sont nombreux et nécessitent, pour être relevés, que chaque citoyen ait conscience de son appartenance et de sa contribution à la communauté de vie Calaisienne.

L'ambition de Cap Calaisis est de conforter ce sentiment d'appartenance à la communauté de vie, sentiment qui s'exprime particulièrement lors des grandes manifestations populaires que sont par exemple la manifestation « chants et violons du monde ».

Appuyées sur des faits majeurs et reconnus de l'histoire locale ou sur des thèmes particulièrement chers aux acteurs locaux, ces manifestations permettent à chacun de s'identifier à ce territoire, de s'y reconnaître et d'y adhérer.

L'adhésion à un projet suppose par ailleurs que celui-ci soit connu, compris partagé et bien sur, mis en oeuvre par les premiers intéressés, les habitants.

C'est toute l'ambition de ce projet de territoire que de fixer et d'afficher les grandes orientations qui conduiront l'action de la collectivité.

Cap Calaisis entend maintenant mettre en oeuvre les moyens pour faire connaître ce projet, et le faire partager.

UN AXE FORT : LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET CITOYENNETÉ

L'agglomération poursuivra et renforcera les actions menées sur l'ensemble du territoire dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Sa mise en place a en effet permis de structurer de manière forte les liaisons entre l'ensemble des intervenants dans ce domaine (collectivités locales, Etat, associations, habitants…) permettant ainsi de développer une posture de veille constante sur l'ensemble du territoire, afin de déterminer les besoins et d'y apporter des réponses construites collectivement.

La stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'agglomération vise une approche préventive de la délinquance, construite essentiellement sur un volet éducatif, autour de la notion de citoyenneté.

C'est tout l'enjeu des actions éducatives à destination des jeunes telles « le tribunal virtuel » ou l'opération « moi jeune citoyen » que de développer cette citoyenneté, et de favoriser le rapprochement avec les institutions.

Les thèmes prioritaires ou axes thématiques de travail du CISPD (justice aide aux victimes, citoyenneté, conduites addictives, sécurité, sécurité routière, sécurité transport) ouvrent des perspectives particulièrement vastes de partenariat et d'innovation.

Cap Calaisis s'engage, dans cette optique, à renforcer encore ce partenariat et à soutenir les opérations innovantes

ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS (DDCS)

La pauvreté, source de la définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville, justifie une territorialisation du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017 mobilisant en région l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, ainsi que des personnes en situation de pauvreté elles mêmes.

Dans le cadre de cette territorialisation du PPLPIS, la DDCS veillera particulièrement à :

Mieux prendre en compte les situations de précarité et de très grande précarité dans les QPV à travers notamment la déclinaison des axes stratégiques du nouveau plan pluriannuel d'accès au logement et à l'hébergement pour les personnes défavorisées

Soutenir en matière d'aide alimentaire les associations habilitées et qui interviennent dans les quartiers prioritaires de la ville

Les associations sportives et les activités physiques et sportives constituent un levier efficace au service de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. A ce titre, le contrat de ville, en tant que projet de territoire, doit comprendre cette dimension sportive à travers la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive. Pour ce faire, la DDCS s'engage résolument à :

- Cibler davantage les quartiers prioritaires dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) permettant de concentrer les moyens. (équipements sportifs et subventions),

- Favoriser l'implication des associations sportives dans la réforme des rythmes éducatifs afin qu'une offre en APS soit intégrée aux projets éducatifs territoriaux (PEDT) et ce via notamment la mise à disposition d'outils pédagogiques développés par le Ministère , la CAF et les fédérations sportives

- Augmenter la part des emplois aidés CNDS en QP

- Développer en lien avec la DRJSCS les diagnostics partagés de l'offre sportive

Les décisions prises lors de la réunion du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 confirment la nécessaire mobilisation en faveur de la jeunesse. Les jeunes en QPV apparaissent en effet plus souvent frappés par l'échec scolaire, les difficultés d'accès à l'emploi et la précarité. Les jeunes des quartiers populaires se distinguent également par de nombreux talents et potentiels. La DDCS accompagnera donc la territorialisation des politiques en faveur de la jeunesse et veillera à renforcer l'engagement des jeunes dans les quartiers retenus dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire et ce à travers les mesures suivantes :

Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;

Porter la part des jeunes issus des QP en service civique à 25% et veiller à respecter le principe d'universalité

Veiller à accompagner les jeunes pour qu'ils puissent prendre toute leur place dans les conseils citoyens et ainsi favoriser leur participation aux instances de démocratie locale

Agissant auprès des habitants et en lien étroit avec eux, de nombreuses associations de proximité contribuent à préserver le lien social dans les quartiers de la politique de la ville. La DDCS sera ainsi particulièrement vigilante pour permettre de donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité à travers les axes d'orientation suivants:

Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global priorisé, mobilisation et soutien du Pôle ressources d'aide au développement de la vie associative de proximité (PRAVA) dont il lui revient d'accueillir toute association ou porteur d'un projet associatif qui en fait la demande afin de l'informer, l'orienter, le conseiller et l'accompagner) ;

Soutenir les petites associations de proximité afin de conforter le maillage associatif de proximité ;

Décliner la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations en cours de refonte en veillant à intégrer les problématiques des acteurs associatifs des quartiers prioritaires.

Les décisions adoptées par le gouvernement dans le cadre du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30/11/2012 permettent d'impulser une politique volontariste d'égalité réelle entre les femmes et les hommes sur tous les territoires. Elles doivent être déclinées dans les quartiers de la politique de la ville en vue de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Plusieurs leviers pourront être mobilisés notamment via:

- le soutien à une offre de pratique sportive mixte pour favoriser les activités physiques et sportives du public féminin

- le renforcement de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) DU NORD-PAS-DE-CALAIS

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais. Elle constitue l'un des axes de son Programme Régional de Santé (PRS), décliné territorialement par des contrats locaux de santé le cas échéant, mais aussi par la participation de l'Agence à la politique de la ville.

Le Nord-Pas-de-Calais cumule en effet, pour la majorité des pathologies et déterminants de santé, les plus mauvais indicateurs de la France métropolitaine. Les facteurs sociaux, environnementaux et comportementaux génèrent des inégalités sociales et territoriales de santé qui pèsent lourdement sur l'état de santé de la population du Nord – Pas-de-Calais. Ces inégalités se vérifient également au sein de la région et en particulier des territoires de la politique de la ville.

La prise en compte de ces facteurs ne relève pas du seul ressort de l'ARS, elle impose que l'ensemble des partenaires politiques et institutionnels mettent en œuvre une stratégie territoriale concertée pour conjuguer et articuler leurs politiques en faveur notamment des territoires de la politique de la ville et ce, dans le respect des champs de compétences de chacun.

C'est pourquoi l'ARS Nord-Pas-de-Calais confirme son engagement au côté de la Ville de Calais, en étant signataire de son nouveau contrat de ville développé pour la période de 2015 à 2020 sur ses quartiers prioritaires.

Elle souhaite renforcer son action en cohérence avec le Contrat local de santé (CLS) signé le 26 décembre 2012 avec la Ville de Calais, la Sous-préfecture de l'arrondissement Calais et la CPAM de la Côte d'Opale, pour une durée de quatre ans, et suivant le projet régional de santé (PRS). Les priorités de ce CLS, à annexer* à ce présent contrat de ville, reposent sur les orientations stratégiques suivantes :

- Diminuer les facteurs de risques cardiovasculaires et l'impact des maladies consécutives
- Lutter contre les pratiques addictives et prévenir leurs conséquence
- Réduire les inégalités d'accès aux soins
- Optimiser le suivi des grossesses précoces

L'ARS s'engage ainsi, en s'appuyant sur l'existant, à mobiliser ses moyens humains et/ou ses crédits de droit commun sur le type d'actions suivantes, en lien avec les priorités de la Stratégie nationale de santé (SNS) et la convention interministérielle signée le 19 avril 2013**, et sous réserve des évolutions induites par la future loi de santé publique.

**Le CLS : http://www.ars.nordpasdecalais.sante.fr/fileadmin/NORD-PAS-DE-CALAIS/votre_sante/CLS/CLS_Calais_signe__sans_diag_ni_FA_.pdf et le sommaire de sa programmation initiale http://www.ars.nordpasdecalais.sante.fr/fileadmin/NORD-PAS-DE-CALAIS/votre_sante/CLS/Sommaire_fiches_actions_CLS_Calais.pdf*

*** La convention interministérielle : http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/convention-affaires-sociales-ville.pdf*

ENJEU A : Accompagner les parcours d'inclusion sociale

Axe 3 : SANTE :

- Faciliter l'accès aux soins et à la santé
- Favoriser la prévention

L'état de santé des populations vivant dans les quartiers inscrits en politique de la ville impose la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé afin de réduire les principales causes de mortalités évitables.

En cohérence avec les axes prioritaires du CLS précités, l'ARS accompagnera ainsi de manière prioritaire les actions collectives, telles que reprises dans le contrat local de santé pour le décliner ainsi dans la mesure du possible à destination de ce quartier prioritaire, qui :

- promeuvent les dépistages, la vaccination, les examens et bilans de santé ;
- permettent d'améliorer l'accès aux droits en lien avec les organismes de protection sociale
- améliorent l'inscription des personnes dans un parcours de prise en charge globale de leur santé reposant sur une bonne articulation entre la prévention, le soin et l'accompagnement médico-social et social ainsi que le maintien et le retour à domicile

Les actions proposées devront répondre aux priorités et aux critères de qualité définis par l'ARS dans le cadre de son appel à projets ou de cahiers des charges et en lien avec les partenaires compétents sur ces sujets, notamment le Département du Pas-de-Calais.

En parallèle, l'Agence s'engage également à soutenir le déploiement et l'accompagnement du poste d'Adulte relais « médiateur santé », si la demande est formulée par la collectivité, selon le cahier des charges régional établi, et sous couvert des décisions prises avec la Préfecture du Pas-de-Calais.

ENGAGEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE

L' éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers. Trop d'écarts subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au coeur de la refondation de l'Ecole de la République. Le ministère de l'Education nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire,
- des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Les quartiers de Calais retenus dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville bénéficient des dispositifs que le ministère de l'Education nationale déploie au titre de l'éducation prioritaire (REP+), celle-ci a pour objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les élèves de ces quartiers et ces structures scolaires, et ceux qui relèvent uniquement du droit commun.

Les établissements du contrat de ville de Calais inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire (REP +) à partir de 2015 sont :

- le collège Lucien VADEZ et les écoles rattachées
- le collège VAUBAN et les écoles rattachées
- le Collège MARTIN LUTHER KING et les écoles rattachées

A ce titre, ils bénéficieront progressivement des mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leur apprentissage, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- la scolarisation des moins de 3 ans
- le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle
- l'accompagnement éducatif et personnalisé au collège
- le développement de l'utilisation des TIC et du numérique
- le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative.
- la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
- l'affectation d'un coordonnateur pour le réseau d'éducation prioritaire écoles-collèges.

L'éducation nationale s'engage pour l'ensemble de ces établissements à renforcer l'expertise des enseignants, notamment dans le cadre de l'amélioration :

- des relations avec les familles
- du climat scolaire : l'expertise de l'Equipe Mobile de Securité sera mise à la disposition de la réalisation de diagnostics de climat scolaire en tant que de besoin, et l'aide à la conception de réponses aux besoins identifiés.

ENGAGEMENTS DE L'UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE) DU NORD PAS-DE-CALAIS – SITE D'ARRAS (UT62)

Pour le bassin d'emploi du Calaisis

- **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires**

(Objectifs 2015) :

- Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant dans les quartiers prioritaires (20% en 2013, 25% en 2014) ;
- Contrat unique d'insertion (CUI) : maintien de la part actuelle des résidents des quartiers

Prioritaires pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur

Marchand (contre 9,7% en 2012) ;

- Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des quartiers

Prioritaires parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;

- Garantie jeunes : Mise en œuvre du dispositif à compter du 1er janvier 2015 avec un objectif pour la Mission Locale de l'arrondissement de Calais de 300 contrats en 2015.
- Contrat « starter » (réservés au secteur marchand): Mise en œuvre au second semestre 2015 de la mesure pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion avec une priorité pour les habitants des QPV. Le taux d'intervention d'aide sera porté à 45 %.
- **Favoriser la création d'activité et d'emploi dans les quartiers par :**
- la déclinaison en 2015 de la charte « Quartiers-Entreprises » départementale. Cette charte

sera élaborée en concertation avec les chambres consulaires, les organisations

professionnelles et les grandes entreprises du département.

- la mobilisation du réseau de parrainage des missions locales.
- l'accompagnement à la création d'entreprises par les résidents des quartiers en mobilisant

le dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) ».

- favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus en difficultés par l'intermédiaire des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
- par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;
- par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme.

ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NORS-PAS-DE-CALAIS

A l'instar des précédents contrats de ville, la DRAC accompagne les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés.

Pour ce faire les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique.

Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'endroit de ces publics. Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés.

La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires. La masse financière créditée pour appuyer cette politique est de l'ordre de 900 000 € par an. Cette aide, variable selon les exercices budgétaires et les propositions faites par ces acteurs, concerne l'intégralité des territoires relevant de l'agglomération, avec une discrimination positive, un effort particulier pour les quartiers en contrat unique.

Par ailleurs, la ville de Calais, puis l'agglomération ont été accompagnés dans l'élaboration, puis la mise en œuvre d'un C.L.E.A .Ce dispositif a été repris intégralement par l'agglomération comme le prescrivaient les termes du contrat passé entre l'État et la collectivité.

La DRAC souhaite continuer le partenariat entrepris et propose que des résidences post-CLÉA renforcent les actions mises en œuvre à ce jour.

L'agglomération, les secteurs géographiques concernés par le contrat unique peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER.

Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat unique. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

ENGAGEMENTS DU SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

Conformément à la convention triennale d'objectifs 2013/2015 signée entre la Ministre de la Justice et le ministre délégué à la ville, l'Antenne Locale d'Insertion et de Probation de Boulogne sur Mer (ALIP), rattachée au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Pas-de-Calais, entend poursuivre son inscription dans la politique de la ville. L'ALIP de Boulogne sur Mer, en cohérence avec les besoins exprimés dans le diagnostic de territoire, participera donc à la mise en œuvre des engagements interministériels en collaboration avec la ville de Calais et les acteurs concernés par le contrat de ville de Calais.

Dans l'objectif de conforter la justice de proximité, l'ALIP s'engage à assurer une présence physique sur la ville de Calais, en pérennisant les permanences au sein de la Maison de la Justice et du Droit située au Tribunal d'Instance de Calais. A ce jour, cinq conseillers pénitentiaires d'insertion et de Probation sont affectés sur le secteur de Calais afin de garantir une prise en charge effective et efficiente des personnes placées sous main de justice. Dans l'esprit du contrat de ville, les permanences délocalisées contribuent à assurer l'égalité d'accès à la justice à toute personne suivie dans le cadre judiciaire dont le service à la charge.

L'antenne de Boulogne sur Mer s'engage à poursuivre ses actions en vue d'établir et formaliser un véritable partenariat avec les acteurs impliqués dans le contrat de ville. Cette contribution au développement et à la consolidation d'un réseau partenarial riche et diversifié a notamment pour objectif de garantir une orientation affinée des personnes suivies dans un cadre judiciaire vers les dispositifs de droit commun. L'organisation des permanences délocalisées au sein de la Maison de la Justice et du Droit de CALAIS garantie d'avantage l'accès aux droits de notre public.

L'antenne locale de Boulogne sur Mer veillera à jouer un rôle privilégié pour la mobilisation des acteurs locaux et de la société civile dans le développement des mesures de TIG et de STIG. La signature d'un protocole entre la Mairie de Calais et l'ALIP de Boulogne sur Mer au 2ème trimestre 2015 marque la première étape de cette nouvelle dynamique que souhaite impulser le SPIP du Pas-de-Calais.

Da part sa présence sur le territoire de la ville de Calais, tant dans le cadre des permanences délocalisées que dans le cadre des instances partenariales, le SPIP poursuivra sa mission de lutte contre la délinquance aux fins de la prévention de la récidive.

ENGAGEMENTS DE PÔLE EMPLOI DU BASSIN DU CALAISIS

LE PÔLE EMPLOI REPRÉSENTÉ SUR LE BASSIN DE CALAIS PAR :

- Le site de calais MOLLIEN (directrice Pascale Caulier)
- Le site de Calais NATION (directeur Gaëtan Delacre)

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DE CALAIS, LE PÔLE EMPLOI S'ENGAGE À :

- Faire partie des instances stratégiques
- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique pour amener analyse du territoire et des problématiques et expertise technique
- Suivre des indicateurs liés à l'emploi repris dans la convention d'objectif signé par Pôle Emploi.
- A être force de proposition quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire » (participation aux comités de lecture d'appels à projet en lien avec le volet emploi)

PÔLE EMPLOI S'ENGAGE SUR TROIS AXES DE TRAVAIL

Assurer la présence des services de pôle emploi dans les quartiers prioritaires

Pôle emploi dispose de 2 implantations à Calais accessibles via les services de transport en commun. Une des 2 agences déménage fin 2015/début 2016 et sera limitrophe du quartier Beau Marais.

Pôle Emploi travaille en partenariat avec plusieurs acteurs présent au sein de ces quartiers, notamment avec la Mission Locale mais aussi, en projet, avec FACE au travers de ses Points Services aux Particuliers.

Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les 2 quartiers prioritaires, Pôle Emploi propose d'accompagner tous les personnels d'accueil présents au sein des quartiers (ex animateurs des quartiers…) à la connaissance de l'offre de services de Pôle Emploi et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance

(Pôle-emploi.fr… de l'inscription à l'indemnisation en passant par le recherche d'offre d'emploi ou la connaissance des dispositifs d'aide)

Cet accompagnement pourrait prendre la forme :

- d'une formation des agents d'accueil ou relais à la connaissance de services de Pôle Emploi
- d'un outil synthétique de présentation détaillée des services de Pôle Emploi
- et pourrait être renouvelé chaque année pour tenir compte des évolutions des services proposés

En direction des demandeurs d'emploi, chaque fois que nécessaire des actions d'insertion ou de communication au sein des quartiers pourront également être réalisées (exemple informations réalisés sur les emplois francs en 2014)

Renforcer, adapter les moyens et services de pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville :

Pôle Emploi a affecté des renforts agents en CDI aux agences les plus concernées par la politique de la ville dont les agences de Calais, sur les renforts CDI attribués par le gouvernement à Pôle Emploi en 2013.

Chaque personne inscrite à Pôle Emploi dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué selon trois modalités avec des fréquences et natures de contacts qui varient selon le besoin.

- Suivi : aiguiller le demandeur dans sa recherche, transmettre des opportunités ou des offres
- Guidé : Appui plus régulier dans la recherche par des contacts plus personnalisés
- Renforcé : Appui soutenu dans la fréquence et la nature des contacts

Une attention particulière sera portée pour les demandeurs habitants les quartiers prioritaires de sorte à ce que ceux-ci soient représentés au moins à la hauteur de leur poids dans l'accompagnement renforcé de Pôle Emploi

Pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, Pôle Emploi s'engage à :

- Adapter certaines aides et prestations au regard des besoins des quartiers avec un assouplissement des critères d'éligibilité ou des dispositions plus favorables

  - Des périodes de Mise en Situation Professionnelle à volume horaire adapté à la population
  - Des aides dérogatoires pour faciliter la reprise d'emploi
  - Ponctuellement l'animation d'ateliers ou événementiels au sein des quartiers

- Développer des coopérations pour lever les freins à l'emploi

  - Travail en cours avec le Conseil Général pour proposer un ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (emploi/social)
  - Rapprochement avec des animateurs de quartiers pour faire venir les jeunes notamment sur les actions proposées par Pôle Emploi
  - Poursuivre le partenariat avec FACE pour développer des projets au sein des quartiers

  Renforcer le partenariat avec les chambres consulaires et la BGE pour la promotion de la création et reprise d'activité au sein des quartiers

Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques

Pôle Emploi s'engage à :

- contribuer à atteindre les seuils de part des résidents des quartiers prioritaires dans les contrats CUI (13% secteur non marchand et 12% pour le secteur marchand)
- contribuer à la mise en place sur le second semestre 2015 du contrat CUI « starter » pour les jeunes de moins de trente ans en difficulté d'insertion avec entre autre ceux résidents des QPV.
- Mobiliser l'IAE au bénéfice des résidents des quartiers prioritaires

ENGAGEMENTS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Le STEMOI de BOULOGNE/MER – Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Boulogne/Mer – se décline en quatre unités éducatives:

- L'UEMO de BOULOGNE/MER - 9, rue CAZIN – 62200 BOULOGNE/MER.
- L'UEAJ du LITTORAL - 70, rue MOLLIEN – 62100 CALAIS
- L'UEMO de CALAIS - 70, rue MOLLIEN – 62100 CALAIS.
- L'UEMO de SAINT-OMER - 04 rue de l'Arsenal – 62500 SAINT OMER

Ce Service relève de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Pas-de-Calais. Il couvre deux juridictions :

TGI de BOULOGNE/MER

- 3 Juges des Enfants
- Parquet : Pôle enfance famille :
- 1Procureur Adjoint-2 Substituts mineurs

Au titre de l"Ordonnance du 2.02.1945 relative à l'enfance délinquante

TGI de SAINT-OMER

- 1 Juge des Enfants
- Parquet : 1 Substitut mineurs

Au titre des articles 375 et suivants du Code Civil ; du décret de 1975 relatif à la protection jeune majeur

LE CHAMP D'ACTION DU SERVICE

- Il assure dans l'environnement familial et social des mineurs et jeunes majeurs la mise en œuvre des décisions civiles et pénales de milieu ouvert qui lui sont confiées par la Juridiction qu'il sert.

- Il apporte aide et conseil aux familles et met en œuvre, par une action éducative individualisée ou collective, les moyens propres à aider les mineurs et les jeunes majeurs à construire leur identité, à faire l'apprentissage des règles qui régissent les relations sociales, et à préparer leur insertion scolaire et professionnelle.

- Il exerce également des missions de prévention de la délinquance et d'accueil au Tribunal.

- Il réalise au profit des Juridictions des missions d'investigation en vue de proposer une orientation des mineurs.

- Il assure un suivi éducatif auprès des mineurs incarcérés au quartier mineur du Centre Pénitentiaire de Longuenesse.

- Il exerce un contrôle des obligations imposées aux mineurs et jeunes majeurs dans le cadre des mesures de sûreté, d'exécution et d'application des peines.

- Il participe aux politiques publiques de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance, et contribue à leur coordination sur le territoire.

- Il organise en continu, sous la forme d'activités de jour, un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectif le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes.

Il s'agit, par conséquent, d'un service polyvalent qui exerce :

Des mesures d'investigation	RRSE au pénal MJIE au civil MJIE au pénal	UEMO UEMO UEMO
Des mesures éducatives	LSP – LS Réparation Article 16 bis M.A.J. (article 16 ter)	UEMO UEMO UEMO UEMO - UEAJ
Des mesures de contrôle Judiciaire	CJ	UEMO
Des mesures d'exécution de peines	Stages de Citoyenneté SME TIG – SURSIS TIG SSJ	UEMO UEMO UEMO UEMO
Des mesures d'aménagement de peines	Libération conditionnelle Placement extérieur sous écrou Semi-liberté Conversion TIG PSE …	UEMO UEMO UEMO UEMO UEMO

- Qui met en œuvre des sanctions éducatives et des stages de citoyenneté : **UEMO**
- Qui tient une permanence éducative auprès du Tribunal : **UEMO** au titre de l'article 12, du BEX (mission)
- Qui assure le suivi éducatif des mineurs incarcérés **: UEMO** et la mission éducative en maison d'arrêt **: UEMO**
- Qui participe aux missions de prévention de la délinquance et aux politiques publiques qui concernent la jeunesse et la famille.

Les capacités théoriques mensuelles des unités éducatives du STEMOI intervenant sur le territoire de Calais sont calculées comme suit [1]:

UEMO CALAIS	162 Jeunes en fin de mois	6 educateurs- 1 AS- 1 psychologue	ponderation DAA : - 18 jeunes- temps partiels- decharges syndicales- assistant de prevention- mi-temps classe relais
UEAJ du LITTORAL	24 Jeunes	3 éducateurs dont un à mi temps classe relais - et 2 P.T	ponderation : mi-temps classe relais

Evolution du nombre de jeunes suivis par le STEMOI sur les principales communes (2010-2013)

ORIGINE DES JEUNES Principales communes d'intervention (et chiffres supérieurs à 20 jeunes).			
	2011	2012	2013
Calais	204	214	191

Commentaires : L'activité du service est concentrée sur calais ville et agglomération à hauteur de 80% de l'activité- elle est à hauteur de 60 % pour l'agglomération de Boulogne/mer, et 40 % en dehors sur un secteur géographique étendu qui appelle des déplacements éloignés – et de 30 % pour l' agglomération de St Omer, les autres jeunes résidant en secteur rural.

Nombre de jeunes suivis par le STEMOI en quartier Contrat de Ville

QUARTIERS	Jeunes suivis-en MILIEU OUVERT				Jeunes suivis en INVESTIGATIONS				TOTAL (jeunes)			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
CALAIS												
FORT NIEULAY	10	16	31	Non	66	42	56	Non	76	58	87	Non
BEAUMARAIS	72	72	59		103	79	80		175	151	139	

DIFFICULTÉS MAJEURES DES JEUNES ET DES FAMILLES

Approche clinique des mineurs

La particularité du public sous protection judiciaire que ce soit au pénal et accessoirement au civil en investigations, reste d'abord caractérisée par des histoires infantiles et familiales lourdes et complexes. Les situations de maltraitances tant physiques que psychiques avérées sont ainsi, la plupart du temps, liées à des dysfonctionnements de la sphère familiale qui altèrent la construction psychique et l'évolution vers l'autonomie. La misère économique et la pauvreté culturelle viennent de surcroît souvent aggraver les difficultés.

Ces jeunes présentent souvent des troubles de l'affectivité, de la relation, une faible estime d'eux-mêmes. L'absence ou la déficience du tiers symbolique est fréquemment plus ou moins marquée. Les troubles du comportement apparaissent en général très tôt mais sans que des réponses adaptées soient apportées.

Victimes ou témoins de violences, dans la sphère familiale et/ou sociale, beaucoup d'entre eux finissent par se révéler par des passages à l'acte auto ou hétéro-agressifs, qualifiés de pathologie de l'agir.

Les difficultés accumulées dans les apprentissages de base, et au final l'échec scolaire, accroissent les risques de démobilisation, de désœuvrement, d'évolution vers les conduites à risque, ou anti sociales.

Les symptômes surgissent ou plutôt s'accentuent également durant cette période fragile que constitue l'adolescence, marquée par les transformations corporelles et psychiques.

La richesse et le dynamisme de ces jeunes, s'ils ne sont pas suffisamment étayés, peuvent alors très vite s'appauvrir et aboutir à une réduction de leurs ambitions. Ils semblent souvent être conditionnés par la recherche de la satisfaction de leurs besoins immédiats – ce que favorise, voire encourage, notre société dite de consommation.

Ces jeunes présentent, par conséquent, des symptômes plus ou moins bruyants, invalidants voire gênants pour la société.

L'approche psychique de ces jeunes et de leur environnement nous paraît souvent incontournable. Nous constatons, en effet, une évolution de la symptomatologie, à la fois précoce, à la fréquence plus élevée et sur des modes d'expression psychique et comportementale difficilement acceptés ou qui interrogent fortement la Société. Cette symptomatologie touche à présent tous les milieux socio-économiques.

Ces caractéristiques peuvent être reliées à des évolutions de mode de vie de la famille, de la société.

On peut conclure que les problématiques des mineurs confiées au service rejoignent celles identifiées dans l'enquête conduite par l'INSERM au niveau national.

La participation de la PJJ aux politiques publiques.

- Lutte contre le décrochage scolaire et insertion

Dans le cadre des politiques de lutte contre le décrochage scolaire, le STEMOI est impliqué dans les politiques de lutte contre le décrochage scolaire.

Acteur à part entière dans ces politiques, le service, notamment par le biais du DAA, et du Module Acquisitions, développe des prises en charge et des actions qui visent à mobiliser les jeunes et faire en sorte qu'ils réintègrent les dispositifs de droit commun.

Participation à la classe relais du collège Vauban (sous réserve de ressources humaines).

Ouverture de de 30% des places de l'UEAJ pour des jeunes en convention mission locale qui ne sont pas suivis par la PJJ.

Participation (de droit) aux CLAS dans le cadre de la garantie jeune.

- Prévention de la délinquance

• Exposition 13-18 questions de justice.

Le STEMOI intervient également à la demande des établissements scolaires, en animation de l'exposition 13-18 Questions de Justice, qui aujourd'hui est souvent incluse dans les programmes de prévention des collectivités territoriales (Calais-Boulogne/mer-St Omer).

L'objectif annuel du service est d'assurer à minima 28 journées d'animation, journées qui peuvent être mutualisées au sein du STEMOI et avec l'EPE.

Ce sont les RUE qui sont chargés d'assurer la coordination avec les établissements scolaires suivant les dispositions définies par la DTPJJ du Pas de Calais (réservation, transport, installation, restitution du matériel).

La Loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a placé le Maire au cœur de la lutte contre la délinquance :

• Participation aux CISPD-CLSPD

Les CLSPD sont obligatoires dans les communes de plus de 10.000 habitants, et dans celles comprenant une zone urbaine sensible (sauf mise en place d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance).

De fait le service est appelé à participer aux instances de concertation inscrites dans les textes de loi, CLSPD, CISPD, instances qui définissent les actions de prévention de la délinquance adaptées aux réalités locales, et qui s'inscrivent dans les orientations du FIPD, et des CUCS, accessoirement en matière d'accès à la citoyenneté.

La représentation de la PJJ est assurée par le D.S, ou par les RUE par délégation.

• Participation au groupe d'appui partenarial du CDDF :

Par ailleurs la Loi du 5 mars a prévu la création de Conseil de Droits et Devoirs des familles (CDDF), qui autorise le Maire, à effectuer des Rappels à l'Ordre, en amont de l'action judiciaire, pour les mineurs en situation d'absentéisme scolaire, ou qui créent des troubles à l'ordre public.

Le service ne siège pas dans le conseil, dont la représentation est fixée expressément par la Loi. Mais il participe, aux groupes d'appui partenariaux, qui suivent l'évolution des situations qui seront traitées par le CDDF, et les actions qui peuvent être développées.

Sur le Territoire couvert par le STEMOI, deux CDDF ont été constitués : - Calais (ville)

- St Omer (agglomération)

Les Communes et Communautés d'Agglomération ou Intercommunalités, sont également partenaires de la PJJ, pour l'accueil des jeunes en mesures de réparation, de TIG, et en stages de citoyenneté. Certaines communes, ou Communautés d'Agglomération mettent également à disposition du service des moyens matériels ou des ressources humaines pour la réalisation de nos missions (prêt de salles ou d'équipements- éducateurs sportifs- intervenant en sécurité routière – ex : Villes de Calais et de Boulogne- C.A.B- C.A.C.T.T.O).

L'action et la politique du service en matière de cohésion sociale (CUCS-FIPD- Santé – ZSP – CDDF …)

L'implication de la Protection Judiciaire de la Jeunesse au niveau de la Politique de la Ville, devenue Politique de Cohésion Sociale(CUCS), relève de la Politique Judiciaire de la Ville (Circulaire Justice du 12.04.2002 relative à la Politique Judiciaire de la Ville) suivant quatre axes majeurs définis par cette Circulaire :

- Rapprocher la Justice des citoyens
- Développer l'accès au droit
- Améliorer les procédures judiciaires
- Développer les mesures de lutte contre la délinquance urbaine et prévenir la récidive.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance précise davantage les axes prioritaires ; cette loi a abouti à la création d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance(FIPD), qui finance les actions de prévention de la délinquance. La circulaire du 6 février 2008 a fixé à son tour le rôle de l'Institution Judiciaire en matière de prévention de la délinquance. Le Pas-de-Calais est inscrit dans les départements prioritaires au titre de la Politique de la Ville. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale ou futurs contrats de ville ont pour objet d'améliorer notamment la vie quotidienne des quartiers sensibles et de prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine.

Concernant la Politique Judiciaire de la Ville, l'action menée par le STEMOI de BOULOGNE/MER apparaît au niveau :

• De la participation des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD-CISPD), qui constituent les volets sécurité et prévention des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

• De l'instruction des dossiers de demande de subvention au titre de la Politique de Cohésion Sociale (Volet Sécurité et Prévention) et du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

• Le Directeur du STEMOI de BOULOGNE/MER (STEMO) et/ou les RUE, représentent le Directeur Territorial de la PJJ du Pas de Calais

La participation est également effective au niveau des commissions thématiques (Sécurité – Justice de Proximité – Prévention).

L'instruction des dossiers C.U.C.S. et F.I.P.D. confiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse en qualité de chef de file ou de Co-instructeur est assurée par :

• Le Directeur pour BOULOGNE/MER, ETAPLES, CALAIS, St OMER

• Le Directeur de l'E.P.E de ST Martin également pour Boulogne sur Mer

La présence aux cellules de veille qui se réunissent à date fixe, est épisodique. Le service participe également à des permanences au sein de la Maison Justice et de Droit de CALAIS (M.J.D), pour des notifications de mesures de réparation assurées par des Délégués du Procureur (éducateurs), et au Comité de Pilotage qui se réunit une fois par an (Directeur).

ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) DU PAS-DE-CALAIS

Appuyer le développement des services à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Particulièrement, appuyer la communauté d'agglomération dans tout plan visant l'amélioration de la desserte des quartiers prioritaires par les transports collectifs.

- Suivre la mise en œuvre de la TVA à taux réduit (5,5%) pour l'accession sociale dans les quartiers prioritaires en lien avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine.

- Suivre la mise en œuvre de la reconduction de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La reconduction de cet effort financier devra notamment faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs en matière de gestion urbaine.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logementsocial et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

d'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

En ce qui concerne le volet logement, l'ensembledes prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Fort de son Projet Stratégique Départemental pour un Département solidaire innovant et durable, fort de l'ensemble de ses politiques publiques qui couvrent largement les champs de la politique de la ville, fort de son travail en faveur de l'inclusion sociale dans une démarche de développement global, le Département du Pas-de-Calais, garant des solidarités territoriales et humaines, inscrit son action dans une dynamique plus large de développement durable du territoire au sein d'espaces de projet.

Il souhaite à ce titre accompagner le Calaisis en soutenant une politique publique de revalorisation des zones urbaines en difficulté et visant à réduire les inégalités entre les territoires. Au travers de son implication dans la politique de la ville, le Département confirme son rôle de chef de file et d'assembleur du développement social.

L'implication du Département dans la politique de la ville pour la période 2015-2021 permettra ainsi de réaffirmer quatre enjeux, au cœur de tous ses partenariats :

Premier enjeu

Le caractère obligatoire et réglementaire de certaines politiques départementales et de leur déclinaison au travers des schémas, pactes, plans qui marquent les priorités du Département avec comme ambition le déploiement d'une dynamique de développement social. Dans une société au risque permanent de fragmentation, le Département fait en effet le pari d'un investissement dans le développement humain Celle-ci nécessite de mettre en commun des compétences sociales, culturelles, sportives, d'éducation, de mobilité et plus largement les compétences des habitants.

Deuxième enjeu

Une meilleure prise en compte des objectifs départementaux tels que : la bataille pour l'emploi, l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, le renforcement de l'accessibilité des quartiers, la mobilité de ses habitants et la lutte contre la précarité énergétique.

Troisième enjeu

L'importance de l'ingénierie départementale déjà déployée sur les territoires concernés et de la mobilisation de ses dispositifs de droits commun sur ces quartiers.

Quatrième enjeu

Renforcer la démarche de contractualisation avec les E.P.C.I. en utilisant les Contrats Territoriaux de Développement Durable comme outils de négociation et de mise en œuvre d'enjeux partagés entre le Département et les E.P.C.I., d'expérimentations et d'innovations dès lors qu'elles relèvent d'un intérêt départemental et sous réserve de ses futurs champs de compétences issus de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La participation du Département à l'élaboration des contrats de ville uniques à l'échelle de chaque E.P.C.I. devra dès lors répondre aux trois modalités suivantes :

- Etre associé à la gouvernance des contrats de ville par une participation aux comités techniques et comités de pilotage, les Présidents de Commission Territoriale étant les représentants du Département aux Comités de Pilotage Stratégique

- Contribuer à toutes les étapes des démarches, depuis l'élaboration du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre du contrat

- Prendre part au suivi et à l'évaluation des actions réalisées et à l'observation de l'évolution de ces quartiers.

INTERVENTION DÉPARTEMENTALE DÉTAILLÉE

EDUCATION / JEUNESSE

Objectif : Favoriser la réussite scolaire et éducative

Le Département accompagne le développement social, culturel et éducatif par le soutien aux équipements ressources du Calaisis et par la mise en œuvre d'actions de médiation, de diffusion et d'initiation (sensibilisation des collégiens au patrimoine et à la mémoire locale, soutien aux projets d'échanges et de voyages éducatifs, soutien au prix littéraire Sainte Beuve, actions culturelles et citoyennes visant à développer les relations parents/enfants…).

Objectif : Garantir l'accès à l'offre culturelle

Le Département, par son soutien aux structures culturelles du Calaisis, permet la présence de créateurs, la diffusion d'œuvres d'art (expositions, spectacles) à un tarif accessible et la mise en œuvre d'une politique de médiation et de sensibilisation par les structures (partenariat théâtre, musée des Beaux Arts, FRAC, Channel scène nationale…).

Objectif : Garantir l'accès à la pratique culturelle

Actions ponctuelles associant diffusion et pratique = initiation au hip-hop et à la capoeira par la compagnie Koubi au collège Vauban et école Oran Constantine ; accompagnement au chant lyrique (Voces 8 – château d'Hardelot) ; soutien au festival multi-arts « Le manifeste » de la compagnie des mers du Nord qui permet aux habitants de suivre des stages artistiques…

Objectif : Soutenir la parentalité

Chef de file de l'action sociale, le Département soutien la parentalité par l'évaluation des situations préoccupantes d'enfants en danger, le financement du club de prévention spécialisé « la spirale » ou encore par la mise en œuvre d'accompagnements individualisés auprès des familles et d'actions collectives (atelier « estime de soi » en lien avec la Maison de la Famille, club jeunes parents, prévention des grossesses précoces, dispositif « démocratie et courage » en lien avec la fédération Léo Lagrange…).

Objectif : Favoriser l'insertion sociale des jeunes

Le Département a inscrit la jeunesse au rang de ses priorités d'action (Pacte Départemental de la Jeunesse) avec pour ambition de valoriser l'engagement citoyen et l'autonomie des jeunes. La participation du Département aux forums et formations métiers (lien CIO…), la rencontre de jeunes et d'entreprises à l'occasion des Olympiades de la Jeunesse, le dispositif Garantie Jeunes copiloté avec l'Etat ou encore le développement des emplois d'avenir et contrats d'apprentissage au sein même du Conseil Départemental ou auprès des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, sont autant d'actions concrètes que vient compléter l'appel à projet « Bourse Initiative Jeune ».

Objectif : Traiter les difficultés particulières des enfants et des adolescents par la mobilisation des dispositifs spécifiques

Participation du Département aux équipes pluridisciplinaires du PRE.

Objectif : Traiter les difficultés particulières des enfants et adolescents par la mobilisation des dispositifs spécifiques.

Participation aux réunions du CDDF et force de propositions

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Priorité 1 : les jeunes exposés à la délinquance

Partenaire du CISPD et financement par le Département de 90% du budget du Club de Prévention Spécialisé « la Spirale » (action de prévention et de lutte contre l'absentéisme sur le quartier du Beau-Marais. Projet en cours d'extension et d'actions ponctuelles au niveau du quartier Saint-Pierre dans un 1er temps).

Priorité 2 : améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

Inscription dans le Contrat Territorial de Développement Durable signé avec la Communauté d'Agglomération du Calaisis, d'une action territoriale de lutte contre les violences intra-familiales (cellule d'écoute…).

SANTE

Objectif : Améliorer la santé des habitants

Le Département mène une véritable politique de santé volontariste avec les partenaires du territoire. Quatre thématiques principales font l'objet d'appels à projets réguliers et d'actions dans les collèges et les quartiers : cancer ; alimentation et activité physique ; parentalité et santé ; pratiques addictives.

Le contrat local de santé de la Ville de Calais a permis au Département d'abonder un diagnostic de territoire et de définir des enjeux pour les habitants, notamment en matière de prévention et d'accompagnement des jeunes parents.

Un des points majeurs de l'intervention du Département sur le Calaisis est l'internalisation début 2015 du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF). C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de conseils sur la fécondité, les infections sexuellement transmissibles, la sexualité, l'interruption volontaire de grossesse. Ce sont également des consultations réalisées par des sages-femmes et des médecins pour le suivi gynécologique, des discussions pour obtenir une contraception, réaliser un dépistage, faire un test de grossesse. Les conseillères conjugales aident au projet de couple, à la prise de fonction parentale, à résoudre des problèmes familiaux ou conjugaux. Le CPEF, ce sont aussi de nombreuses actions et projets de prévention pour informer et former le grand public (ados, jeunes adultes, parents) et les professionnels du monde médico-social sur toutes les thématiques touchant la vie affective et sexuelle.

Par ailleurs, les services départementaux, par le biais des services de PMI ou de la Maison de l'Autonomie, mènent au quotidien des actions ou assurent des permanences dans les quartiers, dans les écoles, en MDS, en direction des enfants et des personnes en perte d'autonomie.

Enfin, la Ville de Calais bénéficie du soutien et de financements du Département pour mener à bien sa mission de vaccination, notamment en direction des plus fragiles.

EMPLOI / INSERTION

Objectif : garantir une meilleure connaissance des dispositifs emploi/insertion

Le Pacte Territorial d'Insertion, le Programme Départemental d'Insertion, la Mission Insertion par l'Emploi, le financement de différents partenaires (Pas-de-Calais Actif, Aditec) sont autant de réponses qu'apporte le Département dans les démarches d'insertion, de recherche d'emploi ou de création d'entreprises.

Des actions concrètes telles que : l'accompagnement et la formation des bénéficiaires du RSA, le développement des chantiers d'insertion, des emplois d'avenir et des contrats d'apprentissage, la rencontre de jeunes et d'entreprises à l'occasion des Olympiades de la Jeunesse, la Garantie Jeune ou encore le financement du permis de conduire sont proposées.

Objectif : Renforcer l'accompagnement dans la durée afin d'éviter les ruptures des parcours d'insertion

Le Département, chef de file des politiques d'insertion, oriente celles-ci vers le retour durable à l'emploi et la mobilisation de tous les leviers possibles à cette fin.

Objectif : Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives

Actions d'aides aux démarches administratives = permanence d'assistantes de services sociales, de conseillères en économie sociale et familiale.

Objectif : garantir la mobilité des bénéficiaires

Dans le cadre du Pacte Départemental de la Jeunesse, le Département accompagne les jeunes de moins de 26 ans dans le financement de leur permis de conduire.

Objectif : lutter contre l'illetrisme

Participation au repérage et à l'orientation des publics

Financement d'actions partenariales

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectif : Créer, consolider, développer les structures de l'ESS dans les quartiers prioritaires

Rédaction d'un livre blanc qui présente un état des lieux de l'engagement du Département en matière d'ESS, éclairé d'une consultation des acteurs et installation d'un Conseil Départemental de l'ESS le 17 janvier 2013 fédérant tous les acteurs privés et publics de l'ESS.

Le Département fait ainsi de l'ESS un axe fort de son action dans le champ économique, social ou écologique ainsi que dans la mise en œuvre de ses politiques de développement territorial autour de trois priorités : faire connaitre et reconnaitre l'ESS ; soutenir, accompagner les structures ; fédérer les acteurs pour impulser une nouvelle dynamique.

Objectif : Améliorer la connaissance du monde de l'entreprise

Dans le cadre du Pacte Départemental de la Jeunesse, le Département organise les Olympiades de la Jeunesse pour les 16-25 ans. Il s'agit d'un temps fort de compétition sportive qui matérialise la collaboration entre des jeunes, des cadres et des dirigeants d'entreprises par un parrainage. (Programme d'animations sportives, rencontre de professionnels et visite de l'entreprise).

HABITAT

Objectif : Encourager la mixité/ la diversité de l'habitat et des formes urbaines

Le Département a pris le parti de développer, en alternative à sa politique légale liée au Fonds de Solidarité Logement (FSL), une politique volontariste davantage axée sur la prévention (cofinancement d'un centre ressources précarité énergétique ; création d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie – médiateur éco-logis…).

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Objectif : Mixité fonctionnelle des quartiers – Concilier le développement urbain et la diversification des fonctions (commerces, services, entreprises…)

Participation aux comités de relogement ANRU.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Depuis de nombreuses années, la Région Nord Pas de Calais est fortement engagée dans la Politique de la ville notamment dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers et de l'amélioration de la cohésion sociale. La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une stratégie de développement social durable des territoires qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique, et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la mobilisation des habitants des quartiers défavorisés et leur implication citoyenne,

- Une approche différenciée des territoires (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'Etat, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale)

- Des collectivités territoriales compétences sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire.

La Région Nord Pas de Calais s'engage dans la politique de la ville à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires autour de trois objectifs :

- Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle

- Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales

- Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA RÉGION NORD PAS DE CALAIS

Une délibération Cadre a été signée le 16 février 2015 et pose les engagements de la Région Nord Pas de Calais dans le cadre des futurs contrats de ville (cf. Annexe). L'engagement de la Région s'appuiera sur cette délibération cadre fixant le périmètre global d'intervention du Conseil Régional en matière de politique de la ville. Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaite une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires.

La Région Nord Pas de Calais mobilisera prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale. La mobilisation de fonds européens, notamment à travers l'Investissement Territorial Intégré dans le cadre du FEDER, pourra faire effet levier, via la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à la politique de la ville de 81 M d'€ (voir plus en détail ci-dessous).

LES ENGAGEMENTS SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES INTERCOMMUNALITÉS OU DES VILLES, PILOTES DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE »

Dans le cadre du contrat de ville des EPCI 2015 – 2020, la Région Nord Pas de Calais s'engage à se mobiliser sur les deux axes stratégiques du contrat de ville de Calais 2015-2020, en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun.

Son intervention sera renforcée par des crédits spécifiques concernant la participation des habitants et la gestion

urbaine de proximité et de rénovation urbaine.

L'ensemble des territoires en situation de fragilité (quartiers prioritaires, communes ou quartiers en veille) sont éligibles aux financements spécifiques de la Région, dans le cadre du périmètre géographique retenu par la collectivité territoriale compétente et inscrite dans le cadre du contrat de ville.

Sur la dimension économique relevant de l'emploi/insertion (axe 1 relatif à l'inclusion sociale) et le développement économique (axe 2 relatif à l'attractivité des territoires)

Le volet économique est piloté techniquement au Conseil Régional Nord-Pas de Calais par la Direction de l'Action Economique, en lien avec les directions en charge des politiques de formation tout au long de la vie et en faveur de la jeunesse. Le soutien au développement économique de la Région porte principalement sur trois axes :

- Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes ;
- Programmes Locaux de Développement Economique (PLDE) et les programmes relatifs à la création d'activités et au développement économique ;
- Soutien aux PME/PMI.

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés) s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale en matière de développement économique qui doit être questionnée au regard du niveau de qualification de la population. Cette stratégie (SRDE/ PLDE) coordonnée à la politique de formation régionale s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence et le renforcement des locomotives économiques, mais aussi par le développement d'activité économique de proximité comme par exemple l'Economie Sociale et Solidaire. La Région Nord Pas de Calais est engagée avec ses partenaires pour faire de l'emploi des jeunes une priorité.

Cela se traduit opérationnellement par le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes qui vise à renforcer l'efficacité du « circuit court » entre les jeunes et les chefs d'entreprises.

Elle se mobilise également dans ses politiques pour lever les freins à l'emploi (formation, santé, citoyenneté, culture …).

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur le maintien et le développement de l'emploi local

- Le dispositif Citélab
- L'initiative « la suite dans les idées » (sur la sensibilisation à la création d'entreprises)
- Le partenariat et le dialogue social territorial
- Le financement des opérateurs au titre du PRCTE et qui interviennent dans les quartiers
- Le dispositif « mini entreprise » : accompagnement de l'enseignant avec des élèves pour création de petites entreprises

Sur l'accompagnement des publics vers l'emploi

- Les interventions dans les quartiers pour la création d'activités pour les femmes (par exemple, via association Initiatives plurielles)
- Le financement des PLIE pour le montage d'actions en direction de publics spécifiques
- Les outils de création de structures d'insertion ou ETTI
- L'initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ) : renforcement des crédits engagés par le FSE en faveur des jeunes (le FSE préconise de cibler 10% de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_137311//appel-a-projets-initiative-pour-lemploi-des-jeunes-iej
- La plateforme pour l'emploi des jeunes et le réseau de chefs d'entreprises à mobiliser
- L'appel à projet formation insertion des jeunes (FIJ) : http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_144103//appel-a-projets-formation-insertion-des-jeunes-fij

Sur la volonté de lever les freins à l'emploi

- La création d'activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire en lien avec le PLDE
- La mobilisation d'un DLA collectif

PACTE POUR L'AVENIR ET L'EMPLOI DES JEUNES

Le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes s'appuie dans sa mise en œuvre opérationnelle sur 14 plateformes territoriales et a permis la création d'un plan régional pour le développement de la médiation sociale :

Plateformes territoriales pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes :

14 plateformes territoriales ont été créées en vue de favoriser les circuits courts entre les jeunes de la Région et les Entreprises. Chacune de ces plateformes s'appuient sur une ingénierie (un(e) responsable et un(e) assistant(e)) et un réseau de chef de file métiers (chefs d'entreprises du territoire concerné, engagé pour accompagner l'emploi des jeunes). Les événements organisés par les plateformes (rencontres jeunes entreprises) peuvent être organisés dans des quartiers prioritaires et/ou concernés des jeunes habitants dans ces quartiers.

Plan Régional de Développement de la Médiation Sociale :

La médiation sociale peut constituer un outil au service du développement économique et du mieux vivre ensemble au sein des quartiers prioritaires. La Mission Régionale d'Appui pour le Développement de la Médiation a établi un document cadre sur les champs et modalités de déploiement de dispositifs de médiation sociale dans les quartiers. En ce sens, la MRA pourra apporter son ingénierie et accompagner les initiatives prises par des structures et des territoires voulant avancer sur le sujet. En complément, la Région pourra accompagner financièrement, dans la limite de l'enveloppe financière annuelle définie, des actions expérimentales de développement de dispositifs de médiation sociale (4 à 5 actions financés chaque année pour une intervention moyenne de 25 000 €).

PROGRAMMES RELATIFS À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Plusieurs dispositifs régionaux peuvent être repris et déployés dans le cadre des contrats de ville :

Plans Locaux de Développement Economique :

La stratégie et le plan d'actions établis pour chaque contractualisation PLDE pourra alimenter le volet économique du Contrat de Ville. L'ingénierie PLDE (agent en en charge de l'animation du Plan) et les instances (Comité Technique et Conseil de Gouvernance) pourront être mobilisées pour alimenter les travaux et les réflexions.

Dans le cadre de nos échanges avec les EPCI, il apparaît que de nombreux dispositifs existants à l'échelle du Nord Pas de Calais peuvent être mobilisés à l'échelle des contrats de ville (d'autres territoires sont beaucoup moins bien dotés en structures d'accompagnement, outils d'aide à la création) et se déployer au sein des quartiers prioritaires.

La Suite dans les Idées :

Les actions de sensibilisation à l'initiative et l'entrepreneuriat menées dans le cadre de cette stratégie touchent principalement les jeunes (dont ceux des établissements scolaires des quartiers prioritaires) et les femmes.

Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises :

Le dispositif CitésLab apparait comme un dispositif adapté aux problématiques rencontrées. Outre le fait de s'attaquer au changement culturel de la population des quartiers, le partenariat mis en place entre le chef de projet CitésLab et les partenaires locaux de la création d'entreprise, de la formation et de l'emploi offre la possibilité à la personne sensibilisée de s'inscrire à nouveau dans une démarche projet. Par ailleurs l'ensemble du parcours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, proposé grâce au soutien notamment de la Région et du FEDER par la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMAR), la Chambre de commerce et d'industrie (CCIR) et les 3 associations du réseau BGE, permettent d'accompagner des porteurs de projets issus et/ou s'implantant dans les quartiers prioritaires. Il existe également des outils financiers soutenus par la Région dédiés à l'ensemble des projets de créations (fonds de garantie, prêt d'honneur, capital-risque), et des aides directes pour les projets à potentiel (Contrat de création, aide directe de la Région) et ceux des demandeurs d'emploi (DRAC).

Programme régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire :

Pour accompagner les projets ESS dans les quartiers prioritaires, il est possible de faire appel aux structures d'accompagnement à la création d'activité ESS, cofinancées par la Région. Pour les financer, il existe des outils d'aides directes proposées par la Région (Contrat de Création, Contrat d'appui au développement de l'ESS), ou financés notamment par elle (outils France Active, Autonomie et Solidarité, les Cigales…). Ces actions sont renforcées dans le cadre de certains volets ESS des PLDE (actions d'animation, appel à projet, innovation).

La Région finance également les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, qui accompagnent des personnes habitant en quartiers prioritaires et facilitent la mise en œuvre des clauses d'insertion.

Programme régional Commerce :

Le Programme régional de dynamisation des entreprises commerciales et de service, qui deviendra à compter de juin 2015 le Programme régional commerce, comporte des actions collectives portées par la CCIR qui permettent d'accompagner les entreprises dans leur développement et leur consolidation, voire dans le déploiement de projets nouveaux (Ardan). Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI.

Programme Régional de Développement de l'Artisanat : Le PRDA offre une palette d'actions collectives dédiées au développement des entreprises artisanales portées par la CMA. Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI, ainsi qu'une Plateforme dédiée au financement de projets de reprises artisanales.

LE FINANCEMENT DES PME-PMI

Les subventions aux PME-PMI

Le contrat de développement est une subvention destinée aux PME pour que celles-ci concrétisent et mettent en œuvre un projet de développement ambitieux et intégrant les préoccupations sociales et environnementales. Ce projet doit être d'au moins 200 000 euros d'investissements et créateur d'un nombre significatif d'emplois. En matière d'entreprise de services à haute valeur ajoutée, la création d'au moins 10 emplois doit être prévue.

Les organismes régionaux de financement et de garantie

A côté des aides directes, la Région a développé plusieurs types d'outils pouvant être mobilisés pour faciliter le financement des projets d'entreprise : le capital investissement (dont une liste exhaustive est disponible sur le site jetrouvedesfondspropres), la garantie, le co-investissement immobilier dans les zones politiques de la ville.

- FINORPA : accompagne des entreprises à toutes les étapes de leur vie en intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres (capital, obligations convertibles, prêts participatifs). Les tickets sont compris entre 100 000 et 1 000 000 d'euros.

- FINOVAM : société régionale d'amorçage, réalise des apports en fonds propres (obligations convertibles et capital) pour les entreprises en phase d'amorçage et innovantes.

- NORD France AMORCAGE, société de co-investissement intervient aux côtés d'autres investisseurs privés, fonds ou business angels en doublant le ticket d'intervention.

- Le Fonds Régional de Garantie Finorpa apporte des garanties sur financements bancaires des PME et ETI. La quotité de risque maximal pouvant être prise par le FRG s'élève à 50% du montant du prêt et 1 000 000 d'euros

- Le fonds de garantie Bpi-région Nord Pas de Calais sur dotations régionales apporte, comme le FRG-Finorpa des garanties sur prêts bancaires.

La Région a également mis en place avec la Bpi un certain nombre de prêts participatifs spécifiques (innovation non technologique, transmission, amorçage et revitalisation).

Batixia, société d'investissement régionale, investit dans l'immobilier d'activité pour relancer l'activité économique dans les zones politique de la ville.

Sur la dimension urbaine du contrat de ville (axe 2 relatif à l'attractivité des territoires : habitat ; cadre de vie et environnement

Ce volet urbain est piloté techniquement au Conseil Régional Nord-Pas de Calais par la Direction de l'Aménagement Durable, y compris sur l'animation de l'ITI qui constitue une partie importante du volet européen des contrats de ville d'agglomération, mais aussi sur le développement et le renouvellement urbain, ainsi que la gestion urbaine de proximité.

A/ SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre de la réforme actuelle de la politique de la ville, un nouveau programme de renouvellement urbain sera concentré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds.

S'agissant du présent contrat de ville, outre les quartiers d'intérêt national et régional arrêtés lors du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de décembre 2014, le territoire pourrait être concerné par des sites supplémentaires négociés au titre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Le cadre de partenariat du Conseil Régional à ce programme de rénovation urbaine en cours de négociation devra être précisé et formalisé courant 2015 ; il pourra se traduite par la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, développement économique, formation …) et la mobilisation d'une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la Transformation Ecologique et Sociale de la Région (TESR), la Troisième Révolution Industrielle (TRI), l'égalité des territoires, la lutte contre la péri-urbanisation (priorité au quartier ancien dégradé) et le cas échéant les interventions sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre lors du 1er semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ses financements.

B/ SUR LE CADRE DE VIE ET LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

L'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement d'un quartier peuvent relever de la gestion urbaine de proximité. Ils doivent cependant répondre à une exigence démocratique : la participation des habitants. L'expérience montre en effet que la mobilisation de cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés.

La GUP est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers, à travers l'amélioration de leur cadre de vie et des services proposés ;

- de contribuer à améliorer l'ambiance urbaine et à renforcer la qualité des équipements et services urbains ;

- de contribuer à lutter contre la faible attractivité des logements, qui se traduit par la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;

- de mieux coordonner les acteurs, notamment les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales et de clarifier les modalités de gestion entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ;

- de prendre en compte le souci de qualification des agents de proximité et renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action ;

- de pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat social et la valeur marchande des services existants ;

- d'assurer la qualité des investissements réalisés sur les espaces extérieurs (incluant la prise en compte du Développement Durable, la lutte contre la précarité énergétique, …) ;

- de valoriser l'image de ces quartiers.

La Région peut soutenir un ensemble de projet qui relèvent de :

- La mise en œuvre de programme d'actions de gestion urbaine de proximité ;

- La création et l'animation de jardins communautaires participatifs ;

- Les projets relatifs à la mémoire des quartiers en mutation ;

- L'accompagnement social lié à la réhabilitation énergétique des logements, en particulier dans le cadre du plan « 100.000 logements » mis en œuvre par le Conseil Régional ;

- L'appropriation des nouveaux espaces urbains ;

- Les démarches participatives visant à la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie et la clarification des domanialités ou la redéfinition de la vocation des espaces, notamment dans

le cadre d'un Fonds de Travaux Urbains.

C/ SUR LE VOLET EUROPÉEN DU CONTRAT DE VILLE ET L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ

En appui, les fonds européens pourront être mobilisés pour accompagner la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire, notamment dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés.

Le volet européen du contrat de ville pourra mobiliser des moyens du FEDER, mais aussi les autres programmes opérationnels comme le FSE.

Pour les territoires éligibles, l'Investissement Territorial Intégré (ITI) constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020 qui permettra de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, s'appuyant sur les 4 axes du Programme Opérationnel FEDER :

- L'axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente ;
- L'axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics ;
- L'axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais ;
- L'axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.

En l'occurrence, la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis, a répondu à l'appel à candidature ITI a permis de réserver une enveloppe prévisionnelle de 2,5 M d'€, sur 3 axes à mobiliser :

- Axe 1 : 3a esprit et création d'entreprises ;
- Axe 2 : 2c développement des usages numériques ;
- Axe 4 : 6e environnement urbain et réhabilitation des friches.

Des priorités ont été identifiées (reconversion d'une friche en pôle intégré (dimensions culturelle, éducative, innovations sociale, technologique et intergénérationnelle) et création d'une pépinière d'entreprise de l'ESS).

La mobilisation des fonds européens sera possible et suivra les modalités de financement de chaque programme opérationnel en veillant notamment à l'éligibilité des projets aux financements, notamment FEDER et FSE.

Un avenant au contrat de ville sera signé fin 2015 ou début 2016, intégrant la stratégie défendue par le territoire sur la mobilisation du FEDER pour le contrat de ville et identifiant les priorités mobilisées ainsi que les enveloppes correspondantes.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements :

- Un engagement dans le NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain ;
- Le plan 100 000 logements : http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5151/le-plan-100-000-logements
- La troisième révolution industrielle : une opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable. Elle s'articule autour de 5 piliers : énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, stockage de l'énergie, réseaux intelligents, transports non polluants. http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr/
- La stratégie régionale climat , les politiques d'aménagement diverses, développement économique, transports, environnement …
- http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5189/lutte-contre-le-changement-climatique

Sur le cadre de vie et le développement de réponse de proximité :

- Le plan de développement de la médiation sociale + la mission d'appui France Médiation (financement d'une action expérimentale ou qui peut être accompagnée en amont par une démarche d'appui méthodologique au territoire)
- Le Contrat Régional d'Initiatives pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (CRISAC)
- Les crédits spécifiques Gestion Urbaine de proximité dont les fonds de travaux urbains (FTU) …

Sur la dimension sociale et citoyenne du contrat de ville (axe 1 sur les parcours d'inclusion sociale : éducation/jeunesse, prévention de la délinquance, santé)

Cette dimension du contrat de ville sur la cohésion sociale et la citoyenneté est pilotée techniquement par la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux, notamment via le service citoyenneté et territoire en charge des questions d'éducation populaire et de participation des habitants, qui constituent le volet social et citoyen de l'intervention de la Région.

Par ailleurs, la DPIR a en charge la coordination globale de la politique de la ville en préparant les demandes de contributions des autres Directions de la Région :

- en lien étroit avec les chefs de file de la dimension économique (DAE) et urbaine (DAD), sur la mobilisation renforcée du « Droit commun »
- via la sollicitation des différents services compétents sur les sujets relavant de leur expertise.

Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la participation des habitants : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires sera renforcé grâce aux conseils citoyens.

La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question. Certains de dispositifs impulsés et accompagnés par la Région, comme les « Fonds de Participation des Habitants » et « Nos Quartiers d'Eté » existent depuis 1990 et s'inscrivent en faveur de la participation des habitants dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou ayant des difficultés spécifiques identifiées.

Elle développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant aux objectifs « promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instance territoriale de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.

A/ VOLET EDUCATION POPULAIRE

La Région Nord –Pas de Calais repositionne son approche en matière de citoyenneté et de consommation responsable et met en place une politique d'éducation populaire en l'inscrivant dans les grands enjeux régionaux du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, de la Transformation Ecologique et Sociale Régionale et de la Troisième Révolution Industrielle.

L'Education Populaire vise l'émancipation des citoyens pour qu'ils puissent être acteurs de la démocratie. Elle contribue à développer le pouvoir et la capacité d'agir de manière individuelle et collective.

3 thématiques prioritaires ont été retenues :

- la consommation responsable pour permettre à tous les citoyens, quelques soient leur statut ou leur lieu de vie, de mieux saisir la réalité de la société, du monde dans lequel ils vivent, de donner du sens à leurs actions et de pouvoir agir collectivement. Le Conseil Régional souhaite notamment développer des modes de consommation plus responsables en faisant du citoyen un acteur essentiel de ce changement, et encourager la mise en réseau des acteurs de la consommation responsable, développer des transversalités et de nouvelles formes de collaboration, développer la connaissance en la matière. Un des axes d'intervention privilégié est la mise en place d'actions de sensibilisation à la consommation responsable et l'animation de lieux d'échanges pour prévenir les risques et dérives liés à la consommation au quotidien.

- l'égalité dans l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations (dont l'égalité femmes/hommes) pour reconnaître à chacun des droits, une égalité d'accès à l'espace public, à la connaissance, à l'expression et à la capacité d'initiative. Les actions menées en ce sens portent sur la capacité de chacun à s'impliquer collectivement et individuellement dans la vie de la cité ; elles favorisent des temps de rencontre, incitent à la constitution d'espaces d'échanges en direction de publics en déni de citoyenneté et/ou victimes de discriminations liées aux origines, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle, aux modes de vie…

Il s'agit également de réaffirmer le respect des droits fondamentaux liés à la personne humaine et notamment vis-à-vis d'un public extrêmement fragilisé.

- l'engagement des jeunes pour qu'ils contribuent à la consolidation des projets associatifs, qu'ils participent à une mobilisation citoyenne au service de l'intérêt général, qu'ils puissent se former, acquérir et consolider des compétences, développer des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être.

Cette démarche s'appuie sur un réseau d'acteurs engagés sur ces sujets, aussi bien au niveau régional que local, comme par exemple les centres sociaux, les CLAP et les écoles de consommateurs et les acteurs associatifs.

B/ VOLET « POLITIQUE DE LA VILLE », VIA LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DES TERRITOIRES

La contribution sur crédits spécifiques de la Région porte principalement sur l'enjeu central et transversal de la participation des habitants et leur qualification à travers des dynamiques de projet.

Le cadre stratégique « Développement Social Durable des Territoires » (DSDT) (délibération 20142549 du 13 octobre 2014) est une composante du cadre d'intervention de la Région en matière de « politique de la ville » (délibération 20150390 du 16 février 2015), au titre de la mobilisation de crédits spécifiques.

Le DSDT s'appuyant sur 4 types d'accompagnement permettant de réduire les inégalités sociales et territoriales et cela passe donc par un rattrapage de l'accompagnement régional au profit des territoires connaissant le plus de difficultés.

L'accompagnement des habitants se fait dans le cadre d'un processus qui comprend différentes étapes. Ces différentes étapes, graduées, sont nécessaires pour permettre l'émancipation des citoyens et le développement de la démocratie participative :

- Mobiliser tous les publics, y compris les publics les plus éloignés des acteurs partenaires institutionnels et socioculturels pour les rendre acteurs de leur environnement (notamment à travers les « Fonds de Participation des Habitants ») ;

- Développer les expérimentations et les innovations permettant de développer les compétences citoyennes et entreprenantes (notamment à travers l'opération « Nos Quartiers d'Eté ») ;

- Structurer le développement social durable, à travers une co construction des projets de territoire avec les acteurs et les habitants (à travers des actions structurantes visant à impulser des dynamiques de territoire) ;

- Investir dans la Gestion Urbaine de Proximité, afin d'améliorer le cadre de vie (voir Gestion Urbaine de Proximité).

C/ LA MOBILISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN RELEVANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES PUBLICS

Différentes politiques relevant du Droit Commun de la Région peuvent être mobilisées, à travers différents dispositifs accompagnés par la Région et qui peuvent contribuer à améliorer la cohésion sociale et la citoyenneté.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes

L'appel à projet DSDT a été lancé en novembre 2014 et a été concerté avec les intercommunalités concernées en charge du pilotage et de l'animation de la politique de la ville.

Sur les conditions de participation des habitants

- Les dispositifs régionaux « Nos quartiers d'été », les « Fonds de participation des Habitants », « Fonds d'initiatives des territoires et des acteurs » relevant du « Développement Social Durable des Territoires : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_139261//soutien-aux-projets-relevant-du-developpement-social-durable-des-territoires

- Le soutien prioritaire sur les champs de la participation citoyenne à travers la politique de démocratie participative, comme par exemple via l'Instance Régionale de Débat Public : https://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5317/les-dispositifs

- La politique d'éducation populaire : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116209//soutien-aux-projets-

d-education-populaire

- La stratégie et les actions d'écocitoyenneté : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5190/strategie-regionale-d-ecocitoyennete

Sur les questions de mobilité et d'aménagement numérique des territoires (condition nécessaire à l'autonomie des individus)

- Une stratégie d'aménagement numérique du territoire, notamment à travers le grand projet « Région Numérique » et le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : https://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_61222/region-numerique

- Le dispositif TIM PASS (http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_19877//timpass)

Sur la promotion de la santé et faciliter l'accès aux soins et aux droits et aux équipements de santé

- Lien avec une réflexion sur la médiation sociale et les acteurs de terrain

- Une politique volontariste de santé, en 2015, autour d'un appel à projet sur le prévention/santé et un soutien à certains projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans le cadre d'un meilleur accès aux soins primaires pour tous.

Sur la réduction des inégalités et favoriser le lien social

- Les dispositifs d'accompagnement du milieu associatif : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_140109//aide-au-developpement-de-la-vie-associative-adva-tetes-de-reseau-deducation-populaire

- Le lien entre la plateforme de décrochage scolaire et la politique de formation permanente

Sur l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- La démarche de démocratisation de la culture sur les territoires, via l'appel à projet « Culture à partager » : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_55227//cultures-a-partager

- Le soutien à la création artistique et au développement culturel :

- www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_54385//soutien-aux-evenements-culturels-et-artistiques-en-region

- www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_54900//aide-a-la-location-de-materiel-scenique-technique-et-dexposition

DE MANIÈRE TRANSVERSALE….

La Région prévoit une clause de revoyure à l'issue des élections régionales de fin 2015 pour définir les objectifs et les moyens qu'elle engagera dans le cadre du contrat de ville sur la période 2016-2020. Cette clause permettra d'intégrer le nouveau périmètre de compétences de la Région issu de la loi NOTRe ainsi que l'évolution du périmètre géographique (Nord Pas de Calais Picardie) ;

Sur le volet européen, un avenant sera signé en fin d'année sur la mobilisation de l'ITI ;

Le recensement des politiques régionales, et leur déclinaison à travers les différentes dispositifs existant dans le Nord-Pas de Calais et la Picardie est actuellement en cours afin de favoriser des regards croisés et une meilleure cohérence des politiques publiques afin d'inscrire une nouvelle organisation administrative qui permettra la continuité de l'action publique de la Région Nord-Pas de Calais Picardie, sur les deux territoires réunis, à partir de 2016 dans le cadre de la « nouvelle région ».

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA CÔTE D'OPALE

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale (CCICO), s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques.
- Participer aux instances opérationnelles et techniques.

Au-delà de l'accompagnement classique des entreprises de la Cote d'Opale, La CCICO s'engage spécifiquement au sein des quartiers sur l'apprentissage, la Création/reprise d'entreprise et la sensibilisation à l'entreprenariat, en proposant notamment une délocalisation de son offre de services au sein des quartiers concernés par le Contrat de Ville.

L'apprentissage

La CCI Côte d'Opale propose un « pack apprentissage » afin d'accompagner ses ressortissants à chaque étape de leur(s) recrutement(s) :

- Un Développeur de l'Apprentissage a été missionné afin de sensibiliser les chefs d'entreprise et de les accompagner dans leur projet de recrutement d'un(e) apprenti(e). Le Développeur explique en particulier les avantages de ce contrat de travail, la réglementation applicable et en définit avec les chefs d'entreprise le profil des apprentis à recruter. L'offre en ensuite diffusée auprès des partenaires de l'emploi et de la formation du calaisis, ainsi que sur la Bourse de l'apprentissage.

- La CCI Côte d'Opale accompagne également ses ressortissants dans l'élaboration et l'enregistrement des contrats d'apprentissage.

La création / reprise d'entreprise

La CCICO accompagne tout porteur de projet de création ou reprise d'entreprise, et propose de délocaliser une partie de son offre de service au sein des quartiers Contrat de Ville.

En partenariat avec les intervenants de terrain, et sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant, la CCICO propose de délocaliser :

- Ces ateliers créateurs/repreneurs
- Ces ateliers auto-entrepreneurs

La sensibilisation à l'entreprenariat

En lien avec les différents acteurs de la création/reprise d'entreprise, la CCICO participera à des manifestations qui pourraient être menées à l'intérieur de ces quartiers dans le but de promouvoir l'entreprenariat.

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord – Pas-de-Calais s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques.
- Participer aux instances opérationnelles et techniques.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nord – Pas-de-Calais s'engage sur quatre axes de travail :

Offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation

Le Dispositif Régional d'Accompagnement et de Mise en Apprentissage des Jeunes a pour objectif d'accompagner les jeunes de moins de 26 ans identifiés comme « NEET », sans emploi et ne suivant ni études ni formation, dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel.

Ce dispositif doit permettre à ces jeunes d'accéder à une qualification et / ou un diplôme par le biais de l'apprentissage. En lien avec les partenaires intervenant sur les Quartiers Politique de la Ville, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat portera une attention particulière sur les jeunes issus de ces quartiers.

Développer l'apprentissage dans l'artisanat

En lien avec le Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes en Nord – Pas-de-Calais, le dispositif Direct Artisanat a pour objectifs d'identifier des solutions d'emploi pour les jeunes et d'accompagner les recrutements des entreprises artisanales.

L'agent développeur Direct Artisanat a pour mission de promouvoir l'apprentissage et de prospecter les entreprises artisanales.

En lien avec les partenaires intervenant sur les Quartiers Politique de la Ville, il cherchera à faciliter la mise en relation des jeunes issus de ces quartiers avec les entreprises artisanales.

Développer la création / reprise d'entreprise

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nord – Pas-de-Calais est un opérateur du Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprise.

Elle accompagnera tout porteur de projet, de création ou reprise dans le domaine de l'artisanat, issu des Quartiers Politique de la Ville.

En lien avec les différents acteurs de la création / reprise d'entreprise, elle participera à toutes les manifestations qui pourraient être menées à l'intérieur de ces quartiers dans le but de promouvoir l'entreprenariat.

Accompagner le développement des entreprises artisanales

Dans le cadre du Plan Régional de Développement de l'Artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nord – Pas-de-Calais possède une offre de services permettant d'accompagner les entreprises artisanales dans le développement.

Elle proposera à toutes les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, domiciliées dans les Quartiers Politique de la Ville, le dispositif Vision 360 qui est un diagnostic complet de l'entreprise. Lors de la restitution de ce dernier, il pourra leur être proposé un accompagnement renforcé par le biais d'autres dispositifs.

LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CALAIS

Compte tenu des enjeux importants pour les territoires sur lequel l'office est implanté et donc pour ses locataires, l'OPH de Calais souhaite être force de proposition et d'innovation dans le cadre du futur contrat de Ville par la rédaction de la présente contribution.

La contribution de l'OPH au Nouveau Contrat de Ville tournera autour de 5 axes qui constituent des préoccupations conjointes de l'OPH mais aussi de la Ville ; il s'agit :

- De la poursuite des opérations de renouvellement urbain
- De l'équilibre des quartiers en termes de mixité sociale
- De la gestion urbaine de proximité
- De la lutte contre les incivilités et la tranquillité résidentielle,
- Des chantiers d'insertions

1 - LA POURSUITE DES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La ville de Calais étant retenue dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, l'OPH a d'ores et déjà communiqué sa volonté de se positionner comme un des acteurs de ce nouveau programme avec une validation de sa gouvernance.

Une première proposition est en cours d'élaboration ; elle établit un état des résidences et secteurs qui présentent des dysfonctionnements et pour lesquels une attention particulière doit être accordée. Cette proposition sera bien entendu aménageable selon les modalités de participation financière de l'Etat ainsi que la vision et les possibilités des services de la Ville à répondre à cette sollicitation.

Concernant les questions relatives à la reconstitution de l'offre de logements démolis, l'OPH travaille dès à présent à rechercher des orientations en fonction de ses emprises foncières pour orienter ces opérations dans le but de pouvoir gérer au mieux le patrimoine de l'OPH présent sur la commune.

L'OPH se place également en ordre de marche pour être un acteur actif du Nouveau PRU notamment pour l'élaboration des conventions intercommunales préalables (politique d'attribution et la mixité sociale, protocole de préfiguration, études diverses.

2 - L'ÉQUILIBRE DES QUARTIERS EN TERMES DE MIXITÉ SOCIALE

L'équilibre des quartiers en termes de mixité sociale constitue une préoccupation majeure pour l'OPH de Calais notamment sur les sites en renouvellement urbain.

Dans ce cadre l'Office contribuera autour de trois principes : Une politique de commercialisation ambitieuse L'accompagnement des locataires en difficulté L'observation du peuplement

Une politique de commercialisation ambitieuse

Avec la mise en place de son agence IMM HOP, située 66 Boulevard Jacquard à Calais, l'OPH a pour but de favoriser le contact avec la clientèle en proposant un panel de logements neufs et anciens en accession à la propriété et à la location.

A la disposition de chaque locataire, un service commercial répond aux demandes et accompagne dans les démarches tout au long de l'acquisition ou de la location d'un logement.

L'agence est ouverte avec des horaires adaptés de façon à pouvoir accueillir le public inséré. A travers cette réalisation, l'OPH de Calais a pour ambition d'attirer de nouvelles populations en garantissant un véritable bien-être au sein de la résidence. Une commission d'attribution spécifique permet, lors de l'examen de nouvelles candidatures, de mieux mesurer l'impact des attributions sur le peuplement de la résidence et donc, dans l'ancien de rééquilibrer le peuplement à l'échelle de l'immeuble.

L'ensemble des logements neufs en location et en accession sur les secteurs ANRU sont gérés par l'agence IMM HOP. De plus, afin de rétablir de la mixité sociale, que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, l'OPH développe actuellement, via cette agence, une politique de ventes ciblée.

Enfin, l'agence IMM HOP a également pour objectif de favoriser, dans le cadre de mutations, les parcours résidentiels des locataires déjà en place.

L'accompagnement des locataires en difficulté

Dans un contexte de hausse des impayés locatifs et de forte précarité des locataires, l'OPH s'est structuré d'un service social aux moyens importants pour mieux accompagner les résidents en difficulté. L'idée est de poursuivre ce travail de suivi pour prévenir des expulsions en lien avec l'existence de commissions sociales et impayés.

Dans le cadre du suivi social mis en place, un travail partenarial est mené autour des mutations nécessaires avec un accompagnement avant pendant et après relogement. En lien avec les actions liées à la tranquillité résidentielle, se pose actuellement la question de la prise en charge des ménages en incapacité de se maintenir dans un logement autonome qui doit faire l'objet d'un partenariat et de plans d'actions.

L'observation du peuplement

Dans le cadre des projets ANRU et plus particulièrement, des comités techniques de relogement, L'OPH contribue non seulement à l'observation du peuplement des secteurs concernés mais aussi à la compréhension du fonctionnement social des quartiers. Dans le cadre du nouveau contrat de Ville et des futurs projets ANRU, l'OPH poursuivra cette contribution en restant particulièrement attentif à répondre à la demande exprimée lors des comités. Dans un contexte où l'OPH accueille sur ces secteurs parfois jusqu'à plus de 80% de familles sous le plafond PLAI, Il est en effet important de mettre en valeur cette réalité afin de prévenir la spécialisation de son parc. L'OPH se tient ainsi disponible pour l'élaboration de toute convention intercommunale sur la politique d'attribution et la mixité sociale.

3 - LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

L'OPH souhaite que la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ne se limite pas aux seuls quartiers qui ont fait ou feront l'objet d'un projet ANRU ou NPRU. Sur la base de la nouvelle convention de GUP, il convient de construire des plans d'actions annuels qui prennent en compte les points qui suivent.

Un regard particulier sur les résidences et secteurs ayant fait l'objet d'une reconquête ces dernières années afin de pérenniser les efforts réalisés

Que ce soit sur la Résidence C1 Gagarine, sur le Secteur Renoir, sur le Secteur Salengro ancien etc des efforts, malgré l'absence d'un PRU, ont été entrepris. Beaucoup de projets ont d'ailleurs été accompagné par l'ACSE dans le cadre du précédent contrat de Ville. Le suivi du devenir des travaux réalisés, la lutte contre la dégradation et le maintien de la qualité des espaces extérieurs de ces secteurs constituent aujourd'hui un véritable enjeu.

La question de l'association des habitants :

L'OPH est engagé, pour la seconde année, dans une démarche de petits déjeuners locataires. Initialement vouée à traiter des problèmes d'incivilités, la démarche est maintenant intégrée dans tous les projets stratégiques (réhabilitations, l'actualisation du PSP, présentation d'un chantier d'insertion...). A travers les petits déjeuners, il s'agit, de façon responsable, de rendre compte aux locataires de l'activité de l'office. L'OPH est aujourd'hui passé d'une démarche de mobilisation des locataires à une démarche de coproduction avec les habitants. Une stratégie se met progressivement en place afin de bâtir des microprojets, en réponse aux besoins exprimés par les locataires, en lien avec les partenaires (Réaménagement des espaces, Animations en pieds d'immeubles...).

Le développement durable et la maîtrise de la consommation d'énergie :

Dans un contexte de réhabilitations énergétiques en ordre de marche et d'extrêmes difficultés de certaines familles, l'OPH souligne l'importance que représente la consommation d'énergie sur les charges des locataires. A travers des actions partenariales telles que ISIEAU ou DEFIENERGIE, un des premiers enjeux est d'accompagner à un meilleur usage des logements afin de ne pas perdre la plus-value des investissements réalisés.

Innover pour répondre à un véritable besoin :

A l'image de l'action menée récemment sur RENOIR où les habitants ont été invités à choisir les plantations par informatique afin de réduire la fracture numérique au nouveau « Point service aux particuliers » mis en place par FACE, il s'agit ici d'innover pour rechercher d'autres formes de sensibilisation de nos locataires afin de préparer l'avenir dans un contexte où de plus en plus de démarches, deviennent en effet dématérialisées. Il s'agira ici de poursuivre ce type de démarche dès lors qu'elles répondent à un véritable besoin.

La veille technique : contribuer à l'équilibre social des territoires :

A travers la veille technique, l'enjeu pour l'OPH de Calais, est de maintenir le patrimoine rénové à un niveau optimal de performance (accessibilité, bien être lutte contre la dégradation, sécurité des personnes).

- La veille technique s'inscrit dans l'action globale de la Gestion Urbaine de Proximité. Ces objectifs sont :
- L'Amélioration du cadre de vie des locataires.
- L'Anticipation et prévention des dysfonctionnements.
- La pérennisation des investissements engagés sur le territoire et de la requalification des bâtiments anciens,
- La réactivité concernant de petites interventions techniques et sociales qui perturbent la vie des habitants

Toutes les 10 jours, des visites de sites sont réalisées par la chargée de mission Gestion Urbaine de Proximité en alternant les secteurs Beau Marais et Fort Nieulay et les Résidences. L'idée est d'observer les dysfonctionnements avec l'œil du locataire, d'y répondre au plus vite avec des indicateurs de performance.

Avec un recul de l'ordre de 4 années, l'objectif est d'aller plus loin en associant à terme des groupes d'habitants à la veille technique.

Apporter de l'information et des formations auprès des gardiens :

Le gardien d'immeuble est le premier interlocuteur des locataires. Il contribue par ses actions au quotidien à la qualité de vie. En contact quotidien avec les locataires, il assure une mission d'interlocuteur au sein même de de l'immeuble que ce soit en étant à l'écoute ou en apportant des réponses et de l'information.

En tant que premier interlocuteur des locataires, il est important de le considérer comme un vecteur de communication et de dialogue de l'informer et de le former en conséquence.

4 - LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE

Afin de prévenir la délinquance, renforcer le sentiment de sécurité, déclencher le cas échéant l'intervention de la police mais aussi des partenaires de la prévention, de l'animation et socioculturels, il est apparu nécessaire en 2013 de construire un Plan Tranquillité Résidentielle.L'objectif était notamment de mettre en place une action permettant de pérenniser les efforts réalisés dans un contexte où l'OPH travaille de mieux en mieux et, de façon de plus en plus étroite, avec ses partenaires.

A ce titre, l'OPH s'est appuyé sur l'expertise de Claire Thieffry, Responsable du Département Sécurité, Prévention de la Malveillance, Co-Production avec les habitants au Service Politiques Urbaines de L'Union Sociale pour l'Habitat pour animer un groupe de travail avec les personnels de proximité de l'OPH. Claire THIEFFRY a ainsi réalisé en lien avec les personnels de terrain un état des lieux des problèmes de sécurité et a élaboré des propositions d'actions qui ont ensuite été partagées avec les parties prenantes concernées.

Ce plan a été présenté en commission incivilités en juillet 2013, et définitivement validé le 29 janvier 2014. Un travail avec les principaux partenaires doit maintenant se poursuivre afin de mettre en place un plan d'actions partenarial annuel dans le cadre d'une approche globale de la tranquillité et de la sécurité en lien étroit avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Police Nationale, La Police Municipale, la Ville de Calais, etc....

Le plan tranquillité résidentielle se veut:

- Identifier les outils et besoins nécessaires à la tranquillité résidentielle,
- Préciser les ressources et les champs d'actions déjà mis en place par l'OPH en la matière,
- Contribuer à essayer de structurer mieux les actions en optimisant les ressources de l'OPH et de ses partenaires (Ville, Police Nationale, Police municipale, CISPD,...).

Parmi les orientations retenues, il s'agit :

- de mieux travailler ensemble à partir d'une meilleure analyse et compréhension des phénomènes.

L'OPH travaille en effet en lien de plus en plus étroit avec ses partenaires et n'a pas de pouvoir de police et n'a pas le droit de se substituer à elle.

- De conforter la politique de proximité mise en place illustrée notamment par le redéploiement des gardiens qui travaillent quotidiennement sur le terrain et qui contribuent de manière déterminante à maintenir en état le patrimoine, ou encore, par les chantiers d'insertion en cours qui permettent de reconquérir des entrées en leur redonnant une qualité résidentielle.
- De prendre, en tant que bailleur toutes ses responsabilité et son rôle dans la coproduction de sécurité

en adoptant un plan d'actions concret pour identifier les faits, les communiquer en lien direct avec les partenaires et éviter leur reproduction par des actions concertées,

A travers la mise en place du Plan Tranquillité résidentiel, l'OPH souhaite fortement sensibiliser sur le fait que la prise en compte des problématiques de tranquillité résidentielle nécessite une approche globale à l'échelle de la ville voire de l'agglomération au risque de voir les difficultés disparaître d'un secteur, pour s'étendre à un autre. Par ailleurs, l'OPH reprécise dans ce Plan que le domaine d'intervention des bailleurs est périmètre aux questions de la tranquillité résidentielle et à l'animation d'actions de prévention.

5 - LES CHANTIERS D'INSERTION

L'OPH est historiquement engagé dans de nombreuses actions en matière d'Insertion par l'Activité Economique. Etant donnée la population qu'il accueille, le domaine de l'insertion est un axe essentiel pour l'Office. En effet, l'emploi est une réponse à la difficulté à se loger, à rester dans son logement et, à y vivre décemment. Dans la résidence, l'insertion favorise la mixité sociale mais aussi, l'image de soi. Le travail contribue encore à favoriser les parcours résidentiels. Il permet à nos locataires et à leurs enfants de concevoir un avenir notamment, après la sortie de l'école.

Pour imager l'importance des chantiers d'insertion, il faut comprendre qu'ils représentent à eux seul, en 2014, plus de 53 000 heures de travail soit, l'équivalent d'une entreprise de 33 personnes à temps plein tout au long de l'année.

L'OPH souhaite poursuivre ses efforts en faveur de l'insertion tout en privilégiant 3 axes majeurs :

Les chantiers d'insertion devront s'inscrire dans une logique de projet

Ils constituent au-delà de leur volet emploi, de véritables moments pour concerter et reconstruire avec les locataires des morceaux de ville mais aussi de la vie de quartier. Un travail de médiation et d'accompagnement des résidents doit ainsi se mettre en place. Il s'agira enfin d'avoir une vision territorialisée des actions en prenant en compte les spécificités de chacun des secteurs.

Les chantiers d'insertion devront accompagner les publics les plus en difficultés ((jeunes, femmes seules etc..) :

Face au contexte économique, les chiffres 2014 viennent démontrer que les mesures prises en faveur de l'emploi fonctionnent sur le territoire. En 2014, et au-delà des préjugés, ce sont 34 femmes qui ont intégré un chantier d'insertion parmi les 153 bénéficiaires ; soit un taux de 22%. Il s'agit de poursuivre cet effort en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi

Les chantiers d'insertion devront être force d'innovation :

Au-delà du volet emploi, les chantiers d'insertion constituent également une formidable occasion de travailler en partenariat et de créer. Il ne s'agit pas ici d'innover pour innover mais de rechercher, à travers les chantiers d'insertion, d'autres formes d'accompagnement de nos locataires afin de préparer l'avenir.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS

La CAF du Pas-de-Calais est en mesure d'apporter sa contribution aux dynamiques développées sur les territoires retenus au titre du contrat de ville selon trois axes :

LA MISE À DISPOSITION DE SES EXPERTISES ET DE SON INGÉNIERIE SOCIALE :

Les données statistiques

- Pour assurer le versement des prestations à près de 280.000 foyers, la CAF du Pas-de-Calais détient de très nombreuses statistiques qu'elle est autorisée à transmettre à ses partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL)

- La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.

L'ingénierie sociale

- la CAF du PAS-DE-CALAIS emploie des travailleurs sociaux expérimentés au contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental ainsi que des cadres et des conseillers thématiques qui constituent une réelle ressource en terme d'ingénierie sociale

- Elle pourra enrichir les réflexions collectives et favoriser le déploiement d'actions adaptées aux différents publics

L'IMPLICATION DE SES 9 ANTENNES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL :

- l'action sociale de la CAF du PAS-DE-CALAIS est territorialisée à partir de 9 antennes. Les équipes pourront dans le cadre de leurs champs de compétences soutenir les projets élaborés sur les territoires retenus au titre de la politique de la ville

- Cette organisation permettra d'assurer une présence significative au sein des différentes instances et ainsi de faire le lien avec le pilotage général de la CAF

- Cette implantation de proximité constituera un atout pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées partenarialement

LA MOBILISATION DE SES MOYENS FINANCIERS

Les fonds nationaux

- La convention d'objectifs de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2013/2017 a préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de leurs politiques d'action sociale

- Les moyens significatifs ainsi mis à disposition des organismes locaux sont très appréciables au regard des contraintes financières imposées aux collectivités territoriales et locales

- Dans ces conditions, la CAF du PAS-DE-CALAIS mettra tout en œuvre pour recourir aux lignes de financement ouvertes pour le Département

Les fonds propres

- Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la CAF 62 s'engage à apporter une contribution financière majorée pour les opérations qui lui seront soumises au titre du contrat de ville. Cette intervention supplémentaire ne modifiera cependant pas les critères d'acceptabilité des dossiers.

- C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la CAF 62 sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera avec volontarisme dans l'action partenariale.

La SA d'HLM LOGIS 62, ayant son siège à Boulogne sur mer, 56 rue Ferdinand Buisson, inscrite au RCS de Boulogne sur mer sous le n° 616 820 205 B s'engage à travers le contrat de ville à développer un plan d'actions visant à améliorer les conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce plan d'actions s'articulera autour de plusieurs thématiques que sont :

- L'accompagnement des parcours individuels
  - Répondre aux demandes de mutation pour favoriser le parcours résidentiel
  - Participation à la conférence intercommunale du logement en favorisant la mixité sociale et les équilibres de peuplement
  - Prévention des impayés via des visites et études des situations des débiteurs
- Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants
  - Prévention des incivilités : recensement des incivilités et dégradations au quotidien via l'outil O2T
- Le développement de démarches participatives visant à fluidifier les rapports entre habitants
  - Prise en compte des préconisations du conseil citoyen
  - Organisation de l'opération immeubles en fête sur le quartier prioritaire (ou autres évènements en lien avec la collectivité locale et/ou associations)
  - Mise en place de petits déjeuners locataire dans nos résidences
- L'amélioration du cadre de vie et des relations locataires/bailleur
  - Adaptation du logement aux besoins des occupants (exemple handicap ou sénior), avec la coopération de la MDS de Calais
  - Amélioration de la signalétique sur nos résidences du quartier prioritaire
  - Sensibilisation des habitants aux pratiques éco-responsables
  - Mise en place d'un point d'accueil afin de rencontrer les habitants de nos résidences
  - Coopération avec l'OPH et Habitat 62-59-Picardie pour la fleuraison des balcons du quartier prioritaire

LOGIS 62 transmettra par ailleurs un plan d'actions tri-annuel évolutif selon le contexte à la Communauté d'agglomération du Calaisis. LOGIS 62 s'engage également à participer activement aux instances de pilotage du contrat de ville de Calais et aux travaux relatifs à la convention intercommunale de gestion des logements sociaux.

CONTRAT DE VILLE

IV - LES SIGNATAIRES

ÉMARGEMENT

Les signataires

ÉMARGEMENT

Préfecture du Pas-de-Calais

FABIENNE BUCCIO
Préfète

Département du Pas-de-Calais

MICHEL DAGBERT
Président

Cap Calaisis Terre d'Opale

NATACHA BOUCHART
Présidente

Région Nord-Pas-de-Calais
Pour le Président et par délégation

CATHERINE BOURGEOIS
Conseillère Régionale du Pas-de-Calais

Mairie de Calais

NATACHA BOUCHART
Maire, Sénatrice du Pas-de-Calais

Caisse d'Allocation Familiale

JEAN-CLAUDE BURGER
Directeur

Mairie de Marck

PIERRE-HENRI DUMONT
Maire, Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

Office Public de l'Habitat

HANS RYCKEBOER
Directeur Généra

Fait à Calais, le 26 juin 2015

Habitat 62/59

DOMINIQUE AERTS
Président du Directoire

Logis 62

THIERRY MAUBRUN
Directeur de Gestion Locative

Agence Régional de l'Habitat
pour le Président et par délégation

RAYMOND FRACCOLA
Le Directeur Général

Caisse des dépôts et Consignation

MARC LEVERT
Directeur Territorial

Agence Régionale de Santé
Pour le Directeur Général et par délégation

NICOLAS BRULE
Directeur Territorial du Littoral

Pôle emploi Agence Calais Nation

GAËTAN DELACRE
Directeur

Éducation Nationale

JEAN-YVES BESSOL
Directeur Académique

Chambre de Commerce et d'Industrie

JEAN-MARC PUISSESSEAU
Président

Chambre des métiers et de l'Artisanat

GABRIEL HOLLANDER
1er Vice-Président

CONTRAT DE VILLE

2015/2020

CONTRAT DE VILLE 2015/2020

« Un projet partenarial et intégré pour les cinq prochaines années à destination des habitants des quartiers. »